



CNUCED INSTRUMENTS DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE

PRODUIRE DES RÉSULTATS
TROISIÈME ÉDITION



NATIONS UNIES
Genève, 2020

© 2020, Nations Unies
Tous droits réservés pour tous pays

Les demandes de reproduction ou de photocopie d'extraits de la présente publication doivent être adressées au Copyright Clearance Center depuis le site Web copyright.com.

Toutes les autres demandes concernant les droits et autorisations, y compris les droits dérivés, sont à adresser à :

United Nations Publications,
300 East 42nd Street,
New York, New York 10017,
États-Unis d'Amérique
Courriel : publications@un.org
Site Web : un.org/publications

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui figurent sur les cartes n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La mention d'une entreprise ou d'un procédé breveté n'implique aucune approbation de la part de l'Organisation des Nations Unies.

Les noms de pays utilisés dans la présente publication sont ceux qui étaient en usage pendant les périodes pour lesquelles des données ont été examinées.

La présente publication a été revue par un service d'édition externe. C'est une révision du document UNCTAD/TC/2015/1/Rev.1.

Publication des Nations Unies établie par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

UNCTAD/TC/2015/1/Rev.2

eISBN : 978-92-1-004607-7



CNUCED INSTRUMENTS DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE

Depuis sa fondation, il y a plus de cinquante ans, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement – CNUCED – est un partenaire essentiel qui aide les pays à atteindre leurs objectifs de développement. Elle accompagne les pays dans leur quête d'une prospérité partagée en faisant reposer l'élaboration des politiques sur des recherches et des analyses rigoureuses, en permettant un dialogue ouvert et constructif sur les questions de développement, ainsi qu'en apportant un soutien technique pour obtenir des résultats tangibles sur le terrain.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable visent à garantir à tous la dignité, la prospérité et une planète durable. Le développement durable est au centre des activités de la CNUCED. L'organisation fournit une analyse de qualité, fondée sur des données factuelles, qui inspire les politiques nationales, régionales et internationales dans le but de parvenir à un développement durable équitable. La CNUCED s'appuie sur cette analyse pour renforcer les capacités nécessaires à une intégration équitable des pays en développement et des pays en transition dans l'économie mondiale et interdépendante et à une amélioration des conditions de vie de leur population. Elle agit à cet effet d'une manière diversifiée, souple et individualisée. La coopération technique qu'elle fournit est adaptée aux besoins de ses bénéficiaires, associe donateurs, partenaires et autres parties prenantes, vise à obtenir des résultats tangibles et quantifiables pour en faire bénéficier les parties prenantes de différents pays.

Les éléments de la coopération technique, figurant dans le présent fascicule, visent à multiplier les effets attendus par l'adoption d'un front commun et la coordination des activités de coopération technique tant sur le plan interne qu'avec d'autres parties prenantes.

Le fascicule CNUCED : Instruments de la coopération technique contient les informations utiles qui aideront les pays à mettre en place un cadre directif, réglementaire et institutionnel et à mobiliser les ressources nécessaires pour réaliser les ambitions du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La CNUCED est prête à aider les pays en développement et les pays en transition à édifier, d'ici à 2030, le monde que nous souhaitons.

La CNUCED produit des résultats. Nous comptons sur nos partenaires pour nous aider à réaliser les transformations ambitieuses que nous pouvons, ensemble, mettre en œuvre.

Pour en savoir davantage sur la CNUCED, visiter son site Web à l'adresse unctad.org

Garantir à tous la dignité, la prospérité et une planète durable

CONTENU DES INSTRUMENTS DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED

AUTONOMISER LES POPULATIONS, INVESTIR DANS L'AVENIR

- Commerce, questions de genre et développement
- L'entrepreneuriat au service du développement durable
- TrainForTrade



STIMULER L'EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE, AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

- Examen collégial volontaire du droit et des politiques de la concurrence et de la protection du consommateur
- Politiques et cadres de la concurrence et de la protection du consommateur
- Facilitation des affaires
- Facilitation du commerce
- SYDONIA – Système douanier automatisé
- Statistiques
- Dispositions facilitant la comptabilité et la publication d'informations sur la contribution du secteur privé à la mise en œuvre des objectifs de développement durable
- Investissement et santé publique
- Accords internationaux d'investissement



ATTÉNUER LES VULNÉRABILITÉS, RENFORCER LA RÉSILIENCE

- Soutien au retrait de la liste des pays les moins avancés
- SYGADE – Programme du Système de gestion et d'analyse de la dette
- Contribution de la CNUCED au Cadre intégré renforcé
- Accès aux marchés, règles d'origine et indications géographiques pour les pays les moins avancés
- Rompre les chaînes de la dépendance à l'égard des produits de base
- Services de transport et de logistique durables et résilients



TRANSFORMER L'ÉCONOMIE, FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Examens de la politique d'investissement
- Examens de la politique des services
- Examens du cadre de la politique commerciale
- Examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation
- Commerce électronique et économie numérique
- Mesures non tarifaires
- Négociations commerciales et système commercial international
- Commerce durable et environnement
- Promotion et facilitation des investissements
- Guides de l'investissement



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 
- 1 PAS DE PAUVRETÉ**

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- 2 FAIM «ZÉRO»**

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ**

Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES**

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT**

Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable
- 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE**

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE**

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE**

Bâter une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- 10 INÉGALITÉS RÉDUITES**

Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES**


Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES**

Établir des modes de consommation et de production durables
- 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- 14 VIE AQUATIQUE**

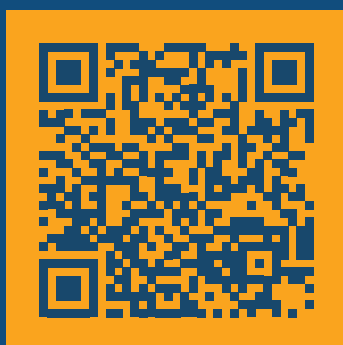
Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- 15 VIE TERRESTRE**

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES**

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
- 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS**

Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

EN PARTENARIAT AVEC LA CNUCED

Les gouvernements, les institutions internationales, notamment les institutions internationales ou régionales de financement du développement, ainsi que les autres entités publiques ou privées qui souhaiteraient devenir partenaires de la CNUCED et financer ses activités de coopération technique sont invités à prendre contact avec la Section de la coopération technique. Celle-ci peut donner de plus amples renseignements sur les activités de coopération technique et leur financement, et peut organiser des réunions et répondre par écrit, le cas échéant, en vue de définir la portée de l'accord susceptible d'être conclu avec un partenaire et les domaines couverts.



Coordonnées

Section de la coopération technique
CNUCED
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10
Suisse
Tél. : 41 22 917 5594
Fax : 41 22 917 0043
Courriel : tc@unctad.org
Site Web : unctad.org

Les rapports annuels de la CNUCED ayant trait aux activités de coopération technique ainsi que des informations sur les publications, réunions et projets de coopération technique sont disponibles sur le site Web de la CNUCED à l'adresse suivante : unctad.org.

COMMENT BÉNÉFICIER DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE

Un État membre de la CNUCED ou une institution régionale souhaitant bénéficier de la coopération technique du secrétariat de la CNUCED doit lui soumettre une demande écrite, soit par lettre officielle, ou, à titre exceptionnel, par courriel émanant des autorités compétentes des pays ou régions bénéficiaires.

Éléments devant figurer dans toute demande écrite

Toute demande de coopération technique adressée par écrit à la CNUCED doit comprendre les renseignements ci-après :

- Pays requérant ou institution régionale requérante.
- Autorité requérante et ses coordonnées.
- Date de la demande.
- Principaux domaines nécessitant une coopération technique de la CNUCED ou principaux éléments des Instruments de la coopération technique de la CNUCED demandés.
- Motifs de la demande.
- Manière dont la coopération technique de la CNUCED peut contribuer à la stratégie nationale de développement.
- Source de financement.

Les États membres et les organisations régionales sont invités à fournir des renseignements complets concernant les éléments ci-dessus. Le cas échéant, la Section de la coopération technique peut fournir des informations complémentaires sur les activités de coopération technique de la CNUCED, notamment les composantes de cette coopération, et peut organiser des réunions où elle indiquera comment élaborer des demandes écrites.

Approbation et téléchargement d'une demande écrite

Dès réception d'une demande, le secrétariat de la CNUCED vérifie si tous les renseignements essentiels ont été fournis, désigne la ou les divisions responsables, s'assure que la portée de la coopération technique de l'organisation est clairement définie et vérifie les données budgétaires, ainsi que le financement. En consultation avec le pays ou l'organisation requérant, le secrétariat de la CNUCED peut envisager d'organiser d'autres rencontres, voire d'envoyer une mission d'enquête, si un financement est disponible, afin de mieux définir ses activités de coopération technique.

Une fois approuvée par le secrétariat de la CNUCED, la demande est téléchargée dans la base de données des demandes en ligne sur le site Web de l'organisation, à l'adresse unctad.org, sous « projets ». Dans le cas de demandes pour lesquelles le financement n'est pas pleinement assuré, la CNUCED cherchera à soutenir les pays bénéficiaires dans les efforts qu'ils déploient pour mobiliser les fonds nécessaires à l'exécution du projet.

Coordonnées

Section de la coopération technique, CNUCED
Palais des Nations, CH-1211 Genève 10, Suisse
Tél. : 41 22 917 5594 – Fax : 41 22 917 0043
Courriel : tc@unctad.org

AUTONOMISER LES POPULATIONS, INVESTIR DANS L'AVENIR

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un plan d'action qui vise une transformation pour l'humanité, la planète et la prospérité. Il tend à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et à améliorer la prospérité sociale. Mener à bien l'application du Programme à l'horizon 2030 et atteindre les objectifs de développement durable exigent, d'une part, des stratégies et des politiques gouvernementales rationnelles et, d'autre part, la participation effective de tous dans différents secteurs de la société – collectivités locales, agriculteurs, commerce, industrie et organisations non gouvernementales. À l'appui de l'élaboration des politiques et de l'engagement des populations sur cette nouvelle voie du développement, il est essentiel d'accroître les qualifications et d'actualiser les connaissances par un renforcement des capacités. La CNUCED a élaboré les programmes d'assistance technique voulus, notamment de formation, pour augmenter les capacités de différentes parties prenantes. Par exemple, elle promeut l'entrepreneuriat en offrant des programmes pratiques aux petites et moyennes entreprises et en aidant les gouvernements à formuler des stratégies nationales pour l'entrepreneuriat. Elle renforce les connaissances et les compétences des pays en développement en matière de gestion portuaire, de commerce électronique et de statistiques commerciales en s'appuyant sur l'apprentissage mixte. La CNUCED aide en outre les responsables politiques de pays en développement à intégrer la parité hommes-femmes dans les politiques commerciales, ainsi qu'à donner plus d'autonomie aux femmes dans le monde des affaires.

4 ÉDUCATION
DE QUALITÉ



14 VIE
AQUATIQUE



5 ÉGALITÉ ENTRE
LES SEXES



17 PARTENARIATS
POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS



8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE





COMMERCE, QUESTIONS DE GENRE ET DEVELOPPEMENT

AUTONOMISATION DES FEMMES : UNE VOIE VERS LE DÉVELOPPEMENT ÉQUITABLE



CONTEXTE MONDIAL

La croissance économique, de même que le développement durable et équitable, ne saurait aller sans une autonomisation des femmes. La mondialisation, par un accroissement des échanges et des investissements, a été associée à une hausse de l'emploi et des possibilités de création d'entreprise pour les femmes. Dans certains cas, elle a exacerbé les inégalités et provoqué la détérioration de leur statut économique et social. Entre autres raisons principales, les politiques commerciales – et les politiques économiques plus généralement – négligent depuis longtemps les questions de genre : elles ne tiennent pas compte de leurs effets sur les femmes en tant que groupe distinct et souvent défavorisé de l'économie et de la société.

Pour prendre en compte les questions de genre dans les politiques commerciales, il faut faire en sorte que les inégalités de genre et les incidences sur la parité soient dûment prises en compte à chaque étape de l'élaboration des politiques commerciales ; produire les données pertinentes utiles à la prise de décisions en matière de politique commerciale ; concevoir des politiques en se fondant sur ces éléments ; et, ultérieurement, soutenir les interventions sur le terrain pour assurer le succès de leur mise en œuvre. Cette évaluation aide à mieux comprendre les possibilités et les inconvénients que les femmes rencontrent sur les marchés, concevoir et appliquer des politiques complémentaires visant à maximiser les possibilités pour les femmes et permettre aux femmes d'accéder à des marchés plus compétitifs.

La CNUCED mène, depuis le début des années 2000, des travaux analytiques sur la problématique hommes femmes et la politique commerciale. L'expérience ainsi acquise dans l'accompagnement et le suivi de la dimension sexospécifique du commerce s'est traduite par l'établissement en 2010 d'un programme de travail consacré au commerce, aux questions de genre et au développement.



EXISTE-T-IL DES MESURES QUI TIENNENT COMPTE DES QUESTIONS DE GENRE ?

Les activités relevant du programme visent à renforcer les capacités humaines et institutionnelles des principales parties prenantes nationales – responsables politiques et spécialistes du commerce – pour tenir compte des questions de genre dans les politiques commerciales. Elles comprennent des études de pays et de région, des interventions au niveau microéconomique concernant des thématiques particulières, telles que le commerce transfrontières, un dossier didactique et une boîte à outils sur le commerce et le genre.

Les études de pays et de région contiennent une analyse des flux commerciaux nationaux, qui relève les secteurs avantagés ou défavorisés par la libéralisation du commerce et l'ouverture des marchés, leurs répercussions sur les femmes, en particulier sur le marché du travail, les possibilités réelles de faire de la politique commerciale – et des politiques complémentaires – un instrument de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Ces études examinent également les accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux auxquels un pays est partie. Elles sont entamées à la demande de gouvernements. Le ministère ou l'organisme correspondant, qui participe à l'ensemble de la démarche, fait siennes les recommandations.

De nouvelles compétences ont été acquises dans le domaine du commerce transfrontières informel pour faire face aux problèmes rencontrés par les femmes qui pratiquent des activités commerciales informelles à petite échelle par-delà les frontières. Grâce à de nouvelles activités d'analyse et de renforcement des capacités, la CNUCED a aidé certains pays à mettre le commerce transfrontières informel au service de l'autonomisation des femmes, sensibilisé les femmes qui font du commerce de façon informelle aux procédures commerciales, à leurs droits et obligations et aux avantages de l'intégration dans le secteur formel, et les a dotées de compétences et de connaissances visant à améliorer leur activité économique et, à terme, à stimuler le commerce et le développement de l'économie tout entière.

Le cours de formation sur le commerce et le genre cherche tant à inculquer les liens entre commerce et participation des femmes qu'à renforcer les capacités à élaborer des politiques commerciales qui tiennent compte des femmes. Il s'adresse aux chercheurs, responsables politiques et représentants de la société civile engagés dans les domaines de la recherche, l'enseignement, l'élaboration et l'application de politiques, et les activités de sensibilisation intéressant le commerce et le genre. Il comprend un manuel de formation et des cours en ligne, soit un cours de type classique destiné à des parties prenantes de toutes les régions en développement et des cours adaptés aux régions qui abordent les questions de commerce et de genre au sein d'un groupement économique donné. Le cours classique contient trois modules et dure sept semaines ; les cours régionaux comprennent un module pédagogique supplémentaire et durent huit semaines. La CNUCED a établi des cours régionaux pour les pays membres du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Elle met au point d'autres cours pour les régions du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et de l'Amérique centrale, ainsi qu'un module thématique axé sur les incidences de la modernisation technologique de l'agriculture sur les femmes.



La boîte à outils sur le commerce et le genre offre pour la première fois un cadre méthodique qui permet d'évaluer l'incidence des réformes commerciales sur les femmes et les inégalités entre les sexes avant leur application. La méthode a été appliquée, à ce jour, à un accord commercial particulier, l'Accord de partenariat économique entre l'Union européenne et la CAE, dont elle mesure les effets probables, principalement dans le cadre de l'emploi, sur l'égalité des sexes et la prospérité des femmes au Kenya, pays partenaire au sein de la CAE. La même méthode peut servir à évaluer les incidences sur l'égalité des sexes de tous autres accords ou réformes commerciaux dans d'autres pays. Cette forme d'analyse ex ante des questions de genre vise à répondre à la question : quelle est l'incidence sur les femmes de l'application d'une politique commerciale ?



APERÇU DES RÉSULTATS ET DES INCIDENCES

Le programme de la CNUCED relatif au commerce, aux questions de genre et au développement s'applique depuis près de dix ans. Il aide les pays à trouver des moyens de faire du commerce un instrument d'autonomisation des femmes et de réalisation des objectifs de développement durable. Se rapportant aux activités de la CNUCED sur le commerce transfrontières, l'Ambassadrice de Zambie, M^{me} Margret Mary Lungu Kaemba, a déclaré : « Ce projet est essentiel pour atteindre les objectifs de développement durable visant à atténuer la pauvreté et à améliorer les moyens de subsistance des femmes qui font du commerce dans nos pays – et pas seulement des femmes, mais aussi de leurs familles. Mon gouvernement est déterminé à s'attaquer aux difficultés que ces femmes rencontrent et à travailler avec la CNUCED sur cette question ».

Les études que la CNUCED a réalisées sur les effets multiples du commerce sur les questions de genre ont permis de mieux comprendre l'importance des évaluations ex ante de l'impact des accords commerciaux sur la parité hommes-femmes. Depuis le lancement de la boîte à outils sur le commerce et le genre, la Commission européenne applique cette méthode pour les études d'impact sur le développement durable utilisées à l'appui de la modernisation du pilier commercial de l'Accord d'association Union européenne Chili et des accords de libre échange avec l'Australie et la Nouvelle Zélande, et ce, aux fins d'évaluer les répercussions possibles de ces accords sur les femmes.

Les activités de renforcement des capacités menées récemment dans la région du Pacifique ont attiré l'attention des parties prenantes sur la manière dont les dispositions relatives à la coopération technique figurant dans les accords commerciaux – en particulier l'Accord du Pacifique pour le renforcement des relations économiques (PACER Plus) – peuvent être utilisées pour renforcer le rôle des femmes dans l'économie. « Je sais maintenant que l'Accord peut aider les femmes à créer leur entreprise et à se lancer dans le commerce », a déclaré une participante à l'atelier national sur le commerce et le genre, qui s'est tenu à Tarawa (Kiribati), en octobre 2019.

Six versions du cours classique en ligne sur le commerce et le genre (cinq en anglais et une en français) sont proposées depuis 2015. Plusieurs versions des cours adaptés aux régions ont été produites pour les parties prenantes de la CAE et de la SADC en 2018 et du COMESA, en anglais et en français, en 2017 et 2019. À ce jour, plus de 900 parties prenantes de 138 pays ont reçu une formation dans le cadre des cours en ligne de la CNUCED sur le commerce et le genre. À partir de 2020, les cours seront également disponibles en espagnol.

La plupart des participants sont convenus que les cours avaient satisfait ou dépassé leurs attentes tout en améliorant leurs connaissances sur les liens entre commerce et questions de genre. Les cours ont donné aux participants les moyens de mener leurs propres recherches sur ces questions, ou de prendre en compte les notions de commerce et d'égalité des sexes dans leur enseignement et leurs travaux relatifs aux politiques.



« C'est un très bon cours à tous points de vue. J'ai apprécié le matériel pédagogique, le professeur et les autres participants qui ont échangé diverses idées émanant du monde entier. J'ai acquis de nouvelles compétences et de nouveaux concepts sur le sujet du cours, ce qui me permettra de faire progresser ma carrière et de mieux réaliser mes aspirations. J'espère bien que cela m'ouvre des perspectives plus stimulantes. Je vous remercie. »

Participant à l'édition 2019 du cours classique en ligne

« De façon générale, je m'attendais à ce que le module soit surtout théorique, mais les exemples et les cas pratiques fournis ont été tellement précieux que j'ai revu mon appréciation à la hausse. »

Participant au cours en ligne consacré à la SADC, 2018



PROGRAMME : FAITS ET CHIFFRES

Portée : toutes régions

Date de lancement : 2010

Nombre d'études de pays : 7

Nombre d'études régionales : 6

Cours en ligne : 11

Accord commercial analysé selon la méthode de la boîte à outils sur le commerce et le genre : 1

Site Web : unctad.org/gender



Objectifs de développement durable atteints :

Directement : 5 et 8

Indirectement : 1, 10 et 17



DONATEURS/SOURCES DE FINANCEMENT (2014-2019)

Australie, Finlande, Norvège, Nouvelle-Zélande, Suède, Suisse, Compte de l'ONU pour le développement, Trade Mark East Africa



L'ENTREPRENARIAT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROMOUVOIR LES PETITES ENTREPRISES, MOTEURS DE LA CROISSANCE ÉQUITABLE



CONTEXTE MONDIAL

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont des moteurs essentiels d'une croissance durable et équitable. Elles contribuent notablement à l'économie par la production, l'emploi, la création d'emplois et l'innovation. Dans la plupart des pays, elles représentent plus de la moitié de la part totale du produit intérieur brut. Leur proportion dans l'ensemble des entreprises est généralement très élevée, atteignant 90 % à 95 % dans presque tous les pays. L'importance des PME pour les grandes entreprises, en qualité de sous-traitants et de vendeurs de leurs produits, n'a pas cessé de croître. Toutefois, pour que les PME deviennent compétitives au niveau international afin de bénéficier davantage de la mondialisation et de contribuer à une croissance équitable, elles ont besoin d'une assistance pour créer un environnement favorable à l'entrepreneuriat ou l'améliorer et pour faciliter l'acquisition de compétences entrepreneuriales.

La CNUCED est reconnue pour le rôle de premier plan qu'elle joue à l'échelle mondiale pour promouvoir l'entrepreneuriat. Dans sa résolution 73/225, adoptée le 20 décembre 2018, l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu la place que cette organisation tenait dans le domaine de l'entrepreneuriat au service du développement dans le système des Nations Unies et l'a encouragée à continuer de piloter l'action de promotion des politiques de l'entrepreneuriat et à élargir la portée du programme Empretec qui était un outil efficace pour faire évoluer les mentalités des entrepreneurs.

Concrètement, les travaux de la CNUCED sur l'entrepreneuriat comprennent trois composantes :

- **Empretec** (Programme pour la promotion de l'entrepreneuriat de la CNUCED). C'est un programme de renforcement des capacités qui préconise l'établissement d'un centre unique permettant la création et le développement d'entreprises, en particulier pour les PME des pays en développement et des pays en transition. Depuis 1988, le programme Empretec contribue à promouvoir l'entrepreneuriat et la croissance de PME compétitives sur le plan international dans ces pays.
- **Programme de promotion des relations interentreprises.** Cette initiative multipartite émanant d'Empretec fait un pas de plus en faveur des PME en faisant évoluer les liens entre ces entreprises et les sociétés multinationales en relations commerciales durables.
- **Cadre directeur pour l'entrepreneuriat.** Cet outil de la CNUCED offre une base pour la fourniture d'assistance technique et de renforcement des capacités dans plusieurs économies en développement dans le but d'éclairer et d'orienter la formulation et l'exécution de politiques, de stratégies et de plans d'action nationaux relatifs à l'entrepreneuriat.



COMMENT L'ENTREPRENARIAT EST-IL PROMU ?

Le programme Empretec repose sur un réseau de centres dans plus de 40 pays. Des formateurs locaux agréés dispensent sur place une formation en anglais, arabe, espagnol, français, portugais, roumain, russe, swahili et vietnamien. Le programme comprend les éléments suivants :

- Création de centres de développement de l'entrepreneuriat autonomes axés sur le marché local (centres nationaux Empretec) et assistance technique de suivi.
- Prestation de services de formation au développement de l'entrepreneuriat et de services de suivi destinés aux chefs d'entreprise.
- Diffusion de la méthode de formation du programme Empretec auprès des équipes de formation locales et adaptation des services de formation et autres au contexte local, dans les langues locales.
- Promotion du réseautage et création d'associations de chefs d'entreprise.

Les chefs d'entreprise bénéficient de services de suivi fournis par des centres Empretec qui offrent une assistance aux bilans de santé des entreprises, à la formulation de plans d'entreprise, aux partenariats entre le secteur public et le secteur privé et aux liens commerciaux avec des sociétés multinationales.

Le *Programme de promotion des relations interentreprises* permet à la CNUCED de jouer le rôle d'intermédiaire en améliorant la productivité et l'efficacité des fournisseurs locaux par divers moyens dont la formation, le tutorat, l'échange d'informations, l'amélioration de la qualité, l'innovation et le transfert de technologie. Grâce à l'aide de la CNUCED, les fournisseurs locaux et les PME nationales peuvent être mieux intégrés dans les chaînes de valeur mondiales, ce qui leur offre une possibilité d'internationalisation. De plus, la CNUCED aide les gouvernements et autres parties prenantes à créer un environnement porteur ; elle appuie les réseaux de services d'aide aux entreprises et autres services.



Le *Cadre directeur pour l'entrepreneuriat* définit les objectifs de politique générale et énumère les options envisageables sous la forme de mesures recommandées pour aider les gouvernements à formuler dans la pratique des stratégies et plans d'action nationaux pour l'entrepreneuriat. Des services consultatifs sont assurés pour faciliter les efforts de mise en œuvre du Cadre directeur. À ce jour, neuf pays l'utilisent avec succès pour appliquer la politique nationale en matière d'entrepreneuriat. Le Cadre directeur est également adapté à des groupes cibles spécifiques et aide les pays à mettre en œuvre le guide pratique de la CNUCED et du Commonwealth sur l'entrepreneuriat des jeunes (Policy Guide on Youth Entrepreneurship) et le guide pratique sur l'entrepreneuriat à l'intention des migrants et des réfugiés (Policy Guide on Entrepreneurship for Migrants and Refugees), une publication conjointe de la CNUCED, de l'Organisation internationale pour les migrations et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, par le biais d'ateliers de renforcement des capacités destinés aux responsables politiques et aux professionnels.

✓ APERÇU DES RÉSULTATS ET DES INCIDENCES

- Il ressort des indicateurs de rendement des entreprises appliqués à la Jordanie que 72 % des participants ont lancé une entreprise huit mois après avoir participé à un cours de formation Empretec et, dans le même laps de temps, le nombre d'emplois créés par participant à l'enquête s'est élevé à 2,6 en moyenne par entreprise.
- Au cours de la première année d'installation d'Empretec en Angola, 15 % des chefs d'entreprise ayant reçu une formation avaient créé une nouvelle entreprise ou développé une entreprise existante, et 30 % avaient fait état d'une croissance de leurs ventes.
- Un cadre institutionnel durable permettant de suivre l'exécution d'une stratégie nationale pour l'entrepreneuriat et de son plan d'action connexe a été établi en Équateur avec un outil en ligne ; selon des indicateurs clés, 300 nouvelles entreprises et 1 000 emplois ont été créés et les exportations ont atteint 9 milliards de dollars.
- En République-Unie de Tanzanie, le Programme de promotion des relations interentreprises a aidé 1 200 cultivateurs participant aux chaînes de valeur de la tomate, du café, des fruits de la passion, des légumes et des produits laitiers. Une évaluation menée sur différents groupes de bénéficiaires des ateliers Empretec et sur la gestion agricole à Moshi et Morogoro a montré que le chiffre d'affaires de leur entreprise avait augmenté en moyenne de 78 % en 2018 par rapport à 2017, tandis que la productivité moyenne par acre (0,4 ha) des agricultrices de Moshi était passée de 10 000 kg à 30 000 kg pour certains types de légumes.



« Au cours de l'application du Cadre directeur pour l'entrepreneuriat, deux éléments importants ont été qualifiés de meilleures pratiques : d'une part, l'engagement du secteur privé dans l'application de la politique et, d'autre part, la création d'un fonds de capital risque en vue de renforcer la compétitivité de PME et leur participation aux chaînes de valeur. »

M. Eduardo Egas, Ministre de l'industrie et de la productivité, Équateur, 2017

« Grâce aux enseignements de l'atelier Empretec, j'ai réussi à accroître la clientèle, à améliorer la diversité et à adopter un certain nombre de projets que je n'aurais pu auparavant entreprendre. J'ai été très encouragé par le premier prix que j'ai remporté à l'atelier Empretec, pour avoir obtenu les meilleurs bénéfices lors de l'exercice sur la création d'entreprises. »

M. Davies Mendulo Sinyinza, diplômé Empretec, Zambie, 2017



PROGRAMME : FAITS ET CHIFFRES

Portée : toutes régions

Date de lancement : 1988

Activités par an : 850 ateliers Empretec, 20 000 entrepreneurs formés

Nombre de pays assistés : plus de 40

Personnes formées : 480 000

Site Web : empretec.unctad.org



Objectifs de développement durable atteints :

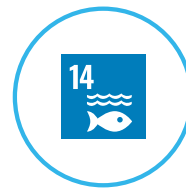
Directement : 4 et 8

Indirectement : 1, 5, 9, 12 et 17



DONATEURS/SOURCES DE FINANCEMENT (2014-2019)

Arabie saoudite, Chine, Équateur, Finlande, Norvège, Suède, Suisse, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), Compte de l'ONU pour le développement, Fonds d'affectation spéciale multidonateurs/intergroupes pour le renforcement des capacités en matière d'investissement au service du développement, Fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies », Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), Organisation internationale du Travail



TRAINFORTRADE

RENFORCER LES CONNAISSANCES ET LES COMPÉTENCES POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE



CONTEXTE MONDIAL

Le programme TrainForTrade de la CNUCED offre aux pays en développement une assistance technique et un renforcement des capacités sur mesure. L'objectif principal du programme est de permettre aux pays de tirer parti des avantages du commerce international de manière équitable et durable. Plus précisément, le programme constitue des réseaux durables de connaissances pour renforcer l'appropriation nationale, la coopération Sud-Sud et triangulaire. Il préconise également une politique commerciale axée sur le développement afin de réduire la pauvreté et favoriser la transparence et les bonnes pratiques, et promeut des solutions numériques et une réflexion novatrice pour renforcer les capacités des acteurs du commerce international.



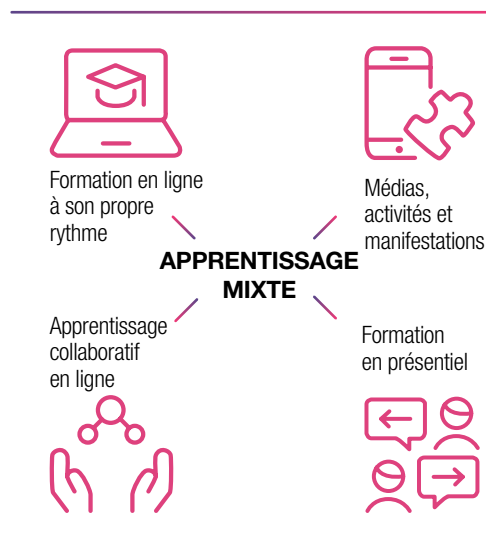
COMMENT LE PROGRAMME TRAINFORTRADE S'APPLIQUE-T-IL ?

Le programme TrainForTrade évalue les besoins des pays, met en place des comités de projet nationaux, constitue des réseaux numériques, établit une formation de haute qualité s'appuyant sur une méthode pédagogique qui comprend la formation de formateurs, l'accompagnement et l'apprentissage mixte. Il facilite également l'analyse des politiques et le partage des meilleures pratiques et renforce la transparence.

Le programme associe l'enseignement à distance et la formation en présentiel. C'est une méthode de formation écologique et rentable qui offre une grande souplesse et propose une approche pragmatique adaptée aux emplois du temps très chargés du monde d'aujourd'hui.

Le programme TrainForTrade prévoit actuellement une assistance technique et un renforcement des capacités dans les domaines suivants :

- Le **commerce électronique**, qui recouvre les aspects juridiques du commerce électronique, les meilleures pratiques en matière de commerce électronique et l'identité numérique pour le commerce et le développement.
- Les **statistiques du commerce**, notamment sur les échanges internationaux de services, le commerce international des marchandises et l'investissement étranger direct (IED).
- Le **programme de gestion portuaire** dote les communautés portuaires de services de gestion efficaces et compétitifs pour accroître les échanges commerciaux et favoriser le développement économique durable. Le programme propose un modèle de partenariat entre secteur public et secteur privé, des réseaux mondiaux d'entités portuaires, un programme de formation et de gestion des aptitudes durable, des solutions à valeur ajoutée dans les communautés portuaires (études spécifiques), des cours de gestion portuaire moderne (deux cent quarante heures sur deux ans) et des évaluations du rendement des structures portuaires.



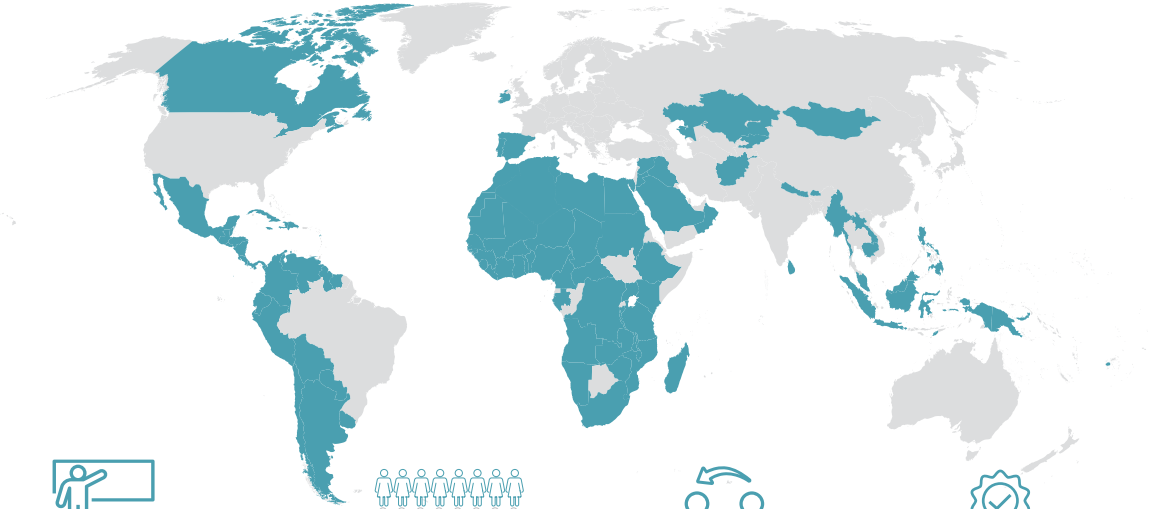
APERÇU DES RÉSULTATS ET DES INCIDENCES

Entre 2014 et 2018, TrainForTrade a organisé 150 cours, soit sous forme de formation en présentiel, soit sous forme d'enseignement à distance, dont ont bénéficié plus de 5 000 participants de 116 pays. Les participants ont reçu une formation équivalant à près de 45 000 jours complets.

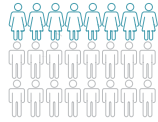
L'Union européenne a classé la méthode TrainForTrade de gestion de projets et d'apprentissage mixte parmi les meilleures pratiques, à la suite d'une évaluation d'un projet TrainForTrade en Angola. Le Gouvernement irlandais, principal donateur du Programme de gestion portuaire, a déclaré que le partenariat entre Irish Aid, les ports irlandais, la CNUCED et des ports bénéficiaires est un exemple de meilleure pratique en matière de coopération pour le développement. Le programme de gestion portuaire reçoit en permanence des réactions positives de la part des directeurs de ports bénéficiaires à travers ses réseaux linguistiques.



TrainForTrade a formé des participants de **116** pays



Plus de **5 000** participants, qui ont suivi en moyenne **neuf jours de formation**



34 % des participants sont des **femmes**



Plus de **500** formateurs favorisant le **partage de connaissances Sud-Sud**



Les taux de **certification** et de **satisfaction** sont tous deux supérieurs à **80 %**



« Si cette formation n'existait pas, il faudrait en créer une d'urgence. Elle ne contribue pas seulement à façonner le regard que les travailleurs portuaires qualifiés portent sur les ports, mais aussi à changer les mentalités des travailleurs dont la vision stéréotypée empêche les ports de jouer leur rôle de facilitateurs du commerce mondial et de moteurs du développement. »

M. Nchechuma Banla, Autorité portuaire de Douala, Formation des formateurs du Cameroun, Belfast, 2019

« Le programme TrainForTrade de la CNUCED est d'une importance vitale pour la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'application des accords de Paris sur le climat. »

M. Michael D. Higgins, Président de l'Irlande, 2018



PROGRAMME : FAITS ET CHIFFRES

Portée : toutes régions

Date de lancement : 1996

Site Web : tft.unctad.org

Contenu et système de gestion de l'apprentissage : learn.unctad.org



Objectifs de développement durable atteints :

Directement : 8, 9, 14 et 17

Indirectement : 1, 5 et 13

Médias sociaux :   



DONATEURS/SOURCES DE FINANCEMENT (2014-2019)

Irlande, 60 partenaires bénéficiaires (les pays bénéficiaires du programme TrainForTrade contribuent également financièrement au programme suivant le principe du partage des coûts), 9 organismes des Nations Unies et autres organisations internationales et régionales, Compte de l'ONU pour le développement, 9 partenaires portuaires

STIMULER L'EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE, AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

Des marchés fructueux et des États réellement orientés vers le développement sont indispensables pour mener à bien le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les marchés jouent un rôle important dans l'affectation de ressources. Toutefois, l'absence de mécanismes de réglementation appropriés risque d'entraîner des défaillances des marchés, voire des abus de pouvoir monopolistique, des effets externes négatifs et l'inéquité. Les États ont pour mission de combler les lacunes du marché, de créer un cadre juridique réglementaire et institutionnel porteur, ainsi que d'encourager les intervenants du marché à contribuer plus efficacement au développement durable. La CNUCED aide, par la coopération technique, les pays en développement à stimuler l'efficacité économique et améliorer la gouvernance. Plus particulièrement, elle contribue à établir des réglementations favorisant la concurrence, à faciliter le commerce et les affaires en supprimant les obstacles bureaucratiques aux échanges et à l'investissement, à intégrer la durabilité dans les accords internationaux d'investissement, à promouvoir les meilleures pratiques concernant la publication d'informations sur la durabilité par les entreprises et à renforcer la capacité statistique à formuler des politiques économiques viables.

3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE



10 INÉGALITÉS
RÉDUITES



12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



15 VIE
TERRESTRE

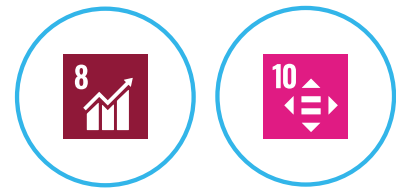


16 PAIX, JUSTICE
ET INSTITUTIONS
EFFICACES



17 PARTENARIATS
POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS





EXAMEN COLLÉGIAL VOLONTAIRE DU DROIT ET DES POLITIQUES DE LA CONCURRENCE ET DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

ÉCHANGE DES MEILLEURES PRATIQUES POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT



CONTEXTE MONDIAL

La concurrence est à la base de la réussite de toute économie de marché. Elle accroît l'attractivité d'un pays pour les entreprises et stimule l'efficacité économique, la productivité, l'innovation et la croissance économique. Les marchés concurrentiels offrent une gamme plus large de produits à plus bas prix et de meilleure qualité, au bénéfice des consommateurs. La libéralisation des échanges ne peut pas atteindre son plein potentiel si des pratiques anticoncurrentielles persistent entre les entreprises privées, lesquelles augmentent les obstacles à l'entrée sur le marché et aboutissent à des niveaux élevés de concentration du marché et à des pratiques potentiellement abusives. Il importe, par conséquent, que tous les pays évaluent et, le cas échéant, améliorent l'efficacité des lois et des politiques de la concurrence.

La CNUCED aide les pays en développement et les pays en transition par un mécanisme d'examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la concurrence depuis 2005. L'attention particulière que la CNUCED accorde au développement et l'expérience qu'elle a acquise dans sa collaboration avec les autorités de la concurrence dans le monde garantissent que l'examen collégial volontaire est axé sur l'amélioration du droit et de la politique de la concurrence d'une manière qui tient compte des besoins de développement des pays et des enjeux économiques actuels.

Le droit et la politique de la protection des consommateurs sont déterminants pour garantir que les consommateurs sont tant bien informés et protégés contre des pratiques commerciales inéquitables et frauduleuses que pourvus des voies de recours appropriées en cas de tromperie. Les examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la protection du consommateur sont un nouvel exercice mondial dont la CNUCED a été chargée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 70/186 ; il n'existe aucun processus de ce type à l'échelle internationale dans le domaine de la protection des consommateurs.

La CNUCED aide les pays en développement et les pays en transition par un mécanisme d'examens collégiaux volontaires de leur droit et de leurs politiques de la protection des consommateurs depuis 2016. Les examens visent à améliorer la législation en matière de protection des consommateurs et ses règlements d'application pour permettre aux pays de pouvoir relever les enjeux d'une protection efficace des consommateurs et mieux faire comprendre aux parties prenantes concernées l'importance d'un état d'esprit favorable à la protection des consommateurs.



COMMENT LE PROGRAMME S'APPLIQUE-T-IL ?

Les examens collégiaux volontaires du droit et des politiques de la concurrence et de la protection du consommateur effectués par la CNUCED permettent aux pays en développement de comparer leurs cadres législatifs par rapport aux meilleures pratiques internationales. Ils offrent également une occasion aux pays examinés d'évaluer leurs propres résultats en matière d'application. Ils sont réalisés selon une méthode d'évaluation par les pairs en interaction, qui favorise l'échange de connaissances et la compréhension mutuelle entre les autorités de la concurrence et les organismes de protection des consommateurs aux échelons régional et international par l'intermédiaire de relations formelles et de réseaux informels et encourage la coopération Nord-Sud et Sud-Sud.

Les examens collégiaux déterminent les grandes modifications législatives, administratives et procédurales qui seraient nécessaires pour assurer le fonctionnement optimal des cadres de la concurrence et de la protection des consommateurs. Ils révèlent les obstacles propres aux pays, notamment les difficultés économiques et politiques qui empêchent d'appliquer les lois de la concurrence. Les examens servent de base à l'examen collégial volontaire du droit et des politiques de la concurrence et de la protection des consommateurs organisé pendant les sessions annuelles du Groupe intergouvernemental d'experts.

Les examens collégiaux volontaires permettent aussi aux pays concernés d'appliquer les recommandations qui en sont issues, en bénéficiant de l'assistance technique et des activités de renforcement des capacités de la CNUCED. Si nécessaire, des partenaires de développement sont invités à participer à l'exécution du projet de coopération technique et de renforcement des capacités dont il est question. Pour que les effets d'un examen collégial perdurent, il est essentiel de s'assurer que le pays concerné s'approprie le processus.



APERÇU DES RÉSULTATS ET DES INCIDENCES

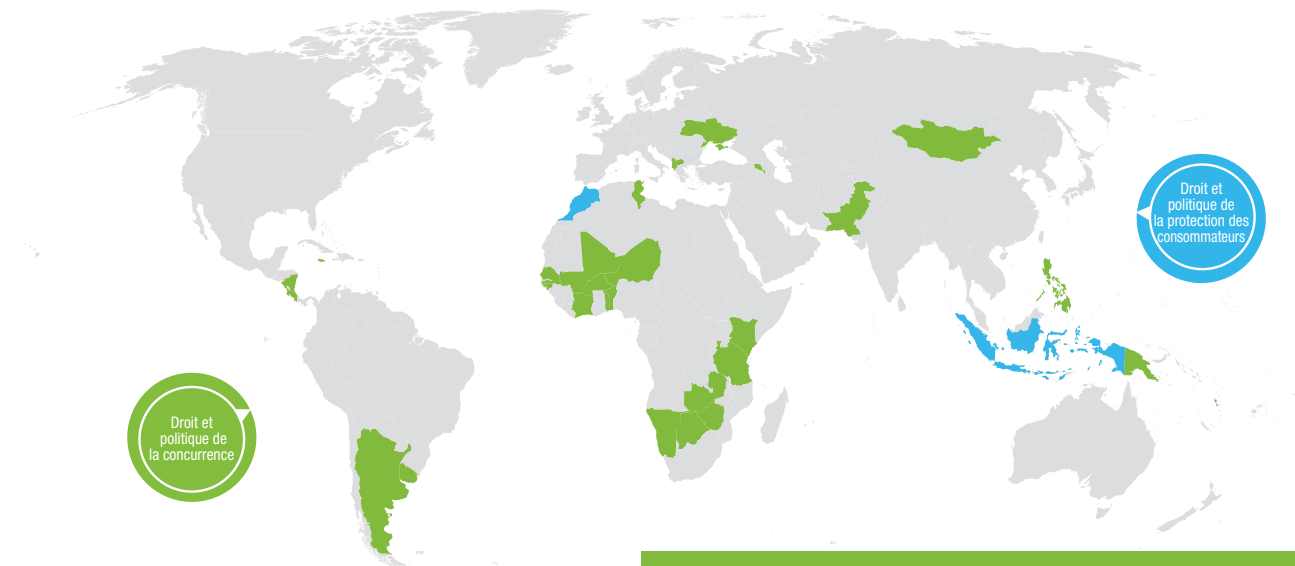
Il ressort des évaluations de la compétitivité dans le monde effectuées chaque année par le Forum économique mondial que les conditions de la concurrence se sont améliorées dans 10 pays qui ont fait l'objet d'examens collégiaux sous l'égide de la CNUCED – attestant les apports de l'organisation au droit et à la politique de la concurrence.

Les rapports d'examen ont servi à modifier la législation (au stade des projets de loi), améliorer l'action de promotion et réorganiser la formation du personnel. Il ressort d'une évaluation extérieure réalisée en 2015 par la CNUCED



que les examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la concurrence sont utiles à de nombreux égards. Ces examens débouchent en effet sur des recommandations précises et judicieuses assorties d'un plan clairement structuré. Ils permettent de renforcer les capacités des organismes concernés et d'augmenter les effets de leur action, et sont aussi l'occasion de sensibiliser d'autres acteurs nationaux et internationaux. La plupart des pays ont indiqué que les activités de renforcement des capacités et d'appui technique menées comme suite au rapport constituaient l'un des points forts du processus d'examen collégial.

Examens collégiaux volontaires achevés en 2019



Faits marquants

Le tout premier examen collégial volontaire du droit et de la politique de protection des consommateurs du Maroc (2018), facilité par la CNUCED, a été suivi d'une réunion de diffusion de deux jours tenue à Rabat avec la participation active de toutes les parties intéressées. Le Gouvernement marocain avait déjà modifié sa législation conformément aux recommandations du rapport, ce qui illustre la contribution de ce type d'exercice à l'amélioration de la protection des consommateurs dans le pays et constitue un exemple unique de processus de haut niveau dans la région.

L'examen par les pairs du droit et de la politique de la concurrence du Botswana (2018) a été suivi d'une réunion de diffusion tenue à Gaborone à laquelle ont participé des parties prenantes concernées, notamment du Ministère de l'investissement, du commerce et de l'industrie. Le Gouvernement botswanais étudie les moyens de concevoir une feuille de route visant à réunir les deux fonctions de concurrence et de protection des consommateurs sous une seule autorité, comme le recommande le rapport de l'examen collégial. L'exercice d'examen collégial a affirmé qu'alors même que le Gouvernement se dirige vers des mesures de réduction des coûts, il prévoit de renforcer l'autorité chargée de la concurrence en lui confiant des fonctions de protection des consommateurs, plutôt que de créer une nouvelle institution pour traiter ces questions.



PROGRAMME : FAITS ET CHIFFRES

Date de lancement : droit et politique de la concurrence : depuis 2005 ; droit et politique de la protection du consommateur : depuis 2016

Nombre d'examens par an : 2 (1 sur le droit et la politique de la concurrence et, à compter de 2018, 1 sur le droit et la politique de la protection du consommateur)

Examens collégiaux volontaires : droit et politique de la concurrence : 24 (dont 1 de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) plus le Bénin et le Sénégal, 1 examen tripartite de la République-Unie de Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe)

Droit et politique de protection du consommateur : 2 (Maroc et Indonésie)

Pays ou organisations régionales aidés : droit et politique de la concurrence : 25 pays et l'UEMOA ; droit et politique de la protection du consommateur : 2 pays

Prochains examens : droit et politique de la concurrence : UEMOA ; droit et politique de la protection du consommateur : Pérou

Site Web : unctad.org/competition/peer-reviews



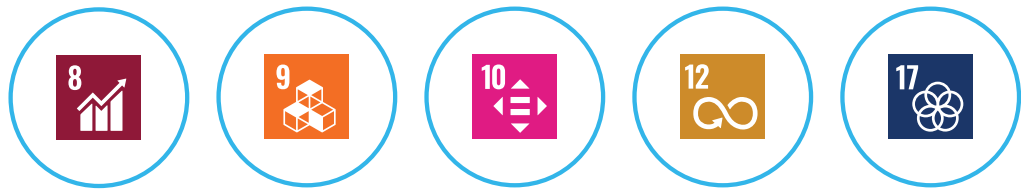
Objectifs de développement durable atteints :

Directement : 8 et 10
Indirectement : 9 et 17



DONATEURS/SOURCES DE FINANCEMENT (2014-2019)

Luxembourg, Suède, Suisse, Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), Centre du commerce international (ITC), Fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies »



POLITIQUES ET CADRES DE LA CONCURRENCE ET DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

RATIONALISER LES MARCHÉS ET MIEUX PROTÉGER LES CONSOMMATEURS



CONTEXTE MONDIAL

Les politiques de concurrence et de protection des consommateurs, parallèlement aux politiques commerciales et industrielles, contribuent notablement à ce que les pays parviennent à la croissance économique et à un développement équitable et durable. Dans l'économie mondiale actuelle, caractérisée par une forte concentration des marchés, la politique de concurrence est encore plus pertinente pour créer un environnement commercial favorable et ouvrir des débouchés aux nouvelles et petites et moyennes entreprises, tout en garantissant aux consommateurs un choix plus large, des prix plus bas et des produits de bonne qualité. Du côté de la demande, les consommateurs doivent pouvoir bénéficier de la protection de leurs droits et d'un accès facile à des mécanismes de règlement des différends et des voies de recours efficaces, en particulier dans le contexte de l'économie numérique.

La CNUCED a des compétences spécialisées dans le domaine des politiques de concurrence et de protection des consommateurs, où elle œuvre depuis les années 1980. Elle est dépositaire de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, adopté en 1980, seul instrument relatif à la politique de la concurrence approuvé au niveau international qui fournit des recommandations pour le contrôle des pratiques anticoncurrentielles et un cadre pour la coopération internationale et l'échange de meilleures pratiques, tout en reconnaissant la dimension développement du droit et de la politique de la concurrence. La CNUCED est également dépositaire des Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur, adoptés en 1985 et révisés en 1999 et 2015, qui ont fortement influencé l'élaboration et la modernisation du droit de la protection des consommateurs par les pays en développement et les pays en transition.

La CNUCED aide les pays en développement et les pays en transition à adopter ou à réexaminer leurs politiques et leur droit de la concurrence et de la protection des consommateurs, ainsi que leurs cadres régionaux, afin d'assurer l'alignement sur les meilleures pratiques internationales. Jusqu'en 2018, près de 140 États membres ont adopté des cadres de concurrence, dont plusieurs pays en développement et pays à économie en transition dans le monde, ainsi que plusieurs organisations économiques régionales dont les membres sont des pays développés et en développement (par exemple, l'ASEAN, la Communauté des Caraïbes, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), le COMESA, l'Union économique eurasiatique et l'UEMOA).



COMMENT LE PROGRAMME S'APPLIQUE-T-IL ?

La CNUCED aide à renforcer les régimes de concurrence et de protection des consommateurs dans les pays en développement et les pays en transition par les moyens suivants :

- Élaboration et amélioration de cadres directifs, législatifs et institutionnels.
- Rédaction de projets de lois sur la concurrence et sur la protection des consommateurs adaptés aux enjeux actuels et en harmonie avec les cadres régionaux.
- Mise en place de cadres institutionnels pour une application efficace et un fonctionnement efficient de la loi.
- Renforcement des capacités humaines par des programmes de formation destinés aux autorités chargées de la concurrence et de la consommation, aux administrations publiques et aux agents des organismes de régulation sectorielle, aux représentants des organisations professionnelles et des associations de défense des consommateurs, et au pouvoir judiciaire.
- Élaboration de programmes universitaires qui prévoient des cours sur la concurrence et sur la protection des consommateurs.
- Établissement de liens interinstitutionnels dans le cadre de visites d'étude effectuées par des experts de pays tant développés qu'en développement.

Les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités de la CNUCED dans les domaines de la concurrence et de la protection des consommateurs sont élaborées en étroite coopération avec les bénéficiaires et suivent une approche multipartite pour encourager un esprit de concurrence et de protection des consommateurs et sensibiliser les consommateurs et les entreprises. La CNUCED aide les institutions et les parties prenantes concernées à améliorer leurs moyens institutionnels et humains de mise en œuvre des lois sur la concurrence et la protection des consommateurs.



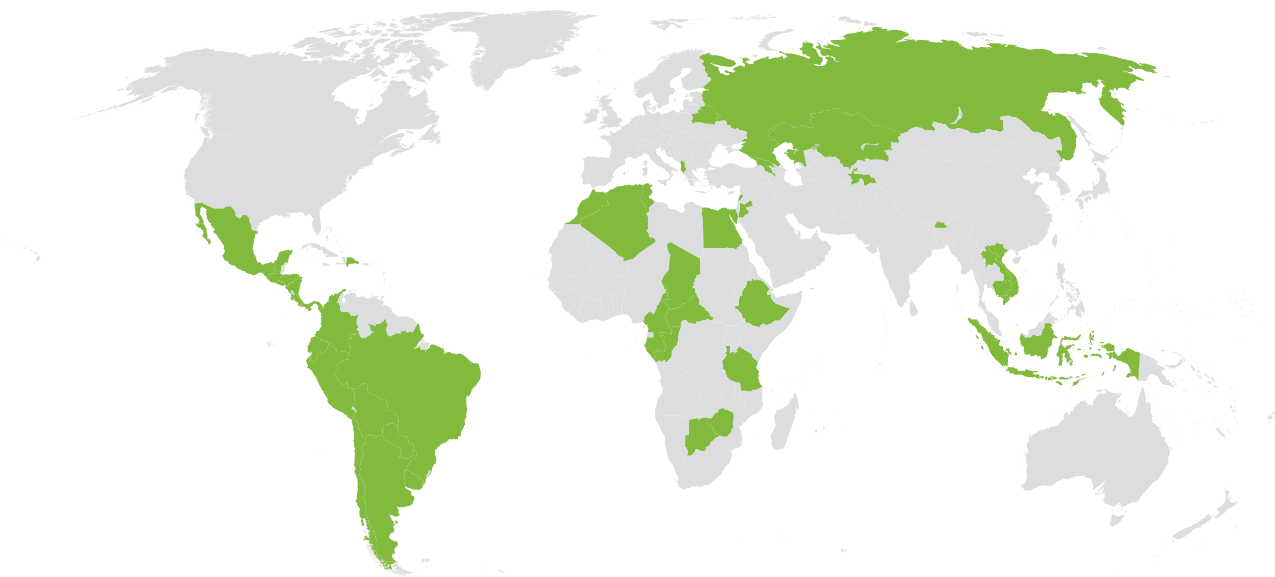
APERÇU DES RÉSULTATS ET DES INCIDENCES

La CNUCED a obtenu les résultats ci-après dans des pays associés à ses programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités :

- Amélioration des lois sur la concurrence et sur la protection des consommateurs, pour relever les enjeux actuels.
- Renforcement des capacités humaines à appliquer les lois sur la concurrence et sur la protection des consommateurs.
- Amélioration des structures et de l'organisation des institutions pour une application plus rigoureuse et rationnelle des lois.
- Promotion de l'esprit de concurrence et de protection des consommateurs, par des séminaires de mobilisation et de sensibilisation.



Politiques et cadres de la concurrence et de la protection des consommateurs (jusqu'en 2019)



La CNUCED enregistre des résultats concrets dans l'aide apportée aux pays en développement pour renforcer les capacités à adopter et appliquer des lois et des politiques de la concurrence et de la protection des consommateurs. Par exemple, elle a joué un rôle important dans l'adoption récente de la loi sur le contrôle des fusions par le Gouvernement péruvien. Le Pérou avait examiné cette question pendant plus de vingt ans et avait rencontré une opposition ferme de la part d'un important secteur économique du pays. La CNUCED a commencé le travail de sensibilisation et de préparation du projet de loi sur le contrôle des fusions pour le Pérou en mars 2017, et la loi a finalement été adoptée le 30 octobre 2019.

En Afrique centrale, la CNUCED a travaillé sur la réforme de la réglementation de la concurrence et la création d'un cadre législatif pour la protection des consommateurs de juillet 2017 à juillet 2019. Ces travaux se sont avérés très fructueux, étant donné qu'en mars 2019, le Conseil des ministres de la CEMAC a adopté un nouveau règlement dans le domaine de la concurrence et une directive qui fait obligation aux États membres d'adopter des règles internes de protection des consommateurs harmonisées. Pendant la même période, la CNUCED a travaillé à l'élaboration d'un projet de règlement sur la concurrence pour la République démocratique du Congo, qui a également été approuvé par le Parlement du pays en juin 2018.

Le *Manuel sur la protection du consommateur* de la CNUCED fournit des exemples concrets de la manière dont on peut efficacement informer et éduquer les consommateurs, en traitant des questions essentielles relatives à l'étiquetage et à la publicité. Le cours de la CNUCED sur l'éducation des consommateurs et le conseil aux entreprises s'adressant à 17 pays d'Amérique latine a été dispensé à 1 500 fonctionnaires, ce qui a débouché sur de nouvelles initiatives en matière de consommation durable telles que les cours en ligne argentins contre les pertes alimentaires et le « Code vert » chilien pour les produits de consommation durable.

La mise en œuvre effective de ses programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités a permis à la CNUCED de nouer de solides liens de coopération et de collaboration avec les organismes de surveillance de la concurrence et de protection des consommateurs dans des États membres. Des réunions annuelles du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence, tenues depuis 1998, et du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique relatifs à la protection des consommateurs, tenues depuis 2016, contribuent à renforcer le réseau établi entre la CNUCED et ces organismes.



PROGRAMME : FAITS ET CHIFFRES

Portée : toutes régions

Date de lancement : 2003

Activités (2017-2019) : Programmes régionaux – Amérique latine, Moyen-Orient et Afrique du Nord, CEMAC, Communauté économique eurasiennne ; projets nationaux – Bélarus, Bhoutan, Cabo Verde, Éthiopie, République-Unie de Tanzanie et Zimbabwe

Pays ou organisations régionales aidés : 44 pays et 1 commission régionale (Commission économique eurasiennne)

Nombre de personnes formées : 632 (2018)

Site Web : unctad.org/competition



Objectifs de développement durable atteints :

Directement : 8, 9, 10, 12 et 17



DONATEURS/SOURCES DE FINANCEMENT (2014-2019)

Luxembourg, Suède, Suisse, ASEAN, Fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies », Union européenne, UNOPS



FACILITATION DES AFFAIRES

SIMPLIFIER LES RÉGLEMENTATIONS POUR RENDRE LE CLIMAT NATIONAL PROPICE AUX ENTREPRISES, AUX INVESTISSEMENTS ET AUX ÉCHANGES



CONTEXTE MONDIAL

Faciliter les affaires grâce à des pratiques administratives simplifiées réduit les irrégularités et la corruption, rend autonomes les petites entreprises, supprime les obstacles bureaucratiques aux échanges et aux investissements, augmente les recettes du gouvernement et encourage ainsi la création et le fonctionnement des entreprises. La compétitivité s'en trouve accrue et la croissance économique favorisée. La CNUCED estime que les coûts de transaction administratifs et procéduraux, frais de douanes exclus, représentent entre 3 % et 6 % de la valeur des échanges internationaux de marchandises. Il existe ainsi des possibilités de réduire les coûts de transaction et d'accroître la compétitivité.

Le Programme de facilitation des affaires de la CNUCED vise à saisir ces possibilités et offre un ensemble d'instruments des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de méthodes interactives efficaces pour clarifier et simplifier les modalités. Par leur enchaînement, ces moyens intègrent un programme de modernisation de l'administration publique. Le programme offre un lien de coopération entre divisions et entre organismes qui renforce la cohésion et l'impact à l'échelon national.



COMMENT LE PROGRAMME AIDE-T-IL À AMÉLIORER LE MILIEU DES AFFAIRES ?

Le Programme de facilitation des affaires contient une méthode qui prévoit la simplification des pratiques sans modifier les réglementations. Dans un but de rationalisation des pratiques administratives, principal aspect éprouvé par les utilisateurs, le programme cherche à obtenir des résultats rapides et mesurables ; il compte trois composantes successives : eRegulations, eSimplifications et eRegistrations. Les instruments sont mis au point à la demande de gouvernements bénéficiaires.

Le système eRegulations est une solution abordable, complète, qui permet aux gouvernements de clarifier et de publier les démarches administratives sur Internet. Il les précise point par point, dans la perspective de l'utilisateur. À chaque étape, les données suivantes sont fournies : coordonnées (entité, bureau et responsable), résultat escompté, documents requis, coût, durée, motif légal et voies de recours. Toute forme de démarche administrative peut être élucidée sur le portail eRegulations – création d'entreprises, paiement des impôts, importation et exportation.

Il est plus aisé de simplifier des démarches déjà clarifiées, en comparant la pratique à la théorie et en limitant les échanges et les documents au strict nécessaire. Les 10 principes de simplification des démarches administratives – eSimplifications – permettent le plus souvent aux gouvernements de réduire de plus de la moitié le nombre d'étapes et les exigences, sans modification de la législation.

Les démarches simplifiées sont saisies dans le système eRegistrations de la CNUCED, application en ligne conçue pour créer des guichets uniques électroniques qui permettent un enregistrement simultané avec de nombreux organismes publics.



APERÇU DES RÉSULTATS ET DES INCIDENCES

Le Programme de facilitation des affaires, dont les résultats sont rapides et mesurables, aide concrètement à passer d'une économie parallèle à une économie plus structurée et plus transparente. Il rend aussi les petites entreprises autonomes grâce à la suppression de nombreuses restrictions bureaucratiques aux échanges et aux investissements.

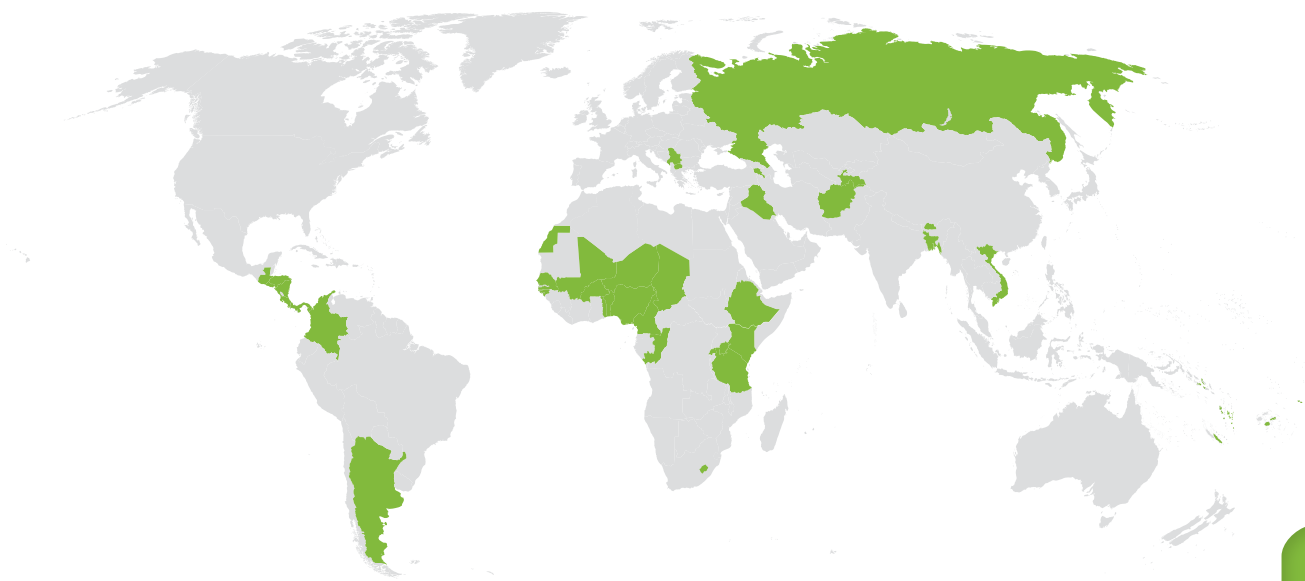
Le Programme soutient les efforts des gouvernements tendant à la rentabilité institutionnelle, notamment par une augmentation des recettes fiscales qui seront ultérieurement réintroduites dans l'économie à l'appui de secteurs novateurs misant sur l'emploi de femmes et de jeunes.

Le Programme a été exécuté dans plus de 40 pays. Plus de 70 systèmes gouvernementaux électroniques d'accès libre et facile ont été mis au point pour clarifier, simplifier et automatiser les démarches administratives, facilitant ainsi les activités commerciales, et alléger les contraintes réglementaires. Quelques exemples récents :

- L'Iraq a simplifié la procédure de création d'une société de plus de 60 % grâce à la mise en œuvre du système eRegulations. Auparavant, il fallait accomplir 35 démarches et fournir 47 documents. Après avoir clarifié la procédure au moyen du système eRegulations, les organismes concernés ont fusionné les étapes et supprimé les documents inutiles pour ramener leur nombre à 14 démarches et 21 documents. Ils ont



Systèmes de facilitation des affaires mis en œuvre en 2019



également fixé un nouvel objectif de mise en œuvre du système eRegistrations et d'automatisation du processus d'enregistrement des sociétés avant la mi-2020.

- Le Lesotho a progressé de 35 échelons sur l'indicateur de création d'entreprise du rapport Doing Business 2020 de la Banque mondiale après avoir automatisé la procédure d'obtention des licences commerciales grâce au système eRegistrations.
- Le Cameroun a inscrit plus de 24 000 entreprises en deux ans grâce au système eRegistrations. Ce système, installé dans trois régions, Douala, Garoua et Yaoundé, a permis de réduire de plus de 70 % le nombre de formalités et de prescriptions ainsi que la durée de traitement.
- El Salvador a entièrement automatisé le processus d'enregistrement des sociétés et des commerçants individuels. Huit institutions offrent désormais leurs services en ligne avec le système eRegistrations et les entreprises peuvent obtenir leur inscription obligatoire en moins de trois jours. En 2018, le portail miempresa.gov.sv a été créé comme unique guichet d'enregistrement des entreprises au Salvador, ce qui a entraîné une augmentation de 822 % des entreprises enregistrées en ligne. En outre, 1 052 nouveaux contribuables se sont inscrits pour la taxe sur la valeur ajoutée. Sur la base d'un paiement mensuel moyen de 100 dollars au titre de la taxe sur la valeur ajoutée, ces nouveaux contribuables verseront chaque année 1,2 million de dollars supplémentaires au budget de l'État.
- L'Arménie, l'Iraq, le Lesotho et le Monténégro ont adhéré au portail Global Enterprise Registration, GER.co, avec la meilleure note, 10 points sur 10. GER.co est une initiative conjointe de la CNUCED, du Global Entrepreneurship Network de la Kauffman Foundation et du Département d'État des États-Unis d'Amérique. Le portail offre un accès direct aux sites Web officiels d'enregistrement des entreprises dans le monde et évalue leur facilité d'utilisation.



PROGRAMME : FAITS ET CHIFFRES

Date de lancement : 2005

Nombre de pays assistés par an : 6 (en moyenne)

Couverture : 64 portails eRegulations/commerciaux, 5 eRegistrations dans plus de 40 pays

Site Web : unctad.org/Business-Facilitation



Objectifs de développement durable atteints :

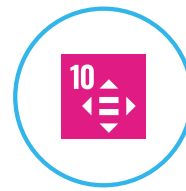
Directement : 8 et 16

Indirectement : 1 et 17



DONATEURS/SOURCES DE FINANCEMENT (2014-2019)

Autofinancement par certains pays utilisateurs, Allemagne, Australie, États-Unis, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Suisse, Centre d'investissement de la [République-Unie de] Tanzanie, Fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies », Trade Mark East Africa, Union européenne, UNOPS



FACILITATION DU COMMERCE

RENDRE LES ÉCHANGES PLUS FACILES ET PLUS RAPIDES



CONTEXTE MONDIAL

La facilitation des échanges est devenue un outil important de la politique commerciale dans un environnement international où les droits de douane et les quotas diminuent. **Le principal objectif de la facilitation des échanges est de réduire les complications et les coûts associés à des procédures et des contrôles administratifs contraignants aux frontières, tout en maintenant des contrôles de conformité efficaces.** Selon les estimations de la Banque mondiale, les obstacles administratifs dus aux formalités contraignantes à la frontière peuvent provoquer jusqu'à 75 % de retard dans les expéditions. L'Accord sur la facilitation des échanges, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui est entré en vigueur le 22 février 2017, est un important aboutissement sur le plan international. Il vise à réduire les coûts des transactions commerciales et la bureaucratie, à hâter les formalités douanières du commerce transfrontalier de marchandises et à rendre ainsi les échanges plus faciles, plus rapides et moins onéreux. L'alignement des règles nationales et régionales sur l'accord multilatéral en matière de facilitation des échanges est indispensable pour parvenir à une meilleure intégration du commerce. **Afin de faciliter l'application des obligations techniques et institutionnelles inhérentes à l'Accord sur la facilitation du commerce, la CNUCED aide les pays en développement, les pays les moins avancés (PMA) dans un certain nombre de domaines : évaluations de besoins, ratification, classement et notification des plans d'exécution nationaux en matière de facilitation du commerce, élaboration de plans de projets, prestation de services consultatifs aux comités nationaux de facilitation du commerce, suivi et évaluation des initiatives de facilitation des échanges ; renforcement général des capacités et assistance technique en matière de réformes de facilitation du commerce ; et aide à l'application de mesures de facilitation du commerce.**



COMMENT LE PROGRAMME S'APPLIQUE-T-IL ?

Le programme de facilitation du commerce de la CNUCED vise en dernier ressort à renforcer les processus de facilitation du commerce et la compétitivité des pays en développement, y compris les PMA, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Son objectif est **d'assurer une mise en œuvre accrue des réformes de facilitation des échanges par les pays en développement, en améliorant leur capacité à se conformer aux règles et normes internationales et régionales relatives à la facilitation des échanges, y compris les engagements contractés dans le cadre de l'OMC.**

L'un des objectifs du programme est d'améliorer la capacité de prise de décisions et les compétences de mise en œuvre des comités nationaux de facilitation du commerce pour qu'ils puissent remplir leur mandat. La CNUCED dispense une formation professionnelle intensive destinée au secrétariat et aux membres de ces comités nationaux de facilitation du commerce, à savoir le programme d'habilitation des comités nationaux de facilitation du commerce. Aider les comités à effectuer, d'une manière coordonnée, des réformes de facilitation du commerce, en particulier les dispositions de l'Accord sur la facilitation du commerce, et à être en mesure d'en suivre l'application est l'objectif visé. Aux fins de ratification et d'application de l'Accord, la CNUCED soutient les évaluations de besoins d'assistance technique et l'élaboration d'un classement des dispositions de l'Accord ; une formation adaptée en matière de facilitation des échanges, du transit et du transport ; des services consultatifs sur la ratification de l'Accord et l'assistance à la création et au fonctionnement durable de comités nationaux de facilitation du commerce.

Le programme de facilitation des échanges aide également les pays en développement à mettre en œuvre des mesures dans ce domaine, par exemple : établir un cadre juridique pour les guichets uniques liés au commerce, procéder à la simplification des procédures liées au commerce, former les coordonnateurs nationaux de transit ou soutenir les initiatives régionales de facilitation des échanges. Le succès du programme réside dans l'étroite coopération mise en place non seulement avec des partenaires extérieurs tels que l'Organisation mondiale des douanes et le Centre du commerce international, mais aussi avec d'autres experts de la CNUCED, qui travaillent au confluent de la facilitation des échanges avec l'automatisation des douanes, le commerce électronique ou les mesures non tarifaires.



APERÇU DES RÉSULTATS ET DES INCIDENCES

Découvrez les résultats du programme d'autonomisation de la CNUCED en seulement deux minutes en regardant cette petite vidéo : youtube.com/watch?v=Jh4-ukGQrxc. Depuis 2016, la CNUCED a permis à 27 pays du monde entier, principalement de l'Afrique et de la région des Caraïbes, de se doter de moyens d'action.

La CNUCED a organisé plus de 60 manifestations dans le cadre de son programme et formé plus de 2 000 acteurs de la facilitation du commerce (dont 40 % de femmes). Mais son soutien aux comités nationaux de facilitation du commerce ne se limite pas à la formation. Elle aide également les pays à produire de nombreux résultats, tels que des mandats et des plans de travail pour les comités, des feuilles de route pluriannuelles pour la facilitation des échanges, le classement en catégories et la notification au Comité de la facilitation des échanges de l'OMC, l'appui à l'établissement de documents législatifs, l'élaboration de propositions de projets de réformes de la facilitation du commerce et de stratégies de transfert de connaissances.



EXEMPLES D'IMPACT

94 %

des bénéficiaires sont entièrement d'accord ou ont tendance à être d'accord avec le fait que le programme a amélioré leur connaissance de la facilitation des échanges



92 %

des bénéficiaires comptent appliquer les connaissances acquises dans leurs tâches quotidiennes

86 %

des bénéficiaires affirment qu'ils se sentent mieux à même d'assumer leur rôle de membres des comités nationaux de facilitation des échanges qu'avant l'atelier

CE QU'ILS DISENT DE NOUS

Les connaissances partagées par les experts conseils ont beaucoup favorisé la collaboration interinstitutions au Nigéria pour renforcer le commerce et réduire les délais ainsi que le coût des importations et des exportations.

J'ai beaucoup progressé, et c'est une expérience unique que je vais certainement mettre en pratique à l'avenir.

J'ai beaucoup appris dans le cadre de ce programme. Maintenant, je vois la facilitation du commerce d'une autre façon. Je comprends mieux tout ce que le Soudan peut faire et combien il est important d'intégrer la facilitation du commerce dans la politique de développement.

PROGRAMME D'AUTOMATISATION DE LA CNUCED EN AFRIQUE

pour les comités nationaux de facilitation du commerce



- Programme d'automatisation terminé
- Programme d'automatisation en cours
- Programme d'autonomisation débutant en 2020
- Soutien passé et présent aux comités nationaux de facilitation du commerce en dehors du cadre du programme d'autonomisation

Mis à jour en décembre 2019



PROGRAMME : FAITS ET CHIFFRES

Portée : toutes régions

Date de lancement : 2012

Nombre de pays assistés : plus de 80

Programmes en cours :

Programme d'autonomisation des comités nationaux de facilitation du commerce dans 15 pays en développement, dont 5 PMA

Soutien aux comités nationaux de facilitation du commerce dans 15 petits États insulaires en développement

Appui aux efforts régionaux de facilitation du commerce

Soutien à la mise en place d'un cadre juridique régissant le guichet unique en Jamaïque

Site Web : unctad.org/tf



Objectifs de développement durable atteints :

Directement : 10 et 16

Indirectement : 17



DONATEURS/SOURCES DE FINANCEMENT (2014-2019)

Allemagne, Australie, Chine, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Suède, Agence des États-Unis pour le développement international, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Trade Mark East Africa, Union européenne



SYDONIA – SYSTÈME DOUANIER AUTOMATISÉ

RATIONALISER L'ADMINISTRATION DOUANIÈRE



CONTEXTE MONDIAL

Longues attentes aux frontières, droits inappropriés, formalités contraignantes sont autant d'obstacles majeurs au commerce qui nuisent aux investissements et à l'emploi. Une administration douanière efficace et compétente est indispensable à la prospérité d'un pays quel qu'il soit. Elle peut servir les intérêts de l'économie nationale de diverses manières : en procurant des recettes fiscales, en aidant le gouvernement à faciliter le commerce frontalier, à protéger le pays de la fraude et du trafic illégal de marchandises interdites ou soumises à des restrictions. Elle fournit sur les transactions commerciales extérieures des informations statistiques essentielles à la planification économique et facilite le commerce international. Le calcul automatique des droits, qui accélère et simplifie le dédouanement, augmente les recettes fiscales.

SYDONIA est un dispositif d'administration douanière fondé sur les technologies de l'information et de la communication (TIC), qui vise à modifier les formalités de dédouanement dans les pays en développement et les pays à revenu moyen en les informatisant et les simplifiant. SYDONIA a une grande influence sur les transactions commerciales et administratives en ligne : le commerce international est facilité et moins coûteux et les marchés internationaux deviennent plus accessibles aux entreprises des pays en développement. Il constitue, dans des pays de plus en plus nombreux, le système fondamental propre à établir un guichet unique pour le commerce international, des portails d'échanges, une formation à la gestion portuaire et la mise en œuvre d'une gestion du transit et des couloirs.



COMMENT AMÉLIORER LES FORMALITÉS DOUANIÈRES ?

Le logiciel SYDONIA de la CNUCED est installé à la demande de gouvernements ; il peut être configuré en fonction des caractéristiques des régimes douaniers, des tarifs et des législations internes.

Le programme SYDONIA est appliqué en trois phases. La phase **préparatoire** sert à déceler les domaines appelant des réformes, telles qu'une simplification des formalités de dédouanement, un alignement des formulaires sur les normes internationales et une modernisation de la législation douanière nationale.

Durant la phase de **mise en place**, SYDONIA est configuré en fonction des particularités nationales, codification des tarifs, ainsi que des réglementations et des lois correspondantes, saisie des données des tableaux de contrôle et élaboration des systèmes d'évaluation. Un important programme de formation et de renforcement des capacités est également dispensé aux fins de transfert de compétences et de savoir-faire.

Dans la phase de **lancement**, divers sites nationaux sont dotés de capacités logistiques, techniques et humaines dans le but d'appliquer et d'administrer le projet SYDONIA d'une manière autonome.

Grâce à la série de logiciels SYDONIA, « *ce qui est mesurable peut être accompli* » (T. Peters) et géré (P. Drucker). Le système de mesure de résultats SYDONIA est un nouveau module qui permet à l'administration des douanes de chiffrer ses résultats, au moyen de graphiques, diagrammes et tableaux dynamiques fondés sur des informations en temps réel précises concernant toutes les opérations douanières pour ainsi déceler des pratiques insatisfaisantes et accroître son efficacité.

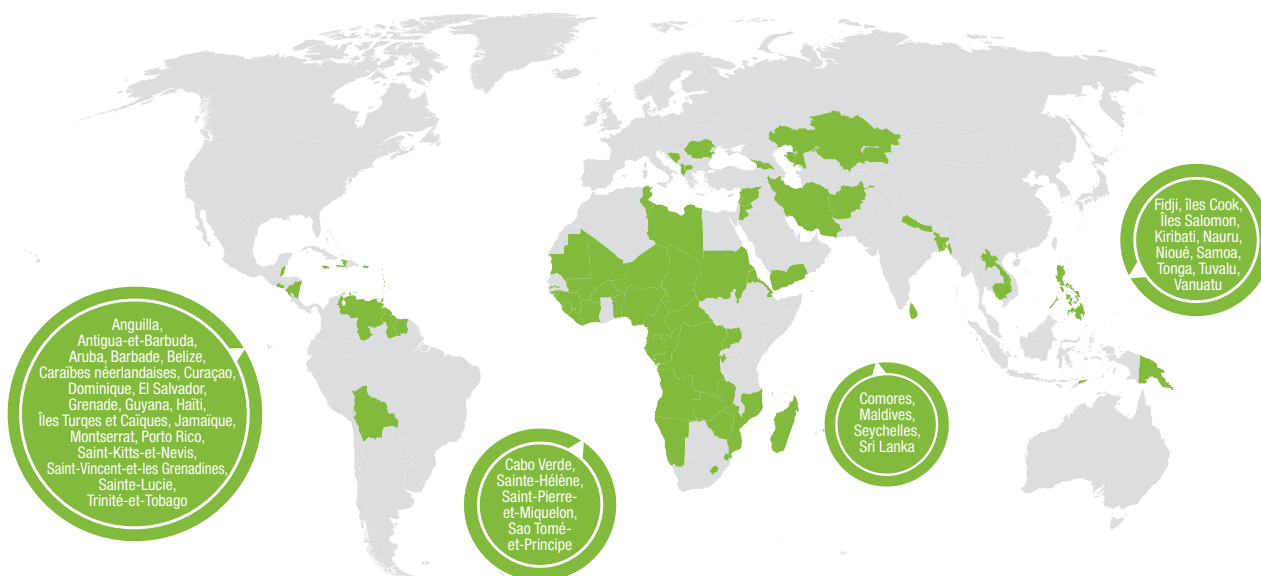


APERÇU DES RÉSULTATS ET DES INCIDENCES

- En *Afghanistan*, le système SYDONIA couvre plus de 95 % du commerce international du pays, ce qui permet au pays d'engranger d'énormes bénéfices et a fait passer les recettes des douanes à près d'un milliard de dollars en 2017, contre environ 50 millions en 2003. Le déploiement du logiciel a conduit à la réorganisation et à la modernisation des douanes afghanes, la structure de tous les bureaux de douane mettant désormais en œuvre ce processus beaucoup plus simple et plus sûr.
- Le progiciel E-borders du système ASTANA 1 (fondé sur le programme SYDONIA) a été lancé au *Kazakhstan* le 1^{er} octobre 2017. Le Ministre des finances a indiqué au Gouvernement que les douanes avaient divisé par quatre le temps moyen de traitement des marchandises en transit. Plus de 140 000 déclarations de transit avaient été traitées à la fin 2017. Des échanges de données de transit ont été effectués avec les membres de l'Union économique eurasiatique.
- En *Mauritanie*, où le système SYDONIA a été installé en 1981, le Directeur général des douanes a dit que bien que le pays traverse une crise financière, en 2016, les recettes recouvrées avaient augmenté de 15 % par rapport à 2015.



Projets d'assistance technique SYDONIA, 2019



En 2019, 41 pays africains, 34 PMA, 21 pays en développement sans littoral et 27 petits États insulaires en développement ont bénéficié du soutien du programme SYDONIA.

- Suite à la mise en place du système SYDONIA au sein de l'administration fiscale nationale angolaise, les recettes douanières ont augmenté de plus de 43 % en 2018 par rapport à 2017.
- Les douanes jamaïcaines ont nettement progressé dans la mise en œuvre de SYDONIA World en facilitant davantage les échanges grâce à un nouvel environnement électronique pour le dédouanement automatisé des marchandises importées et exportées qui fait intervenir tous les autres organismes de réglementation représentés au Centre d'inspection des importations et des exportations (guichet unique). Cela a permis d'améliorer le recouvrement des recettes d'au moins 18 % au cours de l'exercice 2016/17 et d'effectuer la mainlevée d'au moins 70 % des marchandises dans les vingt-quatre heures suivant le dépôt de la déclaration en douane.



PROGRAMME : FAITS ET CHIFFRES

Portée : toutes régions
Date de lancement : 1981
Pays et territoires bénéficiaires : 121
Activités en cours : 5 à 8 projets en négociation ; 72 projets actifs (2018)
Nombre de pays utilisant la dernière version SYDONIA (2019) : 83
Nouveaux projets SYDONIA ou annexes signés (2018) : 29
Site Web : unctad.org/ASYCUDA



Objectifs de développement durable atteints :
Directement : 9, 15 et 17
Indirectement : 1, 6 et 8



DONATEURS/SOURCES DE FINANCEMENT (2018)

36,2 % de la Banque mondiale, 29,8 % des gouvernements bénéficiaires, 29,2 % des organisations régionales (COMESA, SADC, Trade Mark East Africa) et 4,8 % d'autres entités (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, Cadre intégré renforcé, Agence allemande de coopération internationale)

STATISTIQUES

FAIRE CORRESPONDRE LES CHIFFRES AUX RECOMMANDATIONS RELATIVES À L'AMÉLIORATION DES POLITIQUES



CONTEXTE MONDIAL

Des données statistiques fiables – statistiques et indicateurs utilisés dans l'analyse du commerce international, de l'investissement et du développement – sont indispensables pour formuler des politiques et des recommandations rationnelles en matière d'économie. Les décisions de principe, une fois prises, peuvent, pendant de nombreuses années, engager des pays qui s'efforcent d'intégrer l'économie mondiale et d'améliorer les niveaux de vie de leurs citoyens. Les pays qui ont accès à une analyse de qualité fondée sur la recherche et les faits, peuvent prendre des décisions solidement étayées et concevoir de meilleures politiques, qui, à leur tour, sont essentielles pour favoriser le développement social, environnemental et économique.

L'établissement de statistiques sûres et de qualité est inhérent aux travaux de la CNUCED, qui compile, évalue et traite une série de données émanant de sources nationales et internationales. La plupart des données de séries chronologiques portent sur des périodes étendues, certaines remontant à 1948, dans presque tous les pays. La diversité de l'information permet d'analyser toutes questions nouvelles d'une manière ponctuelle dans le contexte de tendances durables et d'une large portée géographique. Lors d'un manque de données ou de discontinuité dans une série, la CNUCED utilise son savoir-faire et ses méthodes pour procéder à des estimations. Ainsi, ses statistiques sont établies d'une manière continue, précise et régulière. Les travaux statistiques respectent les principes de l'ONU régissant les activités statistiques internationales – formulés avec le concours déterminant de la CNUCED.



COMMENT FAIRE DES STATISTIQUES LA BASE DES DÉCISIONS DE PRINCIPE ?

La CNUCED produit *grosso modo* plus de 150 indicateurs et séries statistiques chronologiques indispensables à l'examen du commerce international, des tendances économiques, des IED, des ressources financières extérieures, de la population et de la main d'œuvre, des produits de base, de l'économie de l'information et du transport maritime. Très souvent, les statistiques de la CNUCED sont compilées conjointement ou en étroite coopération avec d'autres organismes de statistique. Ainsi, les statistiques trimestrielles et annuelles sur le commerce des services sont établies en commun avec l'OMC. Cette utilisation des ressources est non seulement efficace, mais elle garantit également des résultats comparables et cohérents.

Sur un plan pratique, la possibilité d'utiliser des données est essentielle pour entreprendre la recherche et l'analyse qui fondent l'élaboration de politiques. La base de données UNCTADstat héberge des données relatives à chaque pays dans le monde. Ces renseignements peuvent servir à créer automatiquement des « profils de pays ». Les profils sont des résumés de statistiques descriptives précises, susceptibles d'intéresser un certain nombre d'utilisateurs – économistes et spécialistes de modèles qui souhaitent généralement toutes les données possibles, ou journalistes ayant besoin de quelques faits pertinents. UNCTADstat peut également établir des tableaux détaillés destinés aux spécialistes.

Des données fiables sur les IED sont indispensables pour l'analyse statistique nationale des investissements et pour mieux orienter et évaluer les politiques nationales. Afin de le concrétiser sur le terrain, la CNUCED propose des ateliers destinés à améliorer la capacité des organismes gouvernementaux de pays en développement à compiler et diffuser les données relatives aux IED et aux sociétés transnationales, ainsi qu'à en rendre compte.



COMMENT LES STATISTIQUES PEUVENT-ELLES CONTRIBUER AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ?

La CNUCED assiste également les organismes de statistique nationaux des pays en développement et des pays en transition dans leurs collectes de données et leurs activités de diffusion. En coopération avec des organismes des Nations Unies, des banques de développement et diverses organisations internationales, tels qu'Eurostat, des initiatives sont prises pour renforcer les capacités dans les domaines du commerce international, des IED, de la dette, des marchandises, des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de l'économie créative.

La CNUCED forme des centaines de personnes chaque année dans le monde entier grâce à des cours d'apprentissage en ligne sur le commerce des marchandises et des services mis au point en coopération avec l'OMC et la Division de statistique de l'ONU.

Elle a également travaillé avec la commission de statistique de l'UEMOA pour élaborer un questionnaire commun, une législation et un système informatique visant à améliorer la collecte des statistiques sur le commerce des services. Le programme statistique collabore avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, les commissions régionales de l'ONU en Afrique, en Europe, en Asie et dans le Pacifique, ainsi qu'avec l'Union européenne, afin de mettre au point de nouvelles statistiques sur les flux financiers illicites et les questions de genre dans le domaine du commerce.



APERÇU DES RÉSULTATS ET DES INCIDENCES

La base de données UNCTADstat est actualisée et améliorée en permanence pour offrir aux utilisateurs les toutes dernières données disponibles. Entre le 1^{er} novembre 2018 et le 31 octobre 2019, le site Web UNCTADstat a enregistré près de 565 000 visites avec 9 millions de pages visualisées depuis plus de 200 pays.

Les profils de pays et les outils d'exploration des données interactifs, tels que la **carte des flux commerciaux** ou l'outil concernant **l'avantage comparatif** révélé permettent aux utilisateurs d'avoir accès à un large éventail de données facilement accessibles.

La CNUCED édite un certain nombre de publications pour mieux faciliter l'accès aux données. Pour célébrer la cinquantième édition du *Manuel de statistiques*, une version révisée a été lancée en 2017. Ce nouveau manuel offre un aperçu facile à exploiter des statistiques relatives au commerce et aux IED, des statistiques macroéconomiques, démographiques et maritimes du monde entier. Ce rapport comprend également des prévisions immédiates pour les informations disponibles les plus récentes. Il est disponible en format PDF et dans une version électronique interactive permettant le téléchargement direct des statistiques.

En 2019, les statistiques de la CNUCED ont lancé un nouveau rapport statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 intitulé « SDG (Sustainable Development Goal) Pulse ». Il s'agit d'un rapport en ligne, qui comporte des mises à jour des indicateurs dont la CNUCED est dépositaire, ainsi qu'une vue d'ensemble des progrès réalisés. Il présente également des statistiques illustrant la façon dont la CNUCED contribue à la réalisation des objectifs de développement durable.

Le programme publie une série d'autres rapports statistiques, notamment le *Commodity Price Bulletin* mensuel, le *Trade-in-Services Bulletin trimestriel* et les *Key Statistics and Trends in International Trade*, les *Key Statistics and Trends in Trade Policy* et des fiches d'information. De plus, la CNUCED édite en ligne *Development and Globalization: Facts and Figures*, qui offre des moyens pratiques de mieux comprendre l'évolution du développement dans le temps. L'édition 2016 a été consacrée à la mesure de la réalisation des objectifs de développement durable. L'édition 2020 sera axée sur les petits États insulaires en développement.

La rareté, le manque de fiabilité et la divergence des données relatives aux IED posent un problème majeur aux responsables, aux chercheurs et aux praticiens. Pour combler les lacunes, la CNUCED a mis au point les *statistiques bilatérales relatives aux IED 2014*, qui présentent systématiquement des données en la matière et portent sur les entrées et les sorties d'apports et de stocks d'IED par région et par pays.

RÉSULTATS DÉTAILLÉS : APPLICATION DES NOMBRES – FLEURONS DE LA CNUCED

Les publications phares annuelles de la CNUCED – le Rapport sur le commerce et le développement, le Rapport sur les pays les moins avancés, le Rapport sur le développement économique en Afrique, le Rapport sur l'investissement dans le monde et la Revue du transport maritime – fournissent des recommandations en matière de recherche et de politique sur la mondialisation, l'interdépendance et le développement. Les rapports reprennent les données du programme de statistique de la CNUCED pour les analyses de questions qui portent tant sur l'évolution économique actuelle et les grands enjeux d'importance internationale que sur les tendances marquant les IED et les nouvelles mesures visant à améliorer la part des IED dans le développement, outre l'analyse socioéconomique et les données relatives aux pays les plus pauvres. Données et analyses servent de base aux recommandations que formule la CNUCED dans les rapports pour traiter ces enjeux aux échelons national, régional et multilatéral.



PROGRAMME : FAITS ET CHIFFRES

Portée : plus de 150 indicateurs et données de séries chronologiques

Date de lancement : 1967

Rapports annuels : 2

Fiches d'information par an : 10

Profils de pays par an : 2 séries

Bulletins par an : 17

Site Web : unctad.org/statistics

Site Web de la base de données UNCTADstat : unctadstat.unctad.org



Objectifs de développement durable atteints :

Directement : 17

Indirectement : 2, 8, 9, 10, 12 et 16



DONATEURS/SOURCES DE FINANCEMENT (2014-2019)

UEMOA, Fonds d'affectation spéciale multidonateurs/intergroupes pour le renforcement des capacités en matière d'investissement au service du développement, Compte de l'ONU pour le développement, Fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies »



DISPOSITIONS FACILITANT LA COMPTABILITÉ ET LA PUBLICATION D'INFORMATIONS SUR LA CONTRIBUTION DU SECTEUR PRIVÉ À LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

VERS PLUS DE TRANSPARENCE



CONTEXTE MONDIAL

La vitesse croissante de la mondialisation a créé des relations de forte interdépendance entre les marchés financiers mondiaux. Il est essentiel que les pays disposent d'une infrastructure de haute qualité pour la publication d'informations par les entreprises, qui soit conforme aux normes et aux meilleures pratiques internationales, pour faciliter les mouvements internationaux de ressources financières et l'intégration économique régionale tout en contribuant à lutter contre la corruption et à limiter la mauvaise gestion des ressources. Cette infrastructure renforce la confiance des investisseurs et autres parties prenantes et améliore la comparabilité, la transparence, la crédibilité et la stabilité financière. Avec l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, des rapports de haute qualité et comparables à l'échelle internationale jouent un rôle clef dans la fourniture de données sur la contribution du secteur privé à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. On constate également que les utilisateurs sont de plus en plus nombreux à demander que des informations soient publiées sur la durabilité et les objectifs de développement durable et que l'on s'attache davantage à intégrer des informations sur la durabilité dans les cycles d'établissement des rapports des entreprises. En particulier, l'objectif 12 relatif à la consommation et à la production responsables, au titre de la cible 12.6 encourage les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques durables et à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques. L'indicateur 12.6.1 requiert des données sur le nombre de sociétés publiant des rapports sur la viabilité.

Il demeure toutefois difficile pour de nombreux pays d'adopter et d'appliquer concrètement les normes, prescriptions et bonnes pratiques internationales, y compris les nouvelles obligations découlant du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui résultent du manque de moyens institutionnels et techniques dont souffrent leurs infrastructures nationales de comptabilité et de publication d'informations.

En 2012, pour aider les États membres à faire face à ces difficultés, la CNUCED a élaboré le Guide pratique pour le développement de la comptabilité par l'intermédiaire de son Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR). Mis à jour pour l'adapter aux exigences du Programme 2030, cet outil porte désormais le nom de Guide pratique pour le développement de la comptabilité pour les objectifs de développement durable. En outre, pour appuyer la mise en œuvre de son outil actualisé, la CNUCED a également élaboré et publié en 2018 une directive intitulée *Guidance on core indicators for entity reporting on contribution towards implementation of the Sustainable Development Goals* dans le but de faciliter l'harmonisation et la comparabilité des données sur la contribution du secteur privé à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, conformément au cadre de suivi de ces objectifs, dans lequel s'inscrivent notamment les examens nationaux volontaires. Les examens sont des rapports présentés par les pays lors du Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tient chaque année à New York pour examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs à l'échelle nationale.

La CNUCED est tenue de poursuivre ses travaux relatifs aux normes internationales de comptabilité et de publication d'informations, ainsi que de favoriser l'instauration de meilleures pratiques en matière de durabilité, de publication d'informations et de transparence des entreprises, notamment par l'utilisation du Guide pratique pour le développement de la comptabilité.



COMMENT S'APPLIQUE LE GUIDE PRATIQUE ?

Le Guide pratique pour le développement de la comptabilité pour les objectifs de développement durable permet aux pays bénéficiaires d'évaluer à titre facultatif leurs infrastructures comptables – institutions, réglementations, ressources humaines et méthodes nationales – en fonction des règles internationales concernant la publication d'informations de qualité par les entreprises sur des questions financières, non financières et environnementales, sociales et relatives à la gouvernance. Il soutient un dialogue ouvert et constructif entre les principaux intervenants de la chaîne d'information des entreprises, qui s'impose pour lancer des réformes comptables constructives. Le Guide pratique offre un référentiel quantitatif sur la position d'un pays à un certain moment. Les pays peuvent utiliser cet outil pour identifier les lacunes et les priorités, et concevoir et mettre en œuvre des stratégies et des plans d'action viables en vue d'une convergence avec les normes et les meilleures pratiques internationales en matière d'information financière et de rapports sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance, ainsi que sur les objectifs de développement durable. La méthodologie du Guide pratique pour le développement de



la comptabilité permet également de suivre les progrès réalisés dans la réforme de la comptabilité et de la publication d'informations afin de répondre aux exigences des marchés internationaux et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Une information quantitative, graphique et dynamique peut être établie, avec plus ou moins de détails, sur les atouts et les insuffisances. Le Guide pratique est compatible avec une plateforme Internet ; disponible actuellement en anglais, espagnol, français et russe, il permet d'effectuer des évaluations.

Afin de soutenir l'utilisation de ce Guide pour le renforcement des capacités institutionnelles et techniques dans un domaine aussi nouveau que la publication d'informations sur les objectifs de développement durable par les entreprises, depuis 2018, la CNUCED appuie une application pilote de ses indicateurs de base des objectifs de développement durable pour les entreprises, concernant notamment les questions environnementales, sociales et de gouvernance, afin de renforcer les compétences techniques et de faciliter la comparabilité des données. Les orientations sur les indicateurs de base ont été mises en œuvre dans 10 entreprises de sept pays et ont permis de sensibiliser les parties prenantes et de mieux comprendre comment la comparabilité des rapports des entreprises sur les objectifs de développement durable pouvait être facilitée et pouvait enrichir le processus d'examen national volontaire au niveau national.

✓ APERÇU DES RÉSULTATS ET DES INCIDENCES

L'impact des évaluations effectuées au moyen du Guide pratique pour le développement de la comptabilité est attesté par le fait que les gouvernements établissent et mettent en œuvre des plans d'action nationaux cohérents et des activités fondées sur les lacunes et les priorités déterminées avec l'aide de cet outil. En 2019, 17 pays, dont des pays en développement, des pays développés et des pays à économie en transition, avaient mis le guide en application. Dans certains cas, les pays y avaient eu recours à plus d'une reprise pour évaluer quantitativement les progrès accomplis en matière de réforme de la comptabilité, ce qui montrait bien la pertinence du Guide comme outil d'aide à l'élaboration de politiques et de suivi.

Reconnaissant les effets que pouvait avoir l'application du Guide pratique pour le développement de la comptabilité, l'ISAR, à sa trente-sixième session, en 2019, dans ses conclusions concertées, a prié le secrétariat de la CNUCED de poursuivre ses efforts visant à ce que le guide pratique pour le développement de la comptabilité soit appliqué dans les pays intéressés afin de les aider à renforcer leurs capacités réglementaires, institutionnelles et humaines de manière intégrée et globale, et afin de permettre aux entreprises de publier des informations de qualité sur les questions financières, ainsi que sur les problématiques environnementales, sociales et liées à la gouvernance. Il l'a également prié de mieux faire connaître le document d'orientation sur les indicateurs de base et d'en accroître la diffusion, tout en assurant davantage de formation et en renforçant les capacités dans ce domaine.

Les effets de l'application du Guide pratique pour le développement de la comptabilité ont été notés par les États membres dès son application pilote en 2013, et jusqu'aux projets les plus récents exécutés en 2019.



« Entre 2012 et 2017, la Fédération de Russie a pu, en trois cycles d'application du Guide pratique pour le développement de la comptabilité, réaliser une évaluation approfondie et dynamique des progrès accomplis pour parvenir à établir un cadre comptable de haute qualité. »

M. Leonid Shneydman, Chef, Réglementation en matière de comptabilité, d'information financière et de vérification des comptes, Ministère des finances, Fédération de Russie, 2017

La Colombie doit faire face à la difficulté de relier les initiatives du secteur privé aux priorités nationales, notamment en ce qui concerne les objectifs de développement durable. Le secteur privé a besoin de lignes directrices, qui sont fournies par le Guide pratique pour le développement de la comptabilité. Cet outil permet de corréliser les activités du secteur privé aux objectifs de développement durable et de garantir la solidité du cadre réglementaire et juridique.

M. Lucas Gómez García, Directeur du suivi et de l'évaluation des politiques publiques, Département de la planification nationale, Colombie, 2019



PROGRAMME : FAITS ET CHIFFRES

Portée : toutes régions

Date de lancement : 2012

Nombre de pays assistés : 17

Nombre d'évaluations en cours ou à venir : 3

Site Web : unctad.org/isar

Site Web du Guide : adt.unctad.org



Objectifs de développement durable atteints :

Directement : 12 et 17

Indirectement : 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 13 et 16



DONATEURS/SOURCES DE FINANCEMENT (2014-2019)

Chine, Agence des États-Unis pour le développement international, Association of Chartered Certified Accountants (Royaume-Uni), Compte de l'ONU pour le développement, Organisation internationale du Travail, Fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies »



INVESTISSEMENT ET SANTÉ PUBLIQUE

RENFORCER LES SYSTÈMES DE SANTÉ PUBLIQUE PAR LES INVESTISSEMENTS



CONTEXTE MONDIAL

La recherche pharmaceutique et le développement appellent des investissements. À cet égard, deux obstacles doivent être surmontés. Premièrement, l'industrie pharmaceutique a mis au point un traitement efficace pour des maladies contagieuses et non contagieuses, telles que VIH/sida, cancer et hépatite, mais les médicaments sont trop coûteux pour les systèmes de santé publique de pays en développement. Deuxièmement, les structures actuelles, qui s'intéressent à la recherche et au développement, subissant des contraintes, il s'impose de les réexaminer pour orienter les investissements vers des solutions novatrices correspondant aux besoins de santé publique. Ainsi, il est pressant de réagir face à la résistance accrue aux antibiotiques qui touche en particulier l'Amérique latine, l'Asie du Sud et du Sud-Est et l'Afrique subsaharienne.



COMMENT LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT ET DE SANTÉ PUBLIQUE S'APPLIQUE-T-IL ?

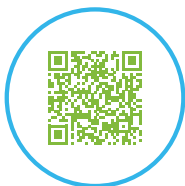
La CNUCED fournit une assistance technique aux pays en développement en matière de promotion des investissements dans des systèmes nationaux de santé publique, pour atteindre l'objectif 3 de développement durable par son programme d'investissement et de santé publique. Le programme fait valoir la cohérence entre les lois et les politiques correspondantes – investissement, propriété intellectuelle et santé. La CNUCED aide également des pays à élaborer une politique liée à la propriété intellectuelle et veille à la participation d'intervenants intéressés pour assurer la viabilité de ses activités, notamment dans le cadre de la formation de formateurs de l'école de la magistrature. Les mandats attribués au programme sont énoncés dans le Maafikiano de Nairobi, au paragraphe 55 s), adoptés à la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, dans la recommandation 40 découlant du Plan d'action de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) pour le développement et des éléments 4 et 5 de la Stratégie mondiale et Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).



APERÇU DES RÉSULTATS ET DES INCIDENCES

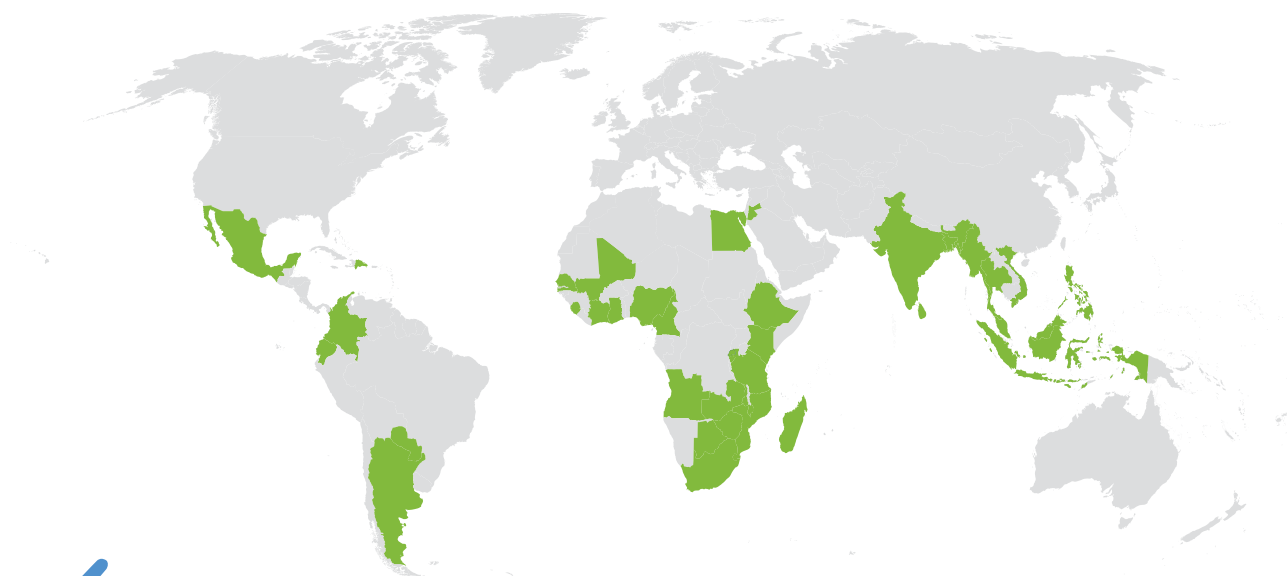
Le Programme d'investissement et de santé publique, lancé en 2017, tire parti de la vaste expérience acquise dans le cadre du programme de longue date sur les aspects des droits de propriété intellectuelle relatifs au développement (depuis 2002). Il a obtenu des résultats importants, comme le montrent les exemples suivants :

- Des cours de formation sont dispensés aux magistrats, notamment sur les incidences de leurs décisions sur la santé publique. Des évaluations de l'atelier attestent l'utilité des cours. Ainsi, 96 % des participants, aux Philippines, ont déclaré qu'ils appliqueraient les connaissances acquises dans leur travail quotidien, tous les participants ont qualifié le cours d'excellent ou de bon et 96 % ont affirmé qu'ils recommanderaient l'atelier à d'autres.
- En juillet 2016, l'Indonésie a promulgué des modifications au droit national des brevets, y intégrant des recommandations émanant de la CNUCED.
- En 2018, l'Afrique du Sud a lancé sa politique en matière de droits de propriété intellectuelle, laquelle a bénéficié d'une importante contribution de fond du Programme d'investissement et de santé publique de la CNUCED.
- La CNUCED a aidé le Viet Nam à réexaminer ses directives relatives à l'examen des demandes de brevets, ainsi qu'à aligner la politique nationale en matière de propriété intellectuelle sur les recommandations pour améliorer le cadre politique et stimuler ainsi la production pharmaceutique locale et l'accès aux médicaments.
- Grâce à sa coopération avec l'OMS concernant la production pharmaceutique locale, le rôle de la CNUCED a été reconnu au regard du transfert de technologie dans la version révisée de la Stratégie mondiale et du Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle. Les États membres de l'OMS ont demandé au secrétariat de l'OMS de déterminer les nouvelles possibilités de collaboration avec d'autres organisations des Nations Unies (par exemple, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la CNUCED) afin de promouvoir le transfert de technologie dans le cadre des programmes de production locale de technologie dans le domaine de la santé dans les pays en développement, en fonction des besoins des pays.
- L'évaluation globale de 2016 de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale et du Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle publiée par le Bureau de l'évaluation de l'OMS reconnaît l'apport de la CNUCED dans le domaine de la propriété intellectuelle, du transfert de technologie et de la santé publique :



- « Les institutions des Nations Unies, en particulier la CNUCED, l'OMS et l'OMPI, ont joué un rôle central dans la promotion du transfert des technologies sanitaires entre les propriétaires des technologies et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et à faible revenu ».
- « Par exemple, dans le cadre d'une collaboration de l'OMS, de la CNUCED et du Centre international pour le commerce et le développement durable ... un projet a été lancé avec le soutien de la Commission européenne qui vise à examiner les principaux obstacles au transfert de technologies relatives aux produits pharmaceutiques et à la production locale de produits de santé dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et à faible revenu ».
- « Les organisations internationales ayant un mandat dans ce domaine, telles que l'OMS, l'OMPI, l'OMC, la CNUCED et le PNUD, fournissent un soutien à la mise en œuvre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce de façon à faciliter l'accès à des médicaments abordables ».

Investissement et santé publique : pays bénéficiaires (jusqu'en 2019)



« Je tiens à exprimer ma gratitude pour les travaux réalisés par la CNUCED. Les participants sont désormais mieux à même de comprendre la portée des [aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce], ainsi que les dispositions figurant dans les accords de commerce et d'investissement sur la santé publique et de concevoir des stratégies de négociation... Les examinateurs des brevets, de notre pays, [appréhendent mieux] la façon de tenir compte de la santé publique dans l'examen de demandes de brevets pharmaceutiques. »

M^{me} Josephine Santiago, Directrice générale, Office de la propriété intellectuelle, Philippines, 2017

« Le Programme de la CNUCED sur l'accès aux médicaments a révélé ses atouts dans l'analyse des politiques, en facilitant la concertation, la consultation de parties prenantes et le renforcement des capacités. »

M. Lionel October, Directeur général, Département du commerce et de l'industrie, Afrique du Sud, 2017



PROGRAMME : FAITS ET CHIFFRES

Portée : Afrique, Asie et Amérique latine

Date de lancement : 2002

Activités mises en œuvre par an : 25 (en moyenne),
3 activités régionales

Nombre de pays assistés : 39

Site Web : unctad.org/ddip



Objectifs de développement durable atteints :

Directement : 3 et 9

Indirectement : 16 et 17



DONATEURS/SOURCES DE FINANCEMENT (2014-2019)

Allemagne, Chine, Finlande, Norvège, Suède, Suisse,
Fondation Rockefeller, OMPI, UNITAR

ACCORDS INTERNATIONAUX D'INVESTISSEMENT

ACCORDS D'INVESTISSEMENT AU BÉNÉFICE DU DÉVELOPPEMENT



CONTEXTE MONDIAL

Les efforts déployés par les pays pour attirer et mettre à profit les IED ont permis d'établir un cadre de règles en matière d'investissement qui est énoncé dans de nombreux accords bilatéraux d'investissement, des accords de libre-échange comportant des dispositions relatives aux investissements, des traités de double imposition et autres traités comptant des dispositions en matière d'investissement. Cet ensemble de règles à multiples niveaux et aspects – qui se chevauchent ou se complètent – est constitué de traités de première génération nécessitant une réforme. Les parties aux négociations relatives aux accords internationaux d'investissement et les négociateurs actuels devraient par conséquent bien connaître les questions et concepts essentiels liés à ces accords, notamment leurs aspects relatifs au développement et leur application.

La CNUCED aide les pays en développement à se consacrer à l'élaboration des politiques relatives aux investissements internationaux, en s'attachant notamment aux aspects et aux incidences des traités sur le développement. De plus, pour soutenir la participation de gouvernements et de parties intéressées, dans le domaine de la politique relative aux investissements étrangers, la CNUCED aide des pays à intégrer la durabilité dans les accords internationaux d'investissement au moyen du Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable et l'ensemble de réformes en faveur du régime international d'investissement. Le Cadre est constitué d'un ensemble de principes fondamentaux pour l'élaboration des politiques relatives aux investissements, de lignes directrices relatives aux politiques nationales d'investissement et de conseils à l'intention des responsables politiques, en matière de conception et d'utilisation des accords internationaux d'investissement. Le programme de réforme regroupe les recherches et les orientations générales de la CNUCED pour chacune des trois phases de la réforme. Avec ce programme, le Cadre de politique de l'investissement de la CNUCED présente toutes les activités de formation et de renforcement des capacités relatives à ces accords.



QUELS SERVICES AIDENT À APPLIQUER LES ACCORDS INTERNATIONAUX D'INVESTISSEMENT DANS LES PAYS ?

La CNUCED, dans ses activités, vise le double objectif d'aider les pays à mieux faire face à la complexité croissante du régime des accords internationaux d'investissement et de renforcer les aspects de ces accords relatifs au développement durable.

La demande détermine les services que la CNUCED adapte aux particularités de chaque pays ou région. Le soutien fourni par le programme des accords internationaux d'investissement porte sur plusieurs aspects :

- Des services consultatifs dispensent des observations, une formation et des conseils juridiques sur les accords internationaux d'investissement, leur application et leur actualisation.
- Des ateliers de renforcement des capacités prévoient des cours de formation intensifs et des cours préparatoires d'enseignement à distance sur les accords internationaux d'investissement, qui s'appuient sur les travaux consultatifs et analytiques de la CNUCED. Des activités de formation sont organisées aux échelons national, régional et interrégional, souvent en coopération avec des organisations partenaires.
- Des recherches fondées sur des données factuelles sont diffusées par la *voie de notes d'information* sur les accords internationaux d'investissement, ainsi que de rapports adressés aux pays et aux organisations régionales qui le demandent.
- Des renseignements sur les accords bilatéraux d'investissement, sur d'autres accords internationaux assortis de dispositions applicables aux investissements et sur des affaires de règlement des différends entre investisseurs et États sont fournis par des bases de données. La base de données sur les accords internationaux d'investissement, appelée Navigator, contient les textes de plus de 2 250 accords bilatéraux d'investissement et 330 autres accords internationaux d'investissement datant de 1959 à ce jour. La base de données, qui intègre 86 % de tous les accords bilatéraux d'investissement et 95 % de tous les autres accords internationaux d'investissement en vigueur, constitue un guichet unique d'information aux utilisateurs et aux partenaires de l'investissement sur les dernières tendances.
- Un réseau électronique et forum de débat en ligne sur les accords internationaux d'investissement est entretenu et soutenu comme service offert aux négociateurs et aux praticiens.



APERÇU DES RÉSULTATS ET DES INCIDENCES

La plupart des 29 accords internationaux d'investissement conclus en 2018 (pour lesquels les textes sont disponibles) comprennent un grand nombre de dispositions faisant expressément mention des questions de développement durable (y compris le droit de réglementer pour servir des objectifs politiques axés sur le développement durable). Dix-neuf de ces accords prévoient des exceptions générales – par exemple, pour la protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou la préservation des végétaux, ou la conservation des ressources naturelles épuisables, et 16 reconnaissent que les parties ne devraient pas assouplir les normes relatives à la santé, la sécurité et l'environnement pour attirer l'investissement. En outre, les obligations au titre de la responsabilité sociale des entreprises et l'intégration de dispositions volontaristes de promotion et de facilitation de l'investissement prennent de plus en plus d'importance ; 13 des 29 accords comportent des dispositions relatives à la responsabilité sociale des entreprises.

Ces évolutions mettent en évidence l'efficacité et l'impact des outils de politique générale de la CNUCED pour ce qui concerne la réforme du régime des accords internationaux d'investissement. De plus, plusieurs grands pays émergents en développement, tels que l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Inde et l'Indonésie, ainsi que des pays en transition, ont commencé à actualiser leurs politiques relatives aux investissements étrangers pour mieux les aligner sur des objectifs de développement durable, en se référant souvent aux travaux de la CNUCED dans ce domaine, comme les 10 options possibles pour la deuxième phase de la réforme du régime des accords internationaux d'investissement.

Les réactions des participants aux ateliers de renforcement des capacités sont généralement très favorables, 90 % en moyenne ayant déclaré que les cours avaient sensiblement contribué à leur faire mieux appréhender les principaux enjeux. Plus de 80 % en moyenne des personnes interrogées ont indiqué qu'elles avaient informé des questions liées au Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable des collègues de leur service ; 44 % ont constaté que le cadre avait incité leur pays à réenvisager sa stratégie relative aux investissements.



« La CNUCED a joué un rôle essentiel dans la réussite de la réforme de [l'accord international d'investissement] sur deux plans. Premièrement, vous nous (les petits pays) avez fourni d'excellentes informations, analyses et aides techniques et, deuxièmement, en organisant différentes manifestations (régionales et multilatérales), vous nous avez donné une voix. »

M^{me} Samira Suljmanovic, Chef du Département des relations commerciales bilatérales, Ministère du commerce extérieur et des relations commerciales et économiques, Bosnie-Herzégovine, 2017

« J'ai eu également l'occasion d'en apprendre davantage sur le principe préconisé par la CNUCED d'une réforme systémique et durable orientée vers le développement relative au régime de [l'accord international d'investissement]. Ces connaissances m'ont donné matière à réflexion quant à ce qui deviendrait plus tard des [accords de coopération et de facilitation des investissements]. Je ne saurais parler de la mise en place des [accords de coopération et de facilitation des investissements] sans mentionner la CNUCED. »

M. Abrão Neto, Secrétaire du commerce extérieur, Ministère de l'industrie, du commerce extérieur et des services, Brésil, 2016



PROGRAMME : FAITS ET CHIFFRES

Portée : toutes régions

Date de lancement : 1997

Activités par année : 4 ateliers régionaux organisés, mise à disposition de 6 services de conseils spécialisés, coorganisation de 10 cours de renforcement des capacités aux échelons national, régional et international (moyenne)

Activités (1998-2018) : 129 services consultatifs, 41 cours de formation régionaux ou autres

Site Web : unctad.org/ia



Objectifs de développement durable atteints :

Directement : 17

Indirectement : 1 et 10



DONATEURS/SOURCES DE FINANCEMENT (2014-2019)

Chine, Finlande, Norvège, Suède, Suisse, Fonds d'affectation spéciale multidonateurs/intergroupes pour le renforcement des capacités en matière d'investissement au service du développement, UNITAR

ATTÉNUER LES VULNÉRABILITÉS, RENFORCER LA RÉSILIENCE

Éliminer la pauvreté et atteindre les objectifs de développement durable nécessitent des efforts communs et persistants pour résoudre les difficultés propres aux pays économiquement faibles et vulnérables. Ainsi, des populations et des nations pauvres sont plus exposées aux bouleversements externes. Les pays économiquement et structurellement faibles doivent, pour renforcer leur adaptabilité économique, concevoir des stratégies viables qui permettent de diversifier l'économie et maintenir la capacité de production. De plus, la lutte contre les changements climatiques appelle l'instauration d'une infrastructure des transports capable de s'adapter au climat et l'élaboration des meilleurs dispositifs pour atténuer les changements climatiques tout en améliorant les perspectives de développement économique. Par son assistance technique, la CNUCED répond à la demande particulière de PMA, de pays en développement sans littoral, de petits États insulaires en développement et d'États sortant d'un conflit pour les aider à mieux traiter les vulnérabilités et renforcer la résilience. Tout particulièrement, la CNUCED contribue à accroître les capacités de pays en développement à gérer efficacement la dette, soutient les pays en développement dépendant des produits de base dans leurs efforts de diversification, favorise les transports durables et résilients et aide des PMA à élaborer des politiques commerciales, accéder aux marchés et réaliser des progrès structurels en vue de la sortie de la catégorie des PMA, et au-delà. Dans le domaine de la gestion de la dette, par exemple, de nombreux gouvernements de pays en développement ont une capacité limitée à établir et maintenir des systèmes de gestion de la dette et des bases de données sur la dette ; des pays à revenu moyen, dont les capacités sont supérieures, peuvent également préférer une solution toute prête et flexible telle que celle offerte par le Programme du Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE).





SOUTIEN AU RETRAIT DE LA LISTE DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

AIDER LES PAYS LES MOINS AVANCÉS À SE PLACER JUDICIEUSEMENT DANS LA MONDIALISATION



CONTEXTE MONDIAL

Les pays en développement aspirent tous à réaliser des progrès économiques structurels, généralement par le renforcement des capacités productives, moyen de réduire la pauvreté. Pour les PMA, le reclassement est une étape normale sur la voie de l'amélioration de la situation socioéconomique. Parvenir à des résultats en matière de progrès économique structurel dans le plus grand nombre possible de PMA est demeuré un objectif majeur de l'ONU. Dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, les États membres ont fixé l'objectif ambitieux qu'au minimum la moitié des pays les moins avancés remplissent les critères de reclassement d'ici à la fin 2020. Cinq pays (Botswana, Cabo Verde, Guinée équatoriale, Maldives et Samoa) sont déjà sortis de la catégorie des PMA et 10 autres sont soit admis au reclassement, soit susceptibles d'être admis d'ici à 2021 ou 2024. Parvenir à progresser structurellement vers le reclassement est un objectif exigeant pour tous les pays concernés, dont la majorité souffre d'un handicap géographique et encourt en permanence des risques de chocs extérieurs hors de leur maîtrise.

Aider les PMA à créer et à maintenir une dynamique de transformation économique structurelle visant à leur reclassement est l'objectif de la CNUCED qui est au premier plan des mesures prises par le système des Nations Unies pour réaliser la vision du Programme d'action. On estime généralement que la diversification économique est un moteur souhaitable de transformation structurelle, dans la mesure où elle permet de créer davantage de possibilités d'emploi – une condition nécessaire à une réduction durable de la pauvreté – et de mieux résister aux facteurs défavorables. La CNUCED planifie son action dans ce sens en cartographiant et en mesurant les changements structurels et en renforçant la capacité des décideurs politiques des PMA les plus avancés à jeter les bases du progrès structurel en agissant sur les facteurs fondamentaux d'évolution des structures clefs de l'économie, notamment les niveaux de productivité.



QUELS SONT LES TYPES D'ASSISTANCE FOURNIS ?

Parallèlement au soutien général apporté aux PMA sur la voie de la transformation économique structurelle, la CNUCED assure des services consultatifs spécifiques aux pays qui doivent relever le défi du reclassement. Elle s'en acquitte **avant** toute décision officielle prise par l'ONU de retirer un pays de la liste des PMA et après que cette décision a été prise (par une résolution de l'Assemblée générale).

Avant que l'ONU ne juge qu'un PMA est admissible au retrait de la liste et ne rende une décision de reclassement, la CNUCED établit un profil de vulnérabilité du pays et étudie les conséquences de sa préadmissibilité au reclassement. Ce profil vise à mieux comprendre les principales entraves au développement d'un pays, en particulier les risques encourus de chocs extérieurs hors de sa maîtrise et à analyser les différents éléments disponibles de ses progrès économiques et sociaux. Le profil de vulnérabilité est un élément essentiel dans les travaux du Comité des politiques du développement, groupe d'experts indépendants qui recommandera le reclassement d'un pays admissible compte tenu des critères applicables et d'autres facteurs.

Une fois la décision rendue par l'ONU de reclasser un pays et que le pays commence à bénéficier de la période de grâce précédant la sortie de la catégorie de PMA, la CNUCED aide le pays à effectuer une transition en douceur. La démarche consiste à inventorier les avantages découlant du statut de PMA et revêtant une certaine importance pour l'économie, ainsi qu'à aider le Gouvernement dans ses négociations avec des partenaires de développement pertinents, afin que la perte possible des concessions accordées aux PMA n'interrompe pas les progrès en cours (ou, exprimé simplement, à s'orienter vers un reclassement judicieux).



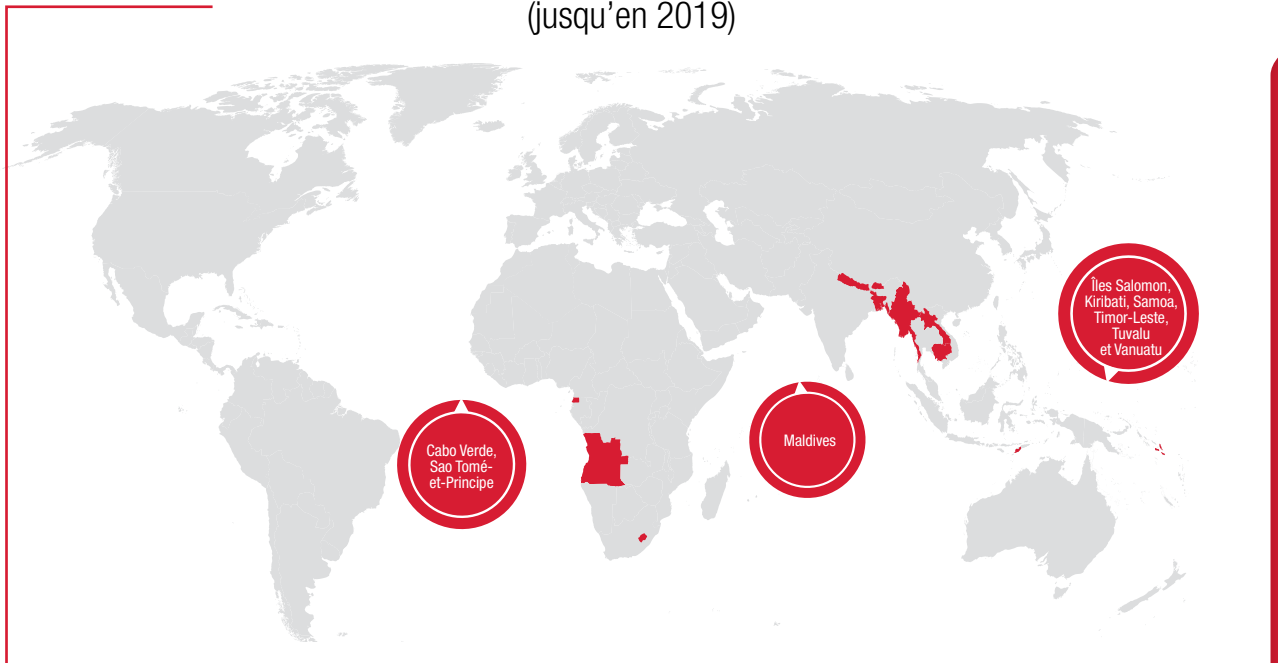
APERÇU DES RÉSULTATS ET DES INCIDENCES

La CNUCED a aidé les responsables politiques de quelque 18 PMA à comprendre les incidences et à anticiper les conséquences du retrait de la liste des PMA. Elle a également aidé ces pays à effectuer une transition en douceur vers leur nouveau statut. Son action dans ce domaine de l'assistance technique a renforcé la capacité des bénéficiaires à bien défendre leur cause auprès de l'ONU au sujet du reclassement (en particulier lorsque le retrait de la catégorie de PMA n'était pas souhaité par une administration centrale) ou à assurer une transition en douceur après le retrait, une fois que l'Assemblée générale a approuvé la recommandation de reclassement du pays concerné.



- En 1997, le *Vanuatu* est devenu le premier PMA à bénéficier d'une assistance de la CNUCED au reclassement. À la demande du Gouvernement, en septembre de cette année, l'ONU a entrepris une importante réforme des critères de reclassement des pays en développement afin d'adopter un critère de vulnérabilité au titre de la méthode appliquée pour repérer les pays qui doivent être retirés de la liste. Cette réforme a été utile au Vanuatu en faisant ressortir son degré élevé de vulnérabilité aux chocs extérieurs. Depuis, la CNUCED soutient les progrès économiques structurels de Vanuatu, qu'il est prévu de reclasser en décembre 2020.
- À *Cabo Verde*, aux *Maldives* et à *Samoa*, la CNUCED a largement contribué à aider les autorités nationales à demander de continuer à bénéficier d'un traitement préférentiel et d'effectuer une transition en douceur. Aux Maldives, ce soutien a permis au Gouvernement de négocier le maintien du régime de franchises de taxes et de quotas (comme pour les pays en développement) avec un grand pays accordant des préférences commerciales, l'Union européenne.
- En *Angola*, au *Bangladesh*, au *Cambodge*, à *Kiribati*, en *République démocratique populaire lao*, au *Lesotho*, au *Myanmar*, au *Népal*, à *Sao Tomé-et-Principe*, au *Timor-Leste* et à *Tuvalu*, la CNUCED a mené des activités de conseil et de formation pour aider les responsables politiques nationaux et d'autres parties prenantes à tracer la voie vers le retrait de la liste des PMA et à établir une feuille de route destinée à des mesures gouvernementales.

Pays bénéficiant de l'aide de la CNUCED pour sortir de la catégorie des PMA (jusqu'en 2019)



Angola
Bangladesh
Bhoutan
Cabo Verde
Cambodge
Guinée équatoriale
Îles Salomon
Kiribati
Lesotho
Maldives
Myanmar
Népal
République démocratique populaire lao
Samoa
Sao Tomé-et-Principe
Timor Leste
Tuvalu
Vanuatu



PROGRAMME : FAITS ET CHIFFRES

Date de lancement : 1999

Nombre de pays assistés : 18

Personnes formées ou fonctionnaires conseillés : plus de 100

Site Web du programme : unctad.org/LDCs-graduation



Objectifs de développement durable atteints :

Directement : 8

Indirectement : 10 et 17



DONATEURS/SOURCES DE FINANCEMENT (2014-2019)

Autofinancement par certains pays, Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés (multidonateurs), Compte de l'ONU pour le développement

SYGADE – SYSTÈME DE GESTION ET D'ANALYSE DE LA DETTE

AMÉLIORER LES CAPACITÉS POUR PERMETTRE D'ASSURER UNE GESTION EFFICACE DE LA DETTE



CONTEXTE MONDIAL

Le financement par l'emprunt, comme le reconnaît le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, est un élément clef des stratégies que les pays ont établies pour financer les investissements nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable. L'importance du maintien de la viabilité de la dette extérieure et de la capacité nationale à gérer rationnellement la dette est également soulignée.

Dans le contexte mondial actuel de la baisse des taux d'intérêt, s'ajoutant à de nouvelles formes d'emprunt, une gestion rationnelle de la dette contribue à la formulation de politiques et de stratégies financières essentielles et, par conséquent, à l'amélioration de la stabilité financière, à l'identification des risques et au renforcement de la bonne gouvernance.

Il est largement admis que la disponibilité, en temps voulu, de données exhaustives sur le niveau et la composition de la dette sont une condition préalable non seulement si l'on veut gérer efficacement la dette publique, mais aussi pour identifier le risque qu'une crise de la dette ne survienne et limiter son impact. Mais il est également reconnu que de nombreux pays n'ont pas les moyens de comptabiliser la dette et d'en rendre compte de façon efficace. Cette situation a de graves conséquences pour la gestion efficace de la dette à l'échelle nationale et pour la capacité de la communauté internationale à contribuer à éviter les crises de la dette et à soutenir les pays concernés.

Le Programme SYGADE, l'un des principaux fournisseurs mondiaux de services de coopération technique et de renforcement des capacités en matière de gestion de la dette, offre aux pays un ensemble de solutions efficaces pour une meilleure gestion courante de la dette publique, avec des données fiables sur la dette pour les aider à élaborer des politiques. L'accent mis sur l'enregistrement, la communication et le suivi des données relatives à la dette (les domaines qui se trouvent en aval de la gestion de la dette) complète le travail du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, qui se concentrent principalement sur l'analyse de la viabilité des données et les stratégies de dette à moyen terme (gestion de la dette en amont).

Le programme englobe un logiciel spécialisé de gestion de la dette, le SYGADE, une formation connexe (technique et pratique), qui facilite grandement le travail des bureaux de la dette, et diverses activités de renforcement des capacités en matière de gestion de la dette, qui articulent des cours traditionnels et des contenus d'apprentissage en ligne et d'auto-apprentissage.

Le suivi et la gestion prudente des engagements constituent un élément important des stratégies nationales globales de financement et un facteur indispensable de réduction des vulnérabilités.

Programme d'action d'Addis-Abeba



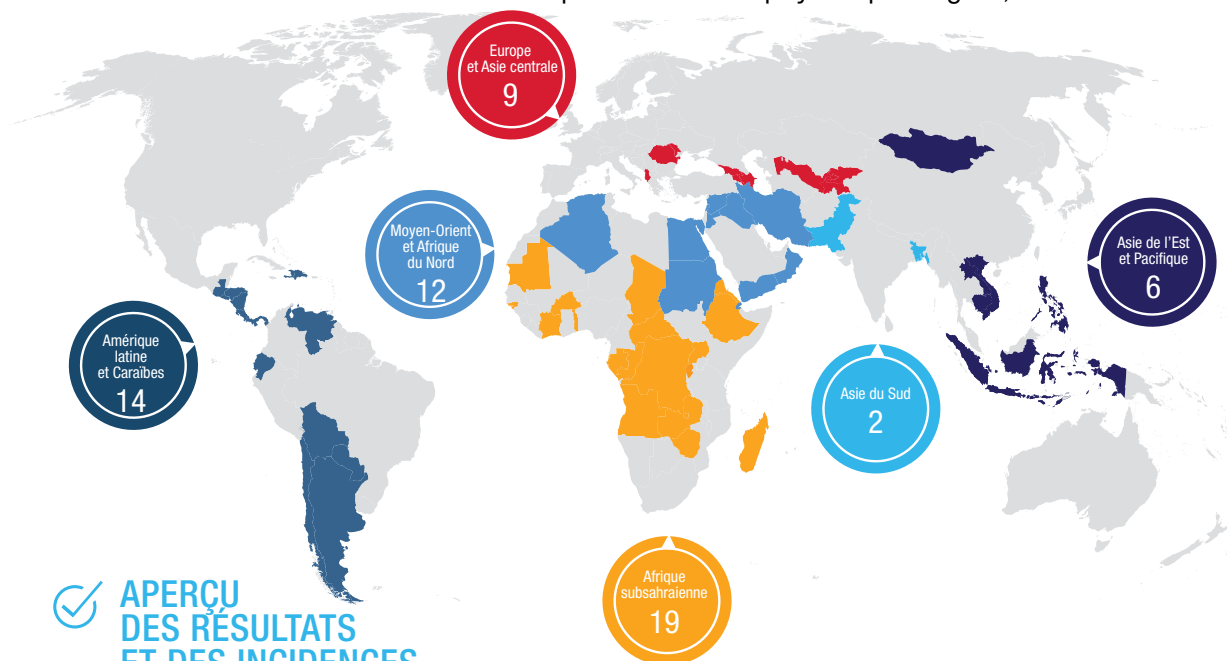
COMMENT FACILITER LA GESTION DE LA DETTE ?

Les projets du SYGADE sont mis en place à la demande de gouvernements. Le ministère correspondant ou la banque centrale, participant à toute l'opération, prend en charge les projets. Chaque projet est adapté aux besoins particuliers du pays bénéficiaire. Il englobe le logiciel et les activités de formation liés à l'installation et l'utilisation du système ainsi qu'une série d'activités de renforcement des capacités. Les projets d'assistance technique portent généralement sur les types suivants d'activités :

- Formation technique en matière d'installation et d'entretien du système.
- Formation pratique dans des domaines tels que l'enregistrement des titres de dette, l'établissement de rapports et l'analyse de base.
- Renforcement des capacités en matière de validation de données sur la dette, de statistiques de la dette et d'analyse du portefeuille de la dette et de procédures connexes (risques opérationnels).
- Matériel pédagogique destiné à l'auto-apprentissage sur les concepts de base de la dette, la réorganisation de la dette et le marché des titres d'État et les calculs financiers.



Utilisateurs du SYGADE par nombre de pays et par région, 2019



APERÇU DES RÉSULTATS ET DES INCIDENCES

Des utilisateurs du SYGADE témoignent en faveur des solutions et des résultats pratiques obtenus :

« Ce [SYGADE] permettrait au Ministère des finances de disposer d'une comptabilité et d'une gestion de la dette publique de classe mondiale. »

Ministère des finances, Ouzbékistan, 2019

« [Nous soulignons] que le programme [SYGADE] continue de jouer un rôle essentiel en aidant les pays à se doter de capacités durables pour la gestion efficace de la dette publique, en particulier en assurant la disponibilité de données et de statistiques de haute qualité sur la dette, et en aidant par conséquent la communauté internationale à respecter ses engagements à promouvoir la viabilité de la dette telle que définie dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. »

Groupe consultatif SYGADE, 2017

« Grâce aux efforts communs de la CNUCED et de l'équipe d'utilisateurs du SYGADE en Albanie, nous avons établi un système d'information précis en matière de dette extérieure. Ses avantages sont manifestes dans le cadre des décisions à prendre concernant la gestion de la dette. »

Vice-Ministre des finances, Albanie

« Le SYGADE, qui nous aide à gérer notre dette publique d'une manière plus efficace et transparente, se révèle un instrument indispensable pour nous permettre, durant les dernières phases de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, d'harmoniser les données sur la dette publique avec nos créanciers. »

Directeur du Crédit public, Ministère des finances, Honduras



PROGRAMME : FAITS ET CHIFFRES

Portée : toutes régions

Date de lancement : 1981

Nombre de projets exécutés par an : 25 (en moyenne)

Nombre d'utilisateurs effectifs du SYGADE : 88 institutions dans 62 pays

Site Web : unctad.org/dmfas



Objectifs de développement durable atteints :

Directement : 17

Indirectement : 1



DONATEURS/SOURCES DE FINANCEMENT (2014-2019)

Autofinancement par certains pays utilisateurs, d'autres organisations et institutions internationales (Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque mondiale, Union européenne), Fonds d'affectation spéciale multidonateur (Allemagne, Irlande, Pays-Bas, Suisse, Union européenne et partage des coûts par des pays utilisateurs)



CONTRIBUTION DE LA CNUCED AU CADRE INTÉGRÉ RENFORCÉ

AIDER LES PAYS LES MOINS AVANCÉS À SURMONTER LES OBSTACLES AU COMMERCE



CONTEXTE MONDIAL

Les PMA constituent le groupe de pays le plus pauvre et le plus vulnérable au sein de la communauté internationale. Ils comptent plus de 980 millions de personnes, soit environ 12 % de la population mondiale. Ils représentent toutefois moins de 2 % du produit intérieur brut mondial et environ 1 % du commerce mondial des marchandises. Dans ce contexte, le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 a reconnu qu'il importait au plus haut point d'appliquer « des mesures efficaces d'assistance technique et de renforcement des capacités liées au commerce s'adressant par priorité aux PMA, notamment en renforçant la part de l'assistance de l'initiative Aide pour le commerce en faveur des PMA et l'appui au Cadre intégré renforcé » (par. 66, sect. 3 e)).

Le Cadre intégré renforcé réunit plusieurs institutions et donateurs en vue de coordonner l'assistance technique liée au commerce et les activités de renforcement des capacités institutionnelles en faveur des PMA. Il vise à rendre les PMA à même d'intégrer le commerce dans leurs plans nationaux de développement pour les aider à mettre le potentiel du commerce au service de la croissance économique, du développement durable et de la réduction de la pauvreté à l'échelon national, ainsi qu'à devenir des protagonistes plus actifs dans le système multilatéral des échanges. Plus particulièrement, le programme sert de base pour permettre aux PMA, entre autres activités, de renforcer les capacités de production et participer à l'élaboration des politiques commerciales propices à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté.

Les six principaux organismes partenaires, qui soutiennent le programme du Cadre intégré renforcé, sont, outre la CNUCED, l'ITC, le PNUD, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'OMC, l'ONUDI et l'Organisation mondiale du tourisme participant en qualité d'observateurs.

Le soutien de la CNUCED consiste principalement à contribuer au renforcement de la capacité des PMA à élaborer des politiques commerciales et à ainsi mieux s'approprier le Cadre intégré renforcé. Plus précisément, la CNUCED assiste les PMA, grâce au programme du Cadre intégré renforcé, en élaborant des études diagnostiques sur l'intégration du commerce et leurs actualisations et en concevant et en mettant à l'essai des projets de coopération technique aux fins d'application de la matrice d'action des études diagnostiques, en particulier concernant des projets d'intégration du commerce et des projets de catégorie 2 financés par le Fonds d'affectation spéciale du Cadre intégré renforcé.



QUEL TYPE D'ASSISTANCE LA CNUCED PEUT-ELLE FOURNIR ?

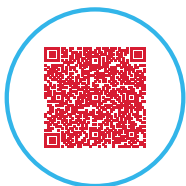
La CNUCED offre une assistance adaptée en fonction des demandes précises émanant de pays participant au Cadre intégré renforcé. Ces demandes donnent parfois lieu à une actualisation des études diagnostiques sur l'intégration du commerce. L'assistance peut également porter sur la réorientation des questions de politique commerciale qui sont définies dans les diagnostics sur le commerce des pays et l'établissement de projets de catégorie 2 découlant des matrices d'action de ces études. Afin de fournir cette assistance, la CNUCED recourt à diverses compétences techniques nationales et internationales pour faciliter l'échange de connaissances et obtenir le maximum de résultats – démarche qui contribue également au renforcement des capacités nationales.



APERÇU DES RÉSULTATS ET DES INCIDENCES

Un certain nombre de PMA – par exemple, Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Mali, Mozambique, Myanmar, Niger, République démocratique du Congo et Sénégal – sont, avec le soutien de la CNUCED, parvenus à intégrer les politiques commerciales dans leurs plans nationaux de développement, à définir les priorités liées au commerce et à appliquer les matrices d'action des études diagnostiques sur l'intégration du commerce :

- En 2019, la CNUCED a fini de mettre à jour une étude diagnostique sur l'intégration du commerce pour la République démocratique du Congo. Cette étude a été présentée et validée lors d'un atelier organisé dans le pays en novembre 2019. Le Ministre du commerce extérieur a souligné au cours de l'atelier que le diagnostic et certaines recommandations de l'étude seraient intégrés dans le Plan national de développement stratégique.
- À la demande des Gouvernements du Cambodge et du Myanmar, la CNUCED a réalisé en 2019 deux études sur une nouvelle politique et stratégie commerciale pour les PMA de l'ASEAN. L'étude sur le Cambodge a été incorporée dans la stratégie d'intégration commerciale de ce pays dont elle constitue le premier chapitre. Pour soutenir la mise en œuvre de la nouvelle politique et stratégie commerciale pour les PMA de l'ASEAN, la CNUCED a soumis un projet régional qui doit être approuvé au titre du Cadre intégré renforcé. Il vise à mettre en œuvre les recommandations de la Stratégie d'intégration commerciale du Cambodge, l'étude sur la politique commerciale du Myanmar et les questions de politique commerciale énumérées dans l'étude



diagnostique sur l'intégration commerciale de la République démocratique populaire lao de 2012. Il fournira aux PMA de l'ASEAN des activités de recherche et de renforcement des capacités ciblées pour mener à bien les négociations commerciales aux niveaux multilatéral et régional et mettre en œuvre leurs engagements.

- La CNUCED a établi et validé les actualisations de l'étude diagnostique sur l'intégration du commerce de Djibouti et de l'Éthiopie en 2015 et 2016, respectivement. Les éléments des actualisations, que constituent la politique commerciale, la facilitation des échanges et les transports, ont visé à rendre les conditions commerciales des deux pays plus avantageuses et à recommander d'améliorer le fonctionnement de la chaîne logistique du couloir Djibouti-Éthiopie qui lie Addis-Abeba à Djibouti et son port. La CNUCED a organisé pour ces deux pays, en novembre 2016, un atelier complémentaire qui a servi à examiner les moyens d'améliorer les systèmes logistiques et la facilitation des échanges. En conséquence, une étude de l'organe de gestion du corridor Djibouti-Éthiopie a été réalisée et examinée lors d'un deuxième atelier en mai 2017. Ce dernier s'est traduit par un soutien politique au plus haut niveau pour l'établissement d'un organe de gestion du corridor entre les deux parties. Un programme d'assistance technique a ensuite été élaboré par la CNUCED en tant que projet régional de catégorie 2 du Cadre intégré renforcé, en collaboration avec les Ministères du commerce de Djibouti et d'Éthiopie.
- Une initiative similaire a été entreprise en Afrique de l'Ouest sur la manière de renforcer la coordination dans la mise en œuvre des matrices d'action de l'étude diagnostique sur l'intégration commerciale concernant la facilitation du commerce, le transport et le transit pour les pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso et Niger). Suite à un atelier sous-régional organisé par la CNUCED en 2016 à Florence (Italie), en collaboration avec l'Academy of Global Gouvernance et l'Institut universitaire européen et avec la participation du secrétariat du Cadre intégré renforcé, une proposition de projet régional de catégorie 2 a été élaborée par la CNUCED en 2017 en coopération avec les bureaux de liaison respectifs de ces pays, le Représentant permanent du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève et le secrétariat du Cadre intégré renforcé. Le projet a été officiellement validé par le Comité directeur national du Cadre intégré renforcé des trois pays d'Afrique de l'Ouest et a été soumis au secrétariat pour approbation finale.

« Ces dernières années, l'Éthiopie a entrepris un vaste programme de réforme et mis en place des cadres réglementaires et institutionnels importants pour améliorer la situation du commerce. À cet égard, le pays a effectué l'étude diagnostique sur l'intégration du commerce qui porte sur la politique commerciale, la facilitation des échanges et les transports. L'étude révèle que ces éléments s'appliquent également à Djibouti. Il s'agit de jeter les bases propres à rendre les conditions commerciales plus efficaces et rationnelles. Principale voie d'échanges pour les deux pays, le couloir Éthiopie Djibouti doit être propice et suivre le principe de parvenir à une situation avantageuse pour tous. Il est temps de résoudre toutes les questions relatives au couloir commun. Les relations entre les deux pays ont aujourd'hui atteint le plus haut niveau depuis que nous avons inauguré la nouvelle ligne ferroviaire reliant Addis-Abeba à Dire Dawa et continuant vers Djibouti. Je tiens à remercier la CNUCED [Cadre intégré renforcé] et tous les partenaires donateurs pour leurs efforts sans relâche. »

M. Bekele Bulado, Ministre du commerce, Éthiopie, 2017



PROGRAMME : FAITS ET CHIFFRES

Date de lancement : 2012

Nombre de pays assistés par an :
5 (en moyenne)

Nombre de pays assistés : 10 (actualisations des études diagnostiques sur l'intégration du commerce)

Site Web : unctad.org/EIF



Objectifs de développement durable atteints :

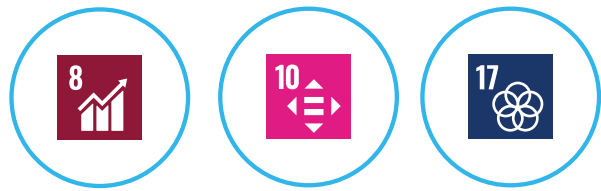
Directement : 9 et 17

Indirectement : 1



DONATEURS/SOURCES DE FINANCEMENT (2014-2019)

UNOPS



ACCÈS AUX MARCHÉS, RÈGLES D'ORIGINE ET INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES POUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS

SOUTENIR LA PARTICIPATION DES PAYS LES MOINS AVANCÉS AU COMMERCE INTERNATIONAL



CONTEXTE MONDIAL

Les PMA bénéficient d'un traitement tarifaire préférentiel sur les marchés des pays développés et des pays en développement en vertu de différents régimes et arrangements, tels que le Système généralisé de préférences, l'initiative « Tout sauf les armes » de l'Union européenne, la loi des États-Unis d'Amérique en faveur de la croissance de l'Afrique et de son accès aux marchés, au titre d'accords de partenariat économique entre l'Union européenne et le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et autres régimes commerciaux préférentiels qui sont fondés sur des règles d'origine.

Les PMA rencontrent toutefois d'importants obstacles à l'accès aux marchés. Surmonter le peu de diversification de leurs exportations, la faible valeur ajoutée de ces exportations et la difficulté persistante à faire participer les petits producteurs locaux aux chaînes de valeur mondiales des produits de base continue de susciter des inquiétudes. Parallèlement, du fait de la richesse de leur biodiversité, certains PMA peuvent se servir de leurs ressources naturelles pour créer une gamme de produits et de préparations traditionnels susceptibles de soutenir la concurrence à l'échelle mondiale et de leur assurer de meilleurs bénéfices sur les ventes. Tirer avantage de cette richesse naturelle exigera des mesures pour faire reconnaître la qualité de certains produits et gagner ainsi une solide réputation auprès des consommateurs et des acheteurs. Le recours à des indications géographiques, allant de pair avec une stratégie de marque, peut y contribuer dans une large mesure.

La CNUCED fournit des conseils pratiques et une assistance technique pour aider les pays en développement à satisfaire aux conditions relatives aux règles d'origine en vertu de régimes commerciaux préférentiels, portant sur l'origine du produit, afin d'améliorer les taux d'utilisation des préférences commerciales qui leur sont accordées. Depuis 2006, la CNUCED assiste des PMA, membres de l'OMC, en matière d'application de la Déclaration ministérielle adoptée en 2005 à la sixième Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong (Chine) concernant l'accès aux marchés en franchise et hors contingent. La Déclaration invite à veiller à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des PMA soient simples et transparentes et facilitent l'accès aux marchés. La CNUCED offre également un appui concernant la Décision ministérielle de l'OMC adoptée à Bali (Indonésie) et Nairobi (Kenya) sur les règles d'origine préférentielles pour les PMA. De plus, elle aide les communautés rurales et les gouvernements des PMA à accroître la valeur de produits traditionnels par l'exploitation de débouchés commerciaux, tels que les indications géographiques et la promotion du respect des prescriptions sanitaires et phytosanitaires.



COMMENT LE RESPECT DES RÈGLES D'ORIGINE DES PRODUITS PEUT-IL FACILITER L'ACCÈS AUX MARCHÉS ?

Le principe de l'appropriation par le pays oriente l'assistance technique de la CNUCED vers l'accès aux marchés et les règles d'origine. Dans tous les régimes relevant du Système généralisé de préférences, les produits exportés d'un pays qui obtient ces préférences doivent satisfaire aux règles d'origine des pays qui les accordent. Le respect de ces règles doit être attesté pour que les produits bénéficient de traitements tarifaires préférentiels. Les services de la CNUCED qui aident les pays en développement dans ce domaine consistent notamment à donner aux gouvernements et aux entreprises des conseils sur le respect des exigences découlant de l'origine et fournir une assistance technique adaptée, sous forme de rapports consultatifs sur les grandes lignes relatives à la rédaction et la négociation des règles d'origine préférentielles au titre de différents régimes commerciaux.



COMMENT LES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES PEUVENT-ELLES ACCROÎTRE LA VALEUR MARCHANDE DES PRODUITS ?

Pour ce qui concerne les indications géographiques, l'assistance technique de la CNUCED est dispensée à la demande. Définir les produits traditionnels et les enregistrer sous une indication géographique nécessitent différentes mesures telles que l'élaboration d'une « discipline de production », principal document qui définit les caractéristiques exclusives d'un produit. La possibilité de faire comprendre ce qui rend des produits uniques sur le plan géographique ajoute de la valeur à ces produits. Ce type de renseignement sert également à des clients qui s'intéresseront à ces produits dès le moment où ils en sauront davantage à leur sujet. La CNUCED aide les pays à définir des produits



qui pourraient bénéficier d'un recours aux indications géographiques – signes apposés sur des produits ayant une origine géographique particulière et des qualités ou une réputation fondées sur cette origine –, ainsi qu'à rédiger les dispositions légales relatives à ces produits et à adopter une politique commerciale des marques.



APERÇU DES RÉSULTATS ET DES INCIDENCES

Conformément à la Déclaration ministérielle de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC de 2005, la CNUCED n'a cessé de soutenir les PMA depuis 2006 dans le cadre des négociations de l'OMC en leur fournissant une assistance technique concernant **l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent**, ainsi que les **règles d'origine**.

Depuis 2014, la CNUCED organise des sessions de formation à l'intention du personnel d'encadrement en partenariat avec l'Institut universitaire européen. Ce cours a servi de point de départ pour la préparation des réunions du Comité technique des règles d'origine et de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC (2017). Dans le cadre des Décisions de Bali et de Nairobi sur les règles d'origine préférentielles, les PMA ont mené des négociations fructueuses sur cette question et poursuivent activement la mise en œuvre de ces règles. Grâce à ces activités de plaidoyer en faveur des PMA soutenues par la CNUCED, le dialogue sur la réforme des règles d'origine est fermement ancré dans le programme de travail de l'OMC, et certains pays ont commencé à envisager une réforme de leurs règles d'origine.

L'assistance fournie ponctuellement par la CNUCED à des PMA a été décisive pour augmenter les taux d'utilisation des préférences au sens de l'initiative « Tout sauf les armes », après une réforme des règles d'origine adoptée en 2011 par l'Union européenne. Ainsi, le taux d'utilisation des bicyclettes exportées par le Cambodge en Union européenne a crû en 2011 d'environ 80 % par rapport aux 33 % de l'année précédente. De plus, entre 2010 et 2015, les valeurs d'exportation ont pratiquement sextuplé, passant de 60 à 347 millions de dollars.

Cet engagement de longue date a favorisé une plus grande collaboration entre la recherche et la pratique concernant les règles d'origine. En conséquence, en 2019, la CNUCED, en collaboration avec l'Institut universitaire européen, a régulièrement organisé une table ronde d'experts des règles d'origine. L'objectif de cette manifestation annuelle est d'examiner et d'établir un programme de recherche sur les politiques et de fournir aux gouvernements et aux acteurs du secteur privé des données, des analyses et des outils pratiques allant de la convergence des règles d'origine et des taux d'utilisation propres aux produits, aux meilleures pratiques en matière de certification de l'origine et de procédures administratives.

S'attachant à renforcer la capacité de communautés rurales de PMA et à accroître la valeur ajoutée de leurs produits traditionnels, la CNUCED a aidé des communautés au Bénin, au Cambodge, en Éthiopie, au Myanmar et au Sénégal, entre autres, à adopter des **indications géographiques** comme moyen de protection et de commercialisation. Ainsi, il ressort du soutien de la CNUCED à des producteurs de poivre de Kampot au Cambodge, de Gari Sohoui (farine de manioc) de Savalou au Bénin et de café Harena en Éthiopie que des populations rurales peuvent bénéficier notablement d'un recours aux indications géographiques.

Au cours d'un atelier organisé au Bénin, une vingtaine de femmes béninoises fabriquant un type unique de farine de gari ont examiné avec attention le projet de code de pratique pour que celui-ci tienne bien compte des connaissances traditionnelles qui président à la fabrication du produit final, le « Gari Sohoui de Savalou ». L'atelier, organisé par la CNUCED, a constitué une étape importante en vue de l'introduction du produit sur de plus vastes marchés et de l'augmentation des revenus des spécialistes qui le fabriquent. Cela illustre le fait que souvent, des produits alimentaires et artisanaux uniques provenant de certains des pays les plus pauvres, encore à découvrir, se prêteraient à une plus large distribution.



PROGRAMME : FAITS ET CHIFFRES

Date de lancement : 2006

Nombre de pays assistés par an : tous les PMA membres de l'OMC assistés dans l'année ;
3 (indications géographiques (en moyenne))

Nombre de pays assistés : tous les PMA membres de la CNUCED (règles d'origine) ;
18 (indications géographiques)

Site Web : unctad.org/gsp/rules



Objectifs de développement durable atteints :

Directement : 8, 10 et 17

Indirectement : 1, 5, 12 et 14



DONATEURS/SOURCES DE FINANCEMENT (2014-2019)

Pays-Bas, COMESA



ROMPRE LES CHAÎNES DE LA DÉPENDANCE À L'ÉGARD DES PRODUITS DE BASE

DIVERSIFIER L'ÉCONOMIE ET RENFORCER LES ACTIVITÉS NON DÉPENDANTES DES PRODUITS DE BASE



CONTEXTE MONDIAL

Dans de nombreux pays en développement, une trop grande dépendance des exportations de produits de base freine le changement structurel et la réalisation des objectifs de développement durable. La CNUCED estime qu'en 2017, les deux tiers des pays en développement dépendaient des produits de base : dans ces pays, les produits agricoles non transformés, les minéraux ou le pétrole brut constituaient 60 % ou plus du total des exportations. Les conséquences économiques de cette dépendance sont lourdes. Le cycle d'envolée et d'effondrement des prix entrave la gestion macroéconomique des pays et le manque d'activités à valeur ajoutée bride l'essor industriel.

Atteindre les objectifs de développement durable passe par une rupture des chaînes de dépendance des produits de base. Les pays en développement devraient ajouter davantage de valeur à leurs produits de base et se diversifier dans des activités non dépendantes de ces produits. Ils devraient anticiper le cycle d'envolée et d'effondrement des prix des produits de base par des politiques de gestion macroéconomique et financière prudentes. Enfin, ils devraient prévoir comment tirer de leurs ressources naturelles de meilleurs emplois et moyens d'existence pour leurs populations. La CNUCED soutient les pays dans leurs efforts par son programme de rupture des chaînes de dépendance des produits de base.



COMMENT DÉFINIR LES BESOINS ?

À la suite d'une demande d'assistance, la CNUCED s'emploie, de concert avec un pays, à évaluer les besoins selon les quatre principaux domaines thématiques suivants :

- Création d'activités à valeur ajoutée dans le secteur de ses produits de base.
- Établissement de liens de développement entre le secteur des produits de base et l'ensemble de l'économie.
- Diversification dans des activités non dépendantes des produits de base.
- Intégration des chaînes de valeur mondiales et régionales.

Afin de satisfaire aux besoins reconnus, la CNUCED et le pays concerné préparent un programme d'activités qui peut consister en ateliers, cours de formation, services consultatifs, analyses des politiques, initiatives visant à renforcer le consensus et services d'information.

Tout programme efficace doit reposer sur une conception intégrée de la chaîne de valeur qui aborde pleinement la dépendance des produits de base d'un pays. Il nécessite également une démarche universelle qui associe les secteurs public et privé, ainsi que la société civile, en s'attachant spécialement aux petits producteurs, aux femmes et aux groupes minoritaires. Une collaboration interinstitutions et une coopération Sud-Sud constituent deux nouveaux principes du programme de rupture des chaînes de dépendance des produits de base.



APERÇU DES RÉSULTATS ET DES INCIDENCES

Depuis 2008, le programme a aidé plus de 30 pays en développement à réduire leur dépendance des produits de base, à diversifier leur économie et à transformer leurs richesses naturelles nationales en développement durable :

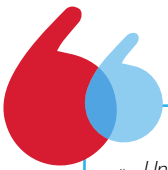
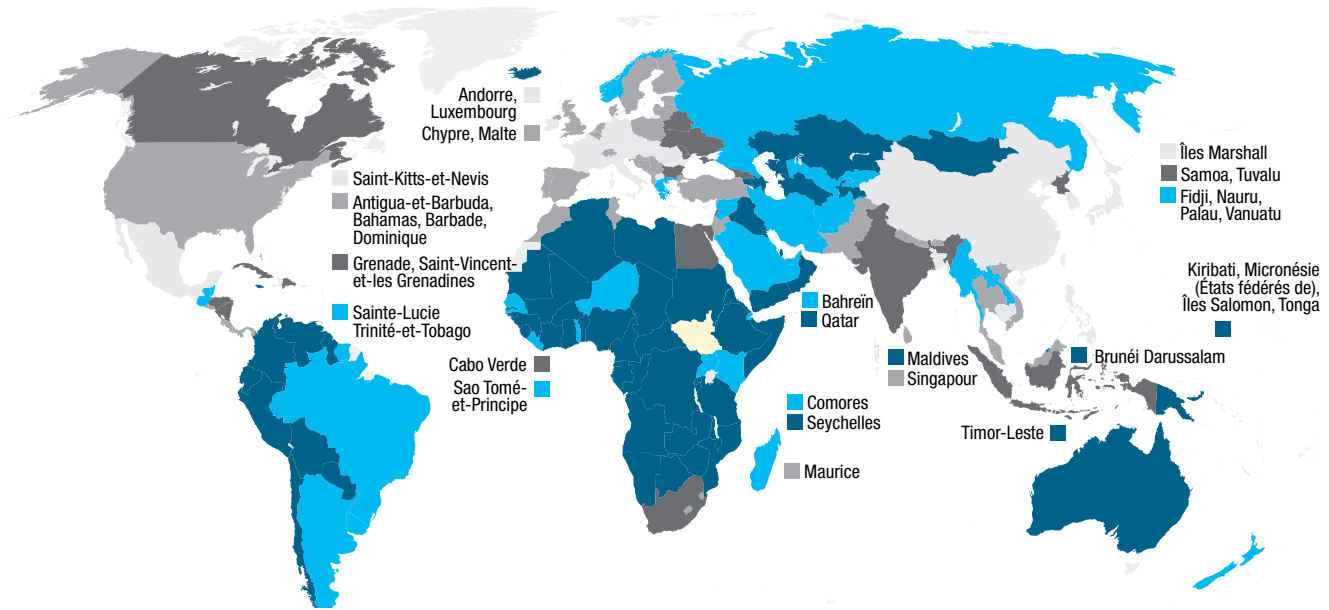
- Un ensemble de politiques et d'instruments d'information adaptés a été diffusé dans les pays visés au titre d'un projet d'assistance technique de la CNUCED, représentant 3,9 millions de dollars et financé par le Programme tous ACP relatif aux produits de base agricoles de l'Union européenne (États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique).
- La CNUCED a effectué un examen des politiques relatives aux produits de base agricoles au Mexique, en matière de production, commercialisation, sécurité alimentaire et réduction de la pauvreté dans l'agriculture, concernant 13 produits agricoles dont l'importance stratégique est reconnue par les autorités mexicaines.
- Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique a fait sienne la feuille de route panafricaine du coton, cadre régional destiné au développement de ce secteur en Afrique, sous l'égide du Secrétaire général de la CNUCED.
- La CNUCED a formé plus de 600 responsables politiques dans trois pays en Afrique à l'élaboration de politiques et de réglementations bien conçues relatives aux liens en matière de développement et aux éléments locaux dans les secteurs de l'industrie extractive. Selon une responsable politique tchadienne formée dans ce cadre, qui a été promue directrice générale adjointe de la raffinerie nationale, le projet de la CNUCED lui a permis d'acquérir les connaissances nécessaires pour établir de meilleurs liens entre le secteur pétrolier et les autres



secteurs de l'économie tchadienne par la fourniture de pétrole et de ses dérivés. Ce projet est financé par le Compte de l'ONU pour le développement.

- Dans le cadre d'un autre projet du Compte pour le développement, la CNUCED a aidé quatre pays d'Afrique orientale et australe à concevoir des initiatives commerciales, à élaborer des politiques et à créer des profils d'investissement afin de développer la transformation à valeur ajoutée des sous produits du coton, tels que les briquettes de combustible fabriquées à partir de tiges de coton et les produits absorbants fabriqués à partir de fibres résiduelles. L'idée est de contribuer à élargir les sources de revenus pour les agriculteurs et les entrepreneurs, en particulier dans les zones rurales, et à accroître la résilience du secteur du coton dans son ensemble.

Degré de dépendance de tous les pays du monde à l'égard des exportations de produits de base, 2013-2017 (en pourcentage)



« Un agriculteur peut augmenter son revenu quotidien en transformant un peu le coton dont il dispose. Ce qu'il faut, c'est donner aux agriculteurs les moyens de se doter des technologies adaptées à leur revenu et à leur environnement. »

Directeur chargé de l'industrie, COMESA, 2019

« Les briquettes et les granulés peuvent nous aider à réduire le déboisement car ils peuvent se substituer au charbon de bois de biomasse à l'origine de ce déboisement dans mon pays. »

Vice-Président de l'Association du coton de Zambie, 2019



PROGRAMME : FAITS ET CHIFFRES

Portée : pays en développement dépendant des produits de base dans toutes les régions

Date de lancement : 2008

Nombre de projets par année : 1 (en moyenne)

Projets à ce jour : 11

Personnes formées : plus de 2000, dont plus de 600 femmes, dans 21 pays en développement

Site Web : unctad.org/commodities



Objectifs de développement durable atteints : Directement : 8 et 9



DONATEURS/SOURCES DE FINANCEMENT (2014-2019)

Chine, Banque africaine d'import export, Département des affaires économiques et sociales (Fonds subsidiaire à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030), Institut international du développement durable, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Compte de l'ONU pour le développement





DES SERVICES DE TRANSPORT ET DE LOGISTIQUE DURABLES ET RÉSILIENTS

SOUTENIR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DE SERVICES DE TRANSPORT DE MARCHANDISES ET DE LOGISTIQUE DURABLES ET RÉSILIENTS



CONTEXTE MONDIAL

L'importance du transport de marchandises, facteur des échanges, élément moteur de la croissance et du progrès social, ne saurait être trop soulignée. Dans le même temps, les conséquences néfastes des activités liées au transport de marchandises sur la santé humaine, l'environnement et le climat sont source d'inquiétude. En l'état, les modes de transport de marchandises non durables affaibliront la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, des objectifs de développement durable et de l'Accord de Paris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La CNUCED a intégré les éléments de durabilité et de résilience climatique dans son programme de travail sur la logistique des transports et des échanges. L'objectif général consiste à soutenir l'intégration réelle de pays en développement dans les réseaux commerciaux et les systèmes de transport. Cela facilitera leur participation aux chaînes de valeur grâce à des systèmes de transport de marchandises efficaces, sûrs, rentables, bien reliés, favorisant l'intégration sociale, durables écologiquement et capables de s'adapter aux changements climatiques. Représentant plus de 80 % du commerce mondial de marchandises en volume transporté par mer, le transport maritime est un moteur des plus décisifs pour le développement durable.



COMMENT LE PROGRAMME DE TRANSPORT DURABLE ET RÉSILIENT FONCTIONNE-T-IL ?

Le Programme de transport durable et résilient comprend plusieurs volets mettant l'accent sur la prestation des services suivants :

- **Incitation à faire établir des dispositions juridiques complémentaires pour faciliter les transports et le commerce**, par des services consultatifs spécialisés dans la législation et la politique des transports. La CNUCED a participé largement à l'élaboration de règles et la fixation de normes dans le domaine de la législation sur les transports maritimes, en s'attachant à leurs aspects économiques et commerciaux. Des conventions et des règles types internationales portent sur les aspects économiques des transports maritimes, la responsabilité attachée au transport de marchandises par mer et au transport multimodal, ainsi que sur l'exécution des demandes d'indemnités. Outre fournir un avis juridique sur demande, la CNUCED élabore des études analytiques sur la législation et la politique des transports, dans le but d'aider les pays en développement à mesurer le bien-fondé d'une ratification des instruments juridiques internationaux pertinents ou à les appliquer. Des rapports connexes ont couvert un large éventail de sujets, comme le transport de marchandises par mer et par air, le transport multimodal, la sécurité routière, la pollution par les hydrocarbures due aux navires, la sécurité maritime et de la chaîne d'approvisionnement, le cabotage maritime et les conséquences des changements climatiques.
- **Étude des incidences des changements climatiques et adaptation des ports maritimes et autres principales infrastructures de cabotage**. La CNUCED travaille sur les conséquences des changements climatiques pour le transport maritime depuis plus de dix ans, en mettant de plus en plus l'accent sur l'adaptation aux changements climatiques et le renforcement de la résilience des ports maritimes mondiaux et d'autres infrastructures de transport côtières essentielles. Après avoir mené à bien un projet sur les incidences des changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques pour les infrastructures de transport côtières dans les Caraïbes, elle en a mis un autre en route sur les infrastructures de transport résistantes aux phénomènes climatiques pour le commerce, le tourisme et le développement durables dans les petits États insulaires en développement, lequel est exécuté conjointement avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ) et financé par l'Allemagne.
- **Aider les pays en développement à mieux gérer et exploiter leurs corridors de transport**. Parmi les travaux de la CNUCED pertinents à cet égard on peut citer le renforcement des capacités institutionnelles au moyen d'accords de gestion des corridors et de l'élaboration d'un cadre réglementaire. L'objectif est de renforcer les résultats opérationnels et la gestion des corridors et de promouvoir la coordination et la collaboration entre les parties intéressées par les corridors, les organismes de réglementation et les opérateurs privés, par exemple. Cela permet aussi de renforcer la capacité de promouvoir l'exploitation durable des corridors de transit et de transport. Les principes pertinents à cet égard sont l'efficacité économique, comme la fluidité des transports et des échanges commerciaux, la rentabilité, la compétitivité, la fiabilité, le fonctionnement harmonieux et efficace, l'efficacité énergétique, la sécurité, la durabilité environnementale (respect de l'environnement, faible émission de carbone, recours à des énergies propres, résilience face aux changements climatiques) et inclusion sociale (coût abordable, accessibilité, soutien des zones rurales et développement des secteurs clefs).
- **Promouvoir des systèmes de transport de marchandises et de financement du transport de marchandises durables**. La CNUCED soutient les pays en développement dans les efforts qu'ils déploient pour s'orienter vers des systèmes de transport de marchandises durables (par exemple, routiers, ferroviaires, maritimes et portuaires, urbains). À cette fin, elle a élaboré une boîte à outils pour le transport de marchandises et la logistique durables qui comprend un ensemble complet de formations spécifiques recouvrant divers modes de transport, y compris le transport multimodal. Parmi les sujets spécifiquement traités, on citera le transport maritime et les ports durables, la gestion des corridors, le financement, les partenariats public privé, les performances environnementales et les



indicateurs de performance portuaire. La formation peut être adaptée aux besoins d'un groupe très divers de parties prenantes des pays en développement. La boîte à outils comprend également le Cadre de la CNUCED pour le transport durable de marchandises ; une méthodologie en ligne et des processus documentés, ainsi que des outils et des conseils pratiques qui aident les utilisateurs à planifier, concevoir, élaborer et appliquer des stratégies de transport durable de marchandises. Ces outils sont les suivants :

- Questionnaire d'auto-évaluation.
 - Liste filtrable d'indicateurs clés de performance.
 - Catalogue de solutions et de mesures pour le transport durable de marchandises.
 - Modèle de calcul des émissions permettant de quantifier les émissions de dioxyde de carbone et les polluants atmosphériques dans les corridors.
- **Maintenir un pôle de connaissances sur le transport maritime.** La CNUCED contribue à créer et renforce la capacité des pays en développement à concevoir et à mettre en œuvre des politiques et des stratégies de transport maritime fondées sur des données factuelles. Elle recourt à cette fin à la recherche, l'analyse et le recueil de données sur les questions essentielles du transport maritime ; à des statistiques et des indicateurs ; et des discussions d'experts sur le transport maritime prenant la forme de réunions d'experts, de séminaires et d'ateliers. Parmi les questions abordées figurent le commerce maritime, le transport maritime et les ports, les coûts de transport, la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le transport maritime, le rendement et la connectivité des ports, ainsi que l'évolution du transport maritime régional. Ce pôle de connaissances s'appuie sur la publication phare de la CNUCED, *l'Étude sur les transports maritimes*, les profils maritimes des pays, les statistiques en ligne détaillées et les indicateurs clés de performance.

APERÇU DES RÉSULTATS ET DES INCIDENCES

Afrique de l'Est – Corridors de transport et de transit du Nord et du centre (Burundi, Kenya, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Soudan du Sud) :

- En 2017, en collaboration avec le PNUJ, la CNUCED a aidé l'Organe de coordination du transit et du transport dans le couloir Nord à élaborer un programme de transport vert qui a été ensuite intégré dans le plan directeur de cette instance. L'objectif final est d'intégrer le programme dans la stratégie à long terme de l'Autorité pour un transport durable des marchandises, qui est en cours d'élaboration au moyen des outils et des orientations du programme de la CNUCED pour un transport durable des marchandises.
- En 2018, la CNUCED a apporté son soutien à l'Agence de facilitation du transport en transit du Couloir central pour l'élaboration d'une stratégie durable de transport de marchandises à intégrer dans le plan directeur de l'Agence.

Caraïbes – Renforcement des capacités en matière de transport maritime et de ports durables, ainsi que de financement ; et renforcement des capacités en matière d'infrastructures de transport résilientes face aux changements climatiques pour un commerce et un développement durables :

- En 2018, la CNUCED a aidé la région, en collaboration avec la Banque de développement des Caraïbes, à élaborer sa stratégie de transport durable de marchandises, ainsi qu'un observatoire régional de la logistique durable, en collaboration avec l'Association de gestion portuaire des Caraïbes. L'observatoire permettra d'élaborer des politiques de transport éclairées et fondées sur des données factuelles dans la région, ainsi que d'allouer les ressources de manière rationnelle et de fixer les priorités. En partenariat avec la All Island Truckers Association of Jamaica, le Ministère des transports et des mines de la Jamaïque et Ressources naturelles Canada, la CNUCED a organisé un atelier national de formation sur l'écoconduite en Jamaïque et a élaboré un programme de formation pour les membres de la All Island Truckers Association.
- Dans le cadre du projet sur les incidences des changements climatiques et l'adaptation des infrastructures de transport dans les Caraïbes, la CNUCED, en collaboration avec divers partenaires, a obtenu les principaux résultats suivants : évaluation des risques de perturbations opérationnelles et de submersion marine pesant sur les aéroports et les ports maritimes internationaux de la Jamaïque et de Sainte-Lucie, selon différents scénarios climatiques ; une méthodologie reproductible d'appui à la planification de l'adaptation et une série d'ateliers de renforcement des capacités réunissant les parties prenantes de 21 pays et territoires des Caraïbes.



PROGRAMME : FAITS ET CHIFFRES

Portée : toutes régions

Date de lancement : 2014

Projets à ce jour : 7

Personnes formées : plus de 360

Pays assistés : plus de 50

Sites Web : Service de la logistique commerciale : unctad.org/ttl

Incidences des changements climatiques et adaptation des infrastructures de transport côtier dans les Caraïbes :

SIDSport-ClimateAdapt.unctad.org

Portail de la CNUCED sur le transport durable de marchandises : unctadsftportal.org

Cadre de la CNUCED pour le transport durable de marchandises : sft-framework.org

Objectifs de développement durable atteints :

Directement : 8, 9, 13 et 14

Indirectement : 1, 5, 7, 10, 11, 12, 16 et 17



DONATEURS/SOURCES DE FINANCEMENT (2014-2019)

Allemagne, République de Corée, Banque islamique de développement, Banque mondiale, Compte de l'ONU pour le développement, École polytechnique fédérale de Lausanne, Union européenne

TRANSFORMER L'ÉCONOMIE, FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Atteindre les objectifs de développement durable ne saurait aller sans un renforcement de la capacité productive et une transformation de l'économie par une réorientation des ressources vers des secteurs plus productifs et durables, ainsi qu'une amélioration de leur compétitivité. Investissements, échanges et technologies constituent d'importantes voies propices à une diversification économique et une transformation structurelle. Les échanges et les investissements qui s'y rattachent, associés à un perfectionnement technologique, peuvent permettre aux pays d'améliorer la productivité, d'accroître des capacités de production et de progresser dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. La coopération technique de la CNUCED aide les pays en développement à attirer des IED vers des secteurs qui peuvent contribuer à une transformation structurelle et à une meilleure intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales ; elle permet également de promouvoir l'interaction entre échanges, capacité productive et emploi, tout en intégrant les objectifs de développement durable à tous les degrés. Elle aide également les pays à s'intégrer dans le système commercial multilatéral, à formuler des stratégies de développement reposant sur les services, à développer le commerce électronique (e-commerce) et l'économie numérique, à promouvoir le commerce durable et à exploiter la science, la technologie et l'innovation pour renforcer les capacités de production.





EXAMENS DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

OPTIMISER LES POLITIQUES D'INVESTISSEMENT PROPICES AU DÉVELOPPEMENT



CONTEXTE MONDIAL

Les IED constituent un moteur essentiel du développement ; ils peuvent stimuler la croissance, offrir de nouvelles possibilités d'emploi et accroître les échanges de biens et services. Ils font également partie intégrante d'une économie ouverte bien conçue. Par leurs nombreux liens potentiels avec l'économie interne – transfert de technologie, formation du capital humain et création de nouvelles industries –, ils peuvent également favoriser une meilleure intégration dans l'économie mondiale.

Les avantages des IED ne se concrétisent pas systématiquement, ni ne sont répartis équitablement entre pays. Pour en tirer pleinement parti, les apports d'IED devraient être facilités par des politiques nationales propices à une transformation et une diversification de l'économie d'un pays et soutenus par une structure internationale d'investissement.

Afin d'aider les pays en développement à adopter des cadres politiques propices aux IED, la CNUCED dirige des études diagnostiques nationales – ou examens de la politique d'investissement – portant sur les cadres juridiques, réglementaires et institutionnels en matière d'investissement. Les examens sont diffusés en tant que rapports consultatifs contenant une orientation pratique. La CNUCED entreprend des activités d'assistance technique pour aider les pays bénéficiaires à appliquer les recommandations émanant des examens et à améliorer les perspectives de développement durable.



QU'EST-CE QUI REND LES EXAMENS DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT EFFICACES ?

Les examens de la politique d'investissement comprennent plusieurs étapes. Le principe consiste à encourager des pays à se prendre en charge et à s'instruire de l'expérience des autres. Les meilleures pratiques sont échangées ainsi que les enseignements tirés.

Un examen est entamé à la demande d'un gouvernement. Le ministère ou l'organisme correspondant, qui participe à tout son déroulement, fait siennes les recommandations.

Chaque examen porte sur une stratégie nationale propre à attirer des IED et à en bénéficier. La publication du rapport d'examen de la politique d'investissement fait partie d'un mécanisme qui incite à appliquer les recommandations.



APERÇU DES RÉSULTATS ET DES INCIDENCES

- Les pays de diverses régions, qui ont fait l'objet d'un examen, ont enregistré tant une augmentation qu'une moindre volatilité des apports d'IED, notamment les pays les moins avancés d'Afrique.
- Des pays accordent une importance manifeste aux examens, entérinent les recommandations et les appliquent, comme en attestent des évaluations de suivi. La plupart des rapports d'application sur les examens de la politique d'investissement parmi les 16 achevés à ce jour, ont révélé que les recommandations sont suivies de manière satisfaisante, voire très satisfaisante, un intérêt accru de la part des investisseurs déjà présents et une plus grande capacité de promouvoir les investissements.
- Preuve de l'intérêt que suscite ce programme, sur les 53 pays ayant fait l'objet d'un examen, beaucoup ont demandé une assistance technique complémentaire et 27 nouveaux pays ont demandé à bénéficier des examens.
- À ce jour, plus de 450 recommandations ont été suivies d'effet.

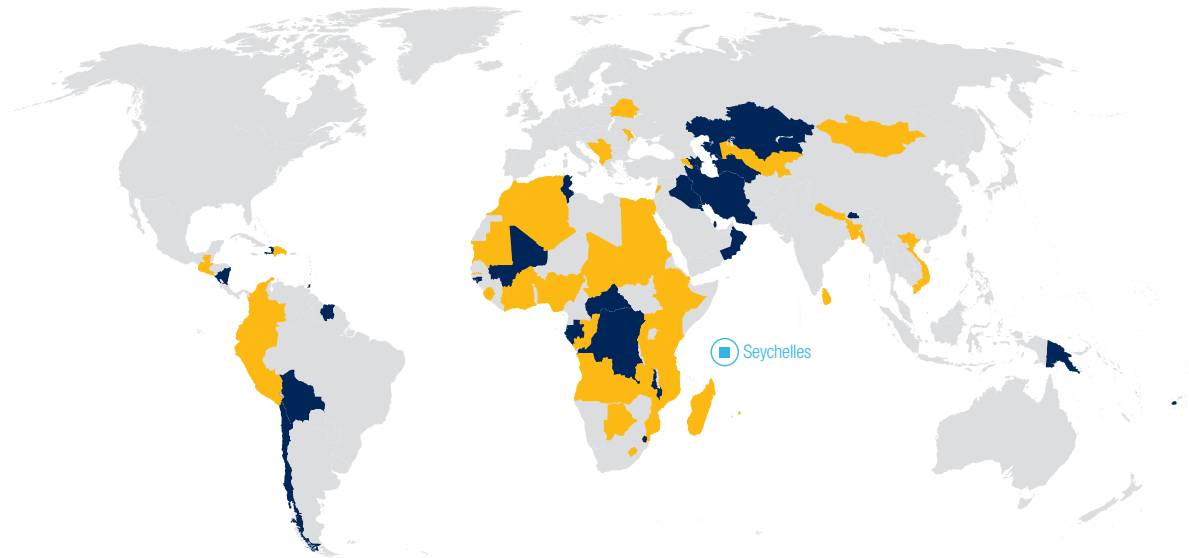


Faits marquants

À l'issue de l'examen de la politique d'investissement de Maurice, plusieurs réformes visant à accroître et à intensifier les efforts de diversification ont été préconisées. Plus de 95 % des recommandations qui ont été appliquées ont eu des effets spectaculaires sur les volumes d'IED, la diversification économique et la réduction de la pauvreté.



Examens de la politique d'investissement, 1999-octobre 2019 (y compris les examens nationaux et régionaux)



 Achevés

 En cours

 Demandés



« Aucune question importante n'a été laissée de côté dans l'examen de la politique d'investissement, et le rapport sera notre cadre de référence pour réformer le climat d'investissement et nous aider à atteindre l'objectif d'une croissance durable et équitable. »

M. Tigran Khachatryan, Ministre de l'économie, Arménie, 2019

« Dix ans après l'examen de la politique d'investissement de la République dominicaine, ce document reste le schéma directeur de toutes les stratégies d'investissement que nous mettons en œuvre aujourd'hui ; chaque fois qu'une nouvelle administration entre en fonctions, l'examen est le premier document que nous lui remettons. »

M^{me} Natalia Vásquez Guzmán, gestionnaire de portefeuille, Centre d'exportation et d'investissement, République dominicaine, 2018



PROGRAMME : FAITS ET CHIFFRES

Portée : toutes régions

Date de lancement : 1999

Nombre d'examens par an : 3 à 4

Nombre d'examens à ce jour : 53, dont 20 PMA, et 29 pays africains

Prochains examens : Seychelles

Site Web : unctad.org/ipr



Objectifs de développement durable atteints :

Directement : 8 et 17

Indirectement : 1, 2, 10 et 16



DONATEURS/SOURCES DE FINANCEMENT (2014-2019)

Chine, Finlande, Norvège, Pays-Bas, Suède, Union européenne, UNITAR



EXAMENS DE LA POLITIQUE DES SERVICES

EXPLOITER LE POTENTIEL DE SERVICES



CONTEXTE MONDIAL

Le commerce international des services connaît un rapide essor depuis 2005 et a enregistré une forte croissance en 2018 – plus rapide que celle du produit intérieur brut (PIB) et du commerce des marchandises mondiaux –, le volume total des exportations se hissant à 5 800 milliards de dollars. Les pays en développement ont enregistré un fort accroissement de leurs exportations de services portant leur part dans les exportations mondiales de services de 23 % en 2005 à 30 % en 2018. Les PMA, bien que leur part du commerce mondial des services reste faible (moins de 1 %), ont également connu une croissance plus rapide des exportations de services que des exportations de marchandises. Les exportations de services des PMA ont augmenté de 11 % par an entre 2005 et 2018, de sorte que la part des services dans les exportations totales de ces pays est passée de 14 % à 19 %. Cela semble indiquer que les services contribuent à la diversification économique des PMA.

Les services, tout particulièrement d'infrastructure, accroissent la valeur ajoutée dans d'autres secteurs économiques, favorisent l'emploi et facilitent les échanges dans les secteurs manufacturier et agricole. La réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dépend pour une large part du développement des activités de services essentielles, notamment les services de santé, les services d'éducation, les services énergétiques, les services financiers, les télécommunications et les services informatiques, ainsi que les services de transport. Pourtant, de nombreux gouvernements de pays en développement, y compris de PMA, et de pays à économie en transition éprouvent des difficultés à déterminer les besoins de l'économie nationale en matière de services, à y subvenir et à les traduire en politiques dans le but d'améliorer la quantité et la qualité de la production de services. Il leur est également difficile de (re)formuler des positions de négociation appropriées afin de tirer profit de la libéralisation du commerce des services sur le marché national sur les marchés étrangers.

Afin d'aider ces pays à vaincre leurs difficultés et à renforcer leur capacité d'offre et d'exportation au moyen de politiques élaborées sur la base de données factuelles, la CNUCED a mis au point l'outil d'examen de la politique des services, qui permet d'analyser systématiquement les cadres économique, réglementaire et institutionnel ayant un impact sur le secteur des services et sur les sous-secteurs de services spécifiques d'un pays.



COMMENT SONT EXAMINÉES LES POLITIQUES DES SERVICES ?

La CNUCED entreprend, à la demande de gouvernements, des examens des politiques des services. Le ministère ou l'organisme correspondant, qui participe à tout son déroulement, et les parties prenantes concernées sont également impliqués pour faire en sorte que les orientations recommandées soient appropriées par elles et qu'elles soient souhaitables et réalisables. Les examens se concentrent sur le secteur des services. Chaque examen, qui vise généralement deux ou trois sous-secteurs de services, comprend des travaux d'analyse et de recherche relatifs aux politiques, des réunions consultatives multipartites à l'échelon national qui visent à établir les faits, à sensibiliser et à rechercher un consensus pour valider les résultats et les orientations recommandées. Il évalue les conditions générales du développement des services d'un pays ; effectue un diagnostic au moyen de l'outil permettant d'établir les atouts, les faiblesses, les perspectives et les menaces concernant les sous-secteurs spécifiques déterminés en consultation avec le pays requérant ; et propose des orientations recommandées pour le développement du secteur des services dans son ensemble et pour les sous-secteurs spécifiques, toujours en accord avec les objectifs de développement nationaux.

Si les ressources le permettent, la CNUCED aide en outre les gouvernements à mettre en œuvre les orientations recommandées à l'issue des examens en leur offrant des services consultatifs et des activités de formation visant à renforcer l'expertise des fonctionnaires publics chargés de la formulation des politiques et de la conduite des négociations nationales liées au commerce des services. Un soutien est également proposé pour aider les pays à établir effectivement leur politique nationale en matière de commerce des services et à consulter les différentes parties prenantes en vue de son adoption et de sa mise en œuvre.



APERÇU DES RÉSULTATS ET DES INCIDENCES

À ce jour, des examens de la politique des services ont été menés pour neuf pays. Deux examens ont été entrepris pour le Paraguay et l'Ouganda. Ces exercices ont fourni une base solide permettant aux pays examinés de (re)formuler des stratégies et des politiques relatives au développement de leur secteur des services en général ou de sous-secteurs spécifiques :

- À la suite des deux examens dont l'Ouganda a fait l'objet, le pays a élaboré une politique nationale relative au commerce des services que le Gouvernement a adoptée en 2017 aux fins d'exécution. L'Ouganda a pleinement appliqué trois des cinq recommandations concernant les services comptables, y compris les



mesures d'incitation visant à promouvoir le respect des Normes internationales d'information financière, ce qui a eu un impact positif sur le développement du secteur. Le secteur de l'assurance a fait l'objet de vastes réformes une fois le premier examen terminé. Sur les 10 recommandations concernant ce secteur, 4 ont été pleinement mises en œuvre et 3 l'ont été partiellement.

- Le *Paraguay* a élaboré un plan national de développement des services en 2018 sur la base de ces examens.
- L'étude menée pour le *Bangladesh* a permis au pays de formuler des politiques concrètes concernant ses nouveaux secteurs de services.
- Les examens de la politique des services réalisés pour les *cinq PMA* (Bangladesh, Lesotho, Népal, Ouganda et Rwanda), qui ont contribué à renforcer leur capacité d'offre et d'exportation dans des secteurs spécifiques grâce à l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles, ont utilement complété les efforts déployés par ces pays pour utiliser efficacement la dérogation concernant les services pour les PMA de l'OMC, qui n'accorde un traitement préférentiel qu'aux services et aux fournisseurs de services des PMA.

Examens de la politique des services achevés en 2019



PROGRAMME : FAITS ET CHIFFRES

Portée : toutes régions

Date de lancement : 2009

Nombre d'examens par an : 1 à 2

Nombre d'examens achevés à ce jour : 12

Prochains examens : Maroc

Site Web du programme : unctad.org/services/sprs



Objectifs de développement durable atteints :

Directement : 8, 9 et 17

Indirectement : 1, 3, 4, 5, 7 et 10



DONATEURS/SOURCES DE FINANCEMENT (2014-2019)

Fonds général d'affectation spéciale pour les services, Compte de l'ONU pour le développement

EXAMENS DU CADRE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE

CONCRÉTISER LA CONTRIBUTION DU COMMERCE À UNE CROISSANCE ÉQUITABLE ET UN DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE MONDIAL

Le commerce international, moteur de la croissance économique qui peut contribuer à la promotion du développement durable, peut être un puissant vecteur de création d'emplois, permettant une utilisation rationnelle des ressources, favorisant l'entreprenariat et, en définitive, retirant les populations de la pauvreté. De nombreux pays en développement manquent de moyens pour analyser les liens entre commerce, capacité productive et emploi ; évaluer les options directives ; et (re)formuler et appliquer des politiques commerciales nationales appropriées. Il devient difficile de promouvoir une approche cohérente et intégrée de la formulation et de la mise en œuvre de politiques commerciales nationales pour les pays en développement et les pays à économie en transition qui doivent reformuler leurs cadres nationaux de politique commerciale pour mieux tirer parti des avantages du commerce en faveur du développement et répondre aux impératifs des objectifs de développement durable, notamment pour progresser vers la réalisation de la cible 17.11 (accroître les exportations des pays en développement), de l'objectif 8 (croissance économique) et de l'objectif 9 (industrie, innovation et infrastructures).

Les examens de la politique commerciale réalisés par la CNUCED aident les pays tant à évaluer le régime de leur politique commerciale d'une manière systématique, exhaustive et stratégique qu'à déceler d'éventuels domaines à améliorer. Ils s'attachent à déterminer quels sont les secteurs clefs de diversification, susceptibles d'accroître la valeur économique, à établir les politiques commerciales appropriées qui soutiennent ces priorités en matière de développement et à instaurer un cadre de politique commerciale propre à garantir une véritable application de ces stratégies. Les examens de la politique commerciale ont pour but de contribuer à la formulation (ou reformulation) et à l'application des régimes commerciaux nationaux en fonction des besoins du pays. Au moyen d'analyses et d'ateliers consultatifs, ils offrent aux responsables politiques des pays en développement, y compris les PMA, et des pays en transition, les instruments qui leur permettent de fixer leurs propres priorités, de mesurer les incidences des options directives et de concevoir les meilleures pratiques, notamment à l'échelon sectoriel.



COMMENT EST EXAMINÉ LE CADRE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE ?

Un examen est entamé à la demande d'un gouvernement. Le ministère ou l'organisme correspondant, qui participe à tout son déroulement, et les parties prenantes concernées sont également impliquées pour faire en sorte que les orientations recommandées soient appropriées par elles et qu'elles soient souhaitables et réalisables. L'examen commence par un atelier consultatif national qui permet à différentes parties prenantes nationales de recenser les principaux obstacles auxquels le pays se heurte en matière d'échanges et de développement, ainsi que les remèdes et réformes politiques applicables. Une fois que la CNUCED a établi le rapport sur l'examen, l'analyse et les recommandations qui en découlent sont vérifiées et entérinées aux ateliers de validation réunissant diverses parties prenantes nationales, à des fins d'éventuelles mesures gouvernementales.

Si les ressources le permettent, la CNUCED aide en outre les gouvernements à mettre en œuvre les orientations recommandées à l'issue des examens en leur offrant des services consultatifs et des activités de formation visant à renforcer l'expertise des fonctionnaires publics chargés de la formulation des politiques et de la conduite des négociations nationales liées au commerce. Un soutien est également proposé pour aider les pays à établir effectivement leur politique commerciale nationale et à consulter les différentes parties prenantes en vue de son adoption et de sa mise en œuvre.



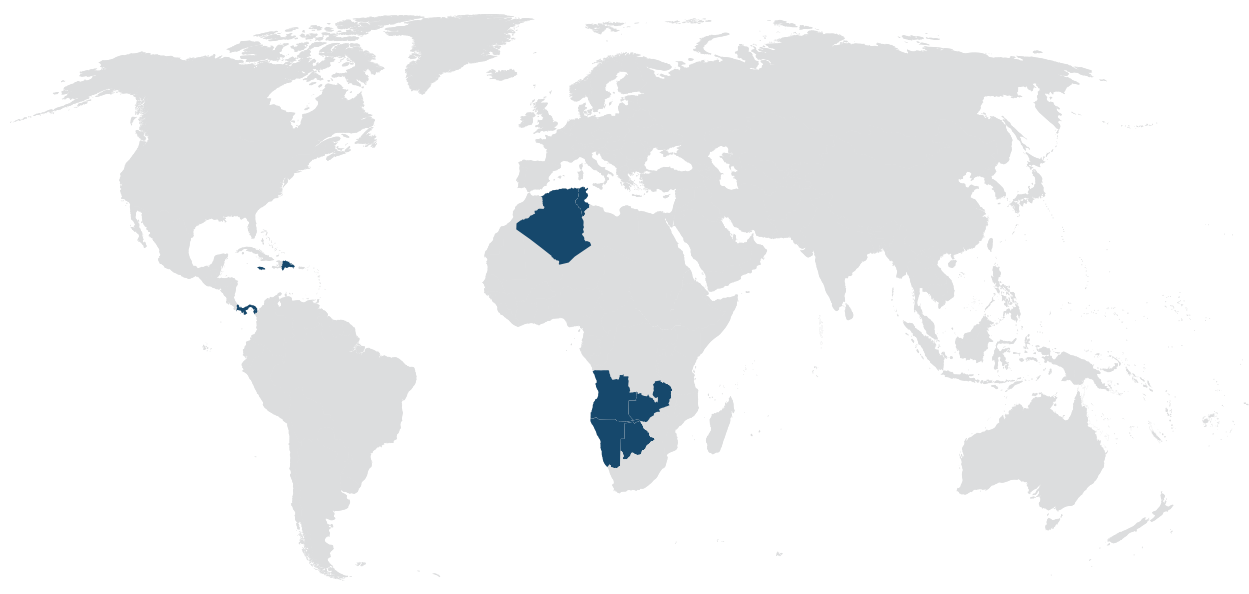
APERÇU DES RÉSULTATS ET DES INCIDENCES

Depuis 2013, le cadre de politique commerciale de neuf pays a fait l'objet d'un examen. Les examens ont fourni une base solide permettant aux pays examinés de (re)formuler leurs stratégies et politiques nationales de développement du commerce alignées conformément à leurs objectifs de développement nationaux :

- Sur la base de l'examen du cadre de la politique commerciale du Rwanda, le Gouvernement a adopté un nouveau cadre général de politique commerciale.
- Plusieurs pays, tels que le *Botswana*, la *Jamaïque*, la *Namibie* et la *Zambie*, ont entrepris d'exécuter les mesures directives recommandées en élaborant un projet de loi sur la politique commerciale nationale et une feuille de route concernant son application. Plus précisément, les examens ont aidé le *Botswana* et la *Jamaïque* à réviser et à mettre à jour leur politique commerciale nationale pour atteindre les objectifs de développement. Le *Botswana* a également établi des plans d'action concrets et détaillés pour mettre en œuvre sa politique commerciale nationale mise à jour. La *Namibie* est en train d'élaborer une politique commerciale nationale, l'examen qui lui a été consacré étant terminé, et l'examen de la *Zambie* l'a guidée dans sa progression vers la diversification de ses exportations.



Examens du cadre de la politique commerciale (2013-2019)



PROGRAMME : FAITS ET CHIFFRES

Portée : toutes régions

Date de lancement : fin des années 1990 (démarche initiale) ; 2013 (méthode actualisée)

Nombre d'examens par an : 1 à 2

Nombre d'examens à ce jour : plus de 40 évaluations nationales ou régionales des politiques commerciales générales ou sectorielles

Prochains examens : Angola, Guyana, Mozambique

Site Web du programme : unctad.org/TPF-Reviews



Objectifs de développement durable atteints :

Directement : 17

Indirectement : 1, 8 et 9



DONATEURS/SOURCES DE FINANCEMENT (2014-2019)

Norvège, Compte de l'ONU pour le développement



EXAMENS DES POLITIQUES DE LA SCIENCE, DE LA TECHNOLOGIE ET DE L'INNOVATION

PRISE EN COMPTE DE LA SCIENCE, DE LA TECHNOLOGIE ET DE L'INNOVATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE MONDIAL

Le renforcement des capacités nationales dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation aux niveaux des entreprises, de l'agriculture, de l'industrie et du pays est primordial pour permettre aux industries locales des pays en développement de rester compétitives dans l'économie d'aujourd'hui, de plus en plus intégrée et fondée sur les connaissances. La capacité d'adopter et d'utiliser des technologies, ainsi que d'innover, est déterminante pour diversifier les économies dans de nouveaux domaines à plus forte valeur ajoutée, afin d'accroître la productivité, de créer des emplois bien rémunérés, de réduire la pauvreté et de relever les enjeux en matière d'environnement. Il apparaît toujours plus clairement que les objectifs de développement durable, dans les domaines social, économique et écologique, exigeront l'application rigoureuse de la technologie et le renforcement des capacités nationales d'innovation.

La CNUCED a mis au point des examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation pour aider les pays en développement à évaluer les systèmes relatifs à la science, la technologie et l'innovation et à renforcer les capacités d'innovation à l'échelle des entreprises, des exploitations agricoles, des secteurs d'activité et au niveau national. Ces examens sont un processus d'analyse et d'apprentissage en matière de politique publique qui permet aux acteurs de la science, de la technologie et de l'innovation d'un pays donné de comprendre plus clairement les principaux points forts et points faibles de leur système d'innovation et de définir des priorités stratégiques pour leur développement. Le résultat de ce processus est consigné dans le document d'examen des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation et examiné par la Commission de la science et de la technologie au service du développement.

Les examens émanent de la constatation qu'il est essentiel d'orienter la science, la technologie et l'innovation vers le développement durable. À cet effet, les politiques concernant la science, la technologie et l'innovation doivent être intégrées dans des stratégies et des plans nationaux de développement, de même qu'une cohérence s'impose dans les principaux domaines de la politique de développement liés à la technologie et l'innovation. Les examens cherchent à atteindre ce double objectif afin de soutenir le programme général de développement durable d'un pays et les objectifs de développement durable. Ils s'efforcent systématiquement d'impliquer un large éventail de parties prenantes afin de forger un consensus national.



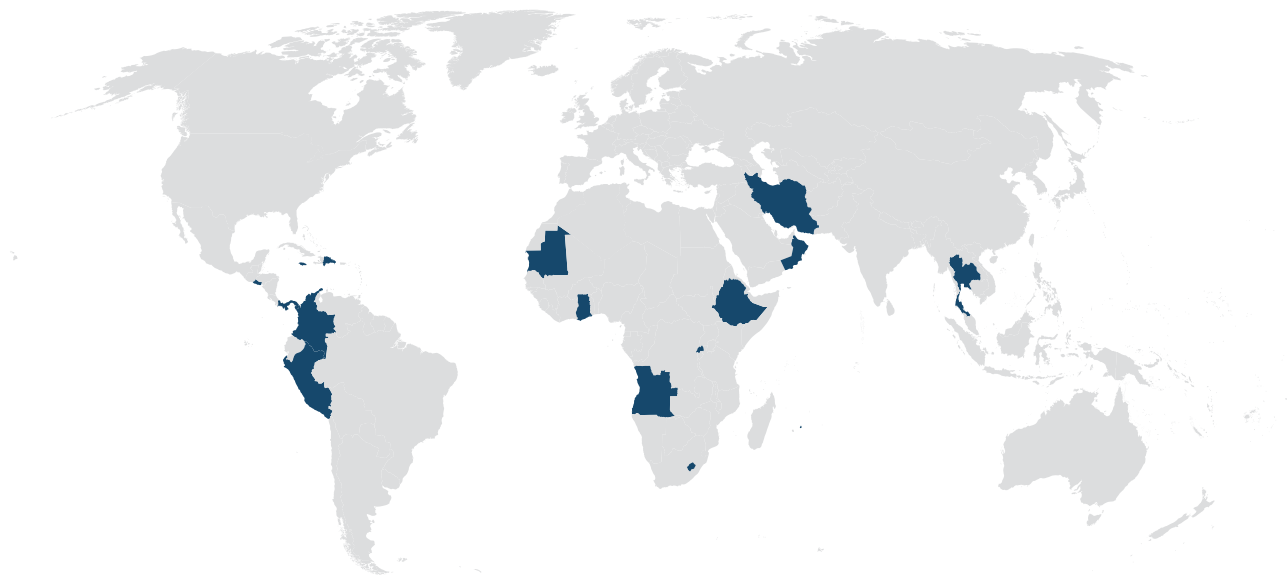
COMMENT PRENDRE EN COMPTE LA SCIENCE, LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION ?

Les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation sont entrepris à la demande de gouvernements. Ils consistent en une évaluation des méthodes de gestion de la science, la technologie et l'innovation, des politiques, principes et réglementations concernant la science, la technologie et l'innovation, des infrastructures, ainsi que des capacités d'innovation des entreprises, du secteur industriel et du pays. Ils comprennent normalement un recensement des systèmes d'innovation, parallèlement à des études approfondies de certains secteurs ou questions liés à la science, la technologie et l'innovation qui revêtent une importance particulière pour le développement du pays concerné. Les examens comptent également des recommandations visant à encourager un perfectionnement de la technologie, à renforcer la capacité d'innovation et à améliorer les systèmes ou écosystèmes qui soutiennent l'innovation. Un programme modulaire de renforcement des capacités est disponible et peut être mis en œuvre conjointement avec la phase de diagnostic de l'examen de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation. Les activités de renforcement des capacités peuvent également être réalisées dans le cadre du suivi de la mise en œuvre ou comme activité distincte sur demande.

L'approche méthodologique se fonde sur un nouveau cadre introduit dans la publication de la CNUCED de 2019, *A Framework for Science, Technology and Innovation Policy Reviews: Harnessing Innovation for Sustainable Development*. Ce cadre vise à aligner les politiques de la science, de la technologie et de l'innovation sur l'ordre du jour du développement durable, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable. À cet égard, le cadre souligne l'importance qu'il y a à combler les écarts entre les hommes et les femmes en matière de capacités scientifiques, technologiques et d'innovation, ainsi que la nécessité d'intégrer pleinement la dimension de genre dans l'analyse des politiques et des pratiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation.



Examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation achevés d'ici à fin novembre 2019



APERÇU DES RÉSULTATS ET DES INCIDENCES

- À la suite de l'**examen de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation**, effectué en 2010 au **Pérou**, le budget national consacré à la science, à la technologie et à l'innovation a été multiplié par 20 en un an.
- L'**examen de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation** effectué à **Oman** en 2014 a donné lieu à la création de deux organes consultatifs dans le pays. L'un, à l'échelon stratégique, comprend cinq ministres et plusieurs conseillers principaux. L'autre, à l'échelon des opérations, comprend les directeurs exécutifs d'une vingtaine d'institutions participantes spécialisées dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. Il a également suscité la mise au point de la stratégie nationale de 2017 en matière d'innovation.
- L'**examen de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation de la Thaïlande** a été achevé en 2015. Le diagnostic et les recommandations du rapport ont été utilisés pour l'élaboration des politiques publiques, notamment des propositions de réforme de la politique concernant la science, la technologie et l'innovation. Lors de la vingt-deuxième session annuelle de la Commission pour la science et la technologie au service du développement, le pays a fait état de plusieurs changements institutionnels opérés sur la base de l'examen. Les recommandations ont contribué à faire comprendre au plus haut niveau politique l'importance de la science, de la technologie et de l'innovation. Actuellement, la science, la technologie et l'innovation jouent un rôle central dans leur plan national de développement économique et social. En outre, l'examen a conduit à la mise en œuvre de réformes institutionnelles dans le pays, telles que la création d'un nouveau ministère des sciences, de la technologie et de l'innovation et de l'enseignement supérieur.
- L'**examen de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation du Panama** a été effectué en 2019. Ses conclusions et recommandations sont utilisées par le Gouvernement comme l'une des principales sources d'orientation stratégique dans la préparation du Plan national pour la science, la technologie et l'innovation 2020-2024. L'examen a également contribué à donner plus d'importance à l'investissement dans la science, la technologie et l'innovation dans le pays. Lors de la présentation de l'examen au Comité interministériel de la science et de la technologie en juillet 2019, la nouvelle administration a annoncé son intention d'investir 1 % du PIB du pays dans les activités scientifiques, technologiques et d'innovation d'ici à 2022.



PROGRAMME : FAITS ET CHIFFRES

Portée : toutes régions

Date de lancement : 1998-2005 (première série) ; 2008 (série actuelle)

Nombre d'examens par an : 1 à 2

Nombre d'examens à ce jour : 16

Prochains examens : Ouganda (2019-2020), République dominicaine et Zambie (2020-2021)

Site Web : unctad.org/STIPreviews



Objectifs de développement durable atteints :

Directement : 9

Indirectement : 8, 12 et 17



DONATEURS/SOURCES DE FINANCEMENT (2014-2019)

Allemagne, Compte de l'ONU pour le développement, PNUD



COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

OPTIMISER LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE PROPICES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE MONDIAL

Le commerce électronique – et plus généralement l'essor de l'économie numérique – métamorphose rapidement les relations que les entreprises nouent entre elles, ainsi qu'avec les consommateurs et les gouvernements. Le commerce électronique crée de nouvelles possibilités de progrès technologiques, de gains de productivité dans l'ensemble de l'économie, de création de nouveaux secteurs et de stimulation des échanges. Parallèlement, les perturbations numériques font naître des exigences et des coûts dans des pays. Des pays en développement disposent d'une part de l'énorme potentiel du commerce électronique et des technologies de l'information et de la communication (TIC) qui, toutefois, est loin d'être pleinement exploité.

Pour inverser les tendances actuelles à l'accroissement des inégalités, notamment dans les rapports de force, provoqués par l'économie numérique, les responsables politiques doivent adapter les politiques, lois et règlements existants et en adopter de nouveaux. La nature mondiale de l'économie numérique exige également davantage de dialogue, de recherche de consensus et d'élaboration de politiques au niveau international. Les pays en développement doivent se doter de cadres juridiques, institutionnels et politiques, ainsi que de stratégies nationales efficaces, pour multiplier le potentiel du commerce électronique et la numérisation en vue de la création et de la captation de valeur. Il importe que les responsables politiques disposent de meilleures statistiques et reçoivent une orientation factuelle sur la conception de politiques judicieuses et tirent un enseignement des meilleures pratiques pour s'assurer, dans le cadre du commerce électronique et de l'économie numérique, des acquis du développement. Ces acquis ne sauraient être obtenus, dans ce contexte en évolution, sans une démarche globale, intersectorielle et interinstitutionnelle.



COMMENT LE PROGRAMME S'APPLIQUE-T-IL ?

Le programme de la CNUCED sur le commerce électronique et l'économie numérique offre un cadre précieux pour le dialogue entre les pays développés et les pays en développement s'agissant de tirer parti de l'évolution de l'économie numérique pour le commerce et le développement durable. Plus précisément, il englobe plusieurs sous-programmes d'assistance technique distincts, comme suit :

- Le Sous-programme sur *le commerce électronique et la réforme de la cyberlégislation* contribue à renforcer la capacité des législateurs et des responsables politiques aux échelons national et régional à mieux comprendre les questions juridiques fondant le commerce électronique. Il s'agit concrètement des activités ci après :
 - Assistance à la mise en place de régimes juridiques nationaux et régionaux en vue d'accroître la confiance dans les transactions en ligne.
 - Ateliers de renforcement des capacités aux échelons national et régional destinés aux législateurs et aux responsables politiques.
 - Cartographie de la législation sur le commerce électronique, disponible à l'adresse unctad.org/cyberlawtracker.
- Les travaux de la CNUCED pour *mesurer l'économie de l'information* portent sur une collecte de données statistiques et l'élaboration d'une méthodologie, ainsi que la mise en relation des statistiques et des politiques par le biais du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique. Les chiffres sont publiés dans le *Rapport sur l'économie numérique* biennal et sur le portail statistique UNCTADstat. La coopération technique vise ici à renforcer la capacité des systèmes statistiques nationaux à produire des statistiques de meilleure qualité, plus fiables et comparables au niveau international sur les questions suivantes : utilisation des TIC par les entreprises, taille et composition du secteur des TIC, et commerce électronique et commerce international de services fondés sur les TIC.
- Les travaux relatifs aux *examens de la politique des TIC et aux stratégies nationales de commerce électronique* fournissent une assistance technique, des services consultatifs, des diagnostics et une aide à l'élaboration de stratégies sur le commerce électronique et l'aménagement des TIC à la demande de gouvernements. Grâce à l'analyse de la situation relative aux infrastructures, politiques, réglementations, institutions, opérations et données socioéconomiques, les examens aident les gouvernements à surmonter les insuffisances et les obstacles bureaucratiques, à optimiser les atouts et les possibilités, ainsi qu'à mettre en place les stratégies pertinentes.
- L'initiative *eTrade for all* est un effort de collaboration de 30 partenaires visant à accroître la coopération, la transparence et l'efficacité de l'aide en vue d'un commerce électronique plus inclusif. Son principal outil est la plateforme en ligne (etradeforall.org), un centre de partage des connaissances et d'information qui facilite l'accès à un large éventail d'informations et de ressources sur le commerce électronique et l'économie numérique. Il offre un guichet unique pour mettre en relation les fournisseurs d'assistance technique avec les personnes qui en ont besoin. Les bénéficiaires peuvent ainsi communiquer avec des partenaires potentiels, tirer un enseignement des tendances et des meilleures pratiques, accéder aux données actualisées du commerce électronique et être informés des futurs événements en matière de commerce électronique.
- Les *évaluations de l'état de préparation au commerce électronique (eT Readies)* aident les PMA et d'autres pays en développement à comprendre leur état de préparation au commerce électronique dans des domaines d'action essentiels afin de mieux s'engager dans le commerce électronique et d'en tirer profit. Elles formulent des



recommandations pour ce qui est de surmonter les obstacles et les blocages qui s'opposent à la croissance et profiter des avantages du commerce numérique.

- Afin de favoriser des écosystèmes propices à l'entrepreneuriat numérique intégrant les femmes dans les pays en développement, *eTrade for Women* constitue et cultive une communauté sélective de femmes dirigeantes qui ont réussi dans le secteur du commerce électronique et s'appliquent à promouvoir l'initiative. Grâce à leur participation active, elles contribuent à motiver et à dynamiser la génération suivante de femmes chefs d'entreprise s'appuyant sur les technologies et à faire mieux entendre leur voix dans les processus politiques.



APERÇU DES RÉSULTATS ET DES INCIDENCES

- Le sous-programme sur le commerce électronique et la réforme de la cyberlégalisation a ouvert la voie en initiant aux aspects juridiques des TIC plus de 63 pays en développement en Afrique, en Asie, en Amérique latine et aux Caraïbes dont 20 PMA. La CAE est devenue la première région du continent à adopter un cadre harmonisé concernant la cyberlégalisation. Le Global Cyberlaw Tracker est le premier inventaire mondial de l'état de la législation relative au commerce en ligne en ce qui concerne les transactions électroniques, la protection des consommateurs, la protection et la confidentialité des données et la cybercriminalité adoptée dans les 194 États membres de la CNUCED.
- La CNUCED a formé plus de 250 statisticiens nationaux de 117 pays à l'établissement de statistiques officielles sur l'économie de l'information. Elle a également contribué à la définition d'indicateurs de l'économie de l'information dans le cadre du Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement (approuvé par la Commission statistique des Nations Unies), et a élaboré une nouvelle méthodologie pour mesurer le commerce international des services fondés sur les TIC.
- L'Égypte, Oman et le Rwanda ont reçu une assistance pour établir leurs premières stratégies nationales de commerce électronique. Dans le cas de l'Égypte, la collaboration entre la CNUCED et la Banque mondiale a débouché sur une stratégie globale en matière de paiements électroniques pour le commerce électronique.
- En novembre 2019, la plateforme *eTrade for All* comptait en moyenne 3 000 visiteurs par mois, dont 42 % provenaient de pays en développement. Elle propose 30 solutions de développement en anglais, espagnol et français, ainsi que 137 profils de pays en anglais et en français, présentant un aperçu rapide du panorama du commerce électronique. Un bulletin d'information mensuel est publié pour mettre en évidence les activités des principaux partenaires du commerce électronique, ainsi que des résumés quotidiens des actualités, des manifestations et des publications.
- Depuis 2017, 20 *eT Readies* ont été achevés. Six sont en cours, et d'autres sont prévus pour 2020. En 2019, le sous-programme a été étendu à d'autres pays en développement, l'Iraq étant le premier pays n'appartenant pas à la catégorie des PMA à bénéficier d'une évaluation. Les *eT Readies* sont considérés comme un outil précieux pour les gouvernements et les organisations régionales souhaitant mieux comprendre les écosystèmes numériques des pays et d'identifier les solutions politiques appropriées permettant de mettre les avantages offerts par l'économie numérique au service du développement.
- La sélection des premières *eTrade for Women Advocates* de la CNUCED – sept femmes chefs d'entreprise du monde en développement – a été annoncée en marge de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale à New York en septembre 2019. C'est en raison de leur travail novateur dans le domaine du commerce électronique que ces porte parole ont été distingués pour motiver d'autres femmes chefs d'entreprise dans le secteur du numérique et contribuer à assurer aux femmes un siège et une voix à la table des responsables politiques en vue d'une économie numérique locale, régionale et mondiale plus inclusive.

« *eTrade for all* est un projet très pertinent, qui apporte une valeur ajoutée sans égale aux acteurs du commerce électronique. »

M. Achim Engelhardt, évaluateur indépendant de *eTrade for all*, 2019



PROGRAMME : FAITS ET CHIFFRES

Portée : pays en développement et pays en transition

Date de lancement : 1999 (nouveaux éléments en 2007, 2009, 2016 et 2019)

Nombre de projets par an (depuis 2016) : environ 20

Nombre de partenaires : plus de 30 (secteur public et société civile) ; plus de 30 (secteur privé)

Personnes formées : plus de 3 000

Site Web : unctad.org/ict4d ; etradeforall.org

Site Web de la base de données UNCTADstat : unctadstat.unctad.org



Objectifs de développement durable atteints :

Directement : 8, 9 et 17

Indirectement : 5



DONATEURS/SOURCES DE FINANCEMENT (2014-2019)

Allemagne, Australie, Estonie, Finlande, Oman, Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni, Suède, Cadre intégré renforcé, Compte de l'ONU pour le développement, MasterCard, Société internationale islamique de financement du commerce, Union européenne



MESURES NON TARIFAIRES

RENFORCER LA TRANSPARENCE ET LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION EN VUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE MONDIAL

Les mesures non tarifaires ont une incidence sur la vie quotidienne. Les prescriptions relatives aux emballages et les limitations de recours aux pesticides garantissent la salubrité des aliments dans les supermarchés ; les restrictions concernant les toxines dans les jouets protègent les enfants ; les normes de sécurité obligatoires sur les appareils électroménagers empêchent les chocs électriques ; et les normes d'émission des véhicules ont un effet sur les changements climatiques. Aujourd'hui, ces mesures non tarifaires de nature réglementaire frappent 90 % des échanges mondiaux ; les barrières commerciales traditionnelles, telles que des quotas, sont moins fréquentes. Les mesures réglementaires sont indispensables et déterminantes pour le développement durable. Leur suppression n'est pas envisageable.

Les mesures non tarifaires, toutefois, entraînent une augmentation des prix à la consommation et freinent le développement commercial et économique. Selon les estimations de la CNUCED, l'incidence globale de ces mesures est trois fois supérieure à celle des mesures tarifaires. Les mesures non tarifaires assujettissent le commerce à des coûts de mise en conformité et de procédure, souvent disproportionnés pour les petites entreprises et les pays pauvres.

Parvenir à équilibrer les coûts et les avantages de la réglementation exige transparence, cohérence des politiques et coopération en matière de réglementation à l'échelon international. Dans les pays en développement, il est donc essentiel de savoir comment utiliser ces mesures et d'en comprendre les effets pour être à même d'élaborer et d'appliquer des stratégies de développement efficaces.

Le Programme de mesures non tarifaires de la CNUCED porte sur les moyens de réduire les coûts commerciaux pour renforcer la compétitivité des pays en développement tout en permettant aux responsables politiques d'atteindre pleinement les objectifs de politique publique, tels que la protection de la santé et l'environnement.



COMMENT LES PAYS PEUVENT-ILS MIEUX TENIR COMPTE DES MESURES NON TARIFAIRES ?

La CNUCED se livre depuis les années 1980 à des activités de recherche et de renforcement des capacités liées aux mesures non tarifaires. Elle aide les responsables politiques tout au long de la chaîne de valeur des mesures non tarifaires, depuis la définition, le classement, la collecte et la diffusion de données jusqu'aux recherches et au soutien stratégique. Plus précisément, l'organisation aide les pays en développement au moyen des trois instruments suivants :

- **Accroître la transparence par la collecte et la diffusion de données.** La CNUCED aide les gouvernements à accroître la transparence relative aux mesures non tarifaires, dans le cadre d'accords commerciaux régionaux, à favoriser les échanges et à stimuler la croissance économique. En collaboration avec de nombreux partenaires, l'organisation a élaboré une méthode avérée et largement reconnue qui consiste à collecter et diffuser systématiquement des renseignements sur les mesures non tarifaires. À l'échelon national, les organismes de réglementation parviennent, grâce à une meilleure transparence, à harmoniser les politiques entre les ministères.
- **Renforcement des capacités par des cours en ligne et en présentiel.** Trois cours en ligne sont disponibles, complétés par des ateliers de formation classique :
 - **Cours pour cadres dirigeants sur les mesures non tarifaires.** Ce cours est destiné aux décideurs et aux cadres qui souhaitent avoir un aperçu de l'importance des mesures non tarifaires et des défis et possibilités qui y sont liés. Ce cours non technique décrit les liens entre les mesures non tarifaires et le développement économique, social et environnemental et présente le Programme sur les mesures non tarifaires de la CNUCED.
 - **Transparence des mesures non tarifaires et collecte de données.** Ce cours de formation en ligne permet aux participants d'examiner les politiques nationales et de rassembler des données détaillées sur les mesures non tarifaires. Il comprend cinq modules : introduction aux mesures non tarifaires, classement de mesures non tarifaires, classement de produits, directives sur la collecte de données relatives aux mesures non tarifaires et exercices pratiques. La CNUCED décerne aux participants qui ont suivi avec succès les cours, un certificat de collecteur de données sur les mesures non tarifaires.
 - **Analyse de la politique commerciale.** Ce cours de formation en ligne accroît la capacité de pays en développement à analyser et appliquer la politique commerciale. *Un Guide pratique pour l'analyse des politiques commerciales* – élaboré en commun par la CNUCED et l'OMC – sert de base à la formation,



parallèlement à un autre élément essentiel, le logiciel World Integrated Trade Solution (WITS) de la Banque mondiale (mis au point en collaboration avec la CNUCED). La formation est également adaptée aux besoins du public, l'aspect technique étant réservé aux praticiens, la conception théorique et descriptive aux responsables de l'orientation stratégique.

- **Examens de l'intégration régionale des mesures non tarifaires et services consultatifs adaptés.**
Les examens offrent un soutien analytique aux démarches d'intégration régionale en tenant compte systématiquement des mesures non tarifaires dans les accords commerciaux régionaux. Tout examen comprend une évaluation des effets économiques, une analyse institutionnelle visant à déceler les atouts et les insuffisances dans l'intégration régionale de mesures non tarifaires et un atelier de validation sur l'élaboration de stratégies propres à améliorer l'intégration régionale. Des services de conseil et de soutien adaptés destinés aux décideurs politiques dans le but de rationaliser les réglementations nationales, d'établir de bonnes pratiques réglementaires et de renforcer les chaînes de valeur sont disponibles sur demande. Des portails commerciaux régionaux et nationaux, ainsi que des mécanismes de notification, de surveillance et d'élimination des obstacles non tarifaires, sont actuellement mis en place dans plusieurs régions.



APERÇU DES RÉSULTATS ET DES INCIDENCES

- **Transparence accrue**

Le Système d'analyse et d'information commerciales (TRAINS) de la CNUCED est la base de données sur des mesures non tarifaires la plus complète. Ces dernières années, la qualité et la couverture des données ont été considérablement améliorées. La base de données vise maintenant plus de 90 % du commerce mondial et elle est accessible par le portail de la CNUCED à l'adresse trains.unctad.org, ainsi que le portail de la Banque mondiale World Integrated Trade Solution, à l'adresse wits.worldbank.org.

- **Formation en ligne sur la transparence et l'analyse de mesures non tarifaires**

Plus de 600 participants ont été formés par les cours en ligne. Plus de 90 % des participants au cours sur la transparence et la collecte de données ont estimé que les connaissances acquises durant la formation étaient extrêmement ou très utiles. Par exemple, le cours a permis à un participant du Cambodge de fournir un meilleur soutien technique à ses collègues et partenaires ou a ouvert les yeux d'un participant de l'Eswatini s'agissant de savoir exactement quelles réglementations rechercher pour obtenir une vue d'ensemble de la réglementation commerciale, en particulier du point de vue de la facilitation des échanges. Un autre participant a relevé que le cours permettrait de rendre régulièrement compte à l'OMC des mesures de politique commerciale.

- **Examens de l'intégration régionale de mesures non tarifaires**

Les examens ont été très appréciés par les parties prenantes et les participants aux ateliers de la SADC et du MERCOSUR. Les responsables de la SADC ont utilisé l'étude pour répondre à une demande émanant du Comité des ministres chargés du commerce concernant un plan stratégique visant à supprimer les barrières tarifaires dans la région. Les États membres du MERCOSUR ont utilisé l'étude pour relancer leurs efforts en faveur de l'intégration régionale.



PROGRAMME : FAITS ET CHIFFRES

Date de lancement : 2008

Activités à ce jour : collecte de données de mesures non tarifaires dans 109 pays ; plus de 600 personnes formées par les cours en ligne ; 3 examens régionaux effectués sur l'intégration de mesures non tarifaires ; plus de 50 ateliers de formation et missions consultatives réalisés

Activités par an : collecte de données sur les mesures non tarifaires dans plus de 20 pays ; 150 participants formés en ligne ; plus de 50 participants formés en présentiel ; 1 examen régional de l'intégration de mesures non tarifaires ; 10 à 15 ateliers et/ou missions consultatives réalisés

Site Web : unctad.org/ntm ; trains.unctad.org



Objectifs de développement durable atteints :

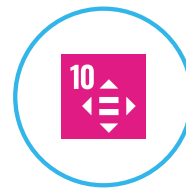
Directement : 3, 8 et 17

Indirectement : 2, 9 et 12



DONATEURS/SOURCES DE FINANCEMENT (2014-2019)

Allemagne, Canada, Banque mondiale, Compte de l'ONU pour le développement, Institut national de hautes études politiques (Japon), Union européenne



NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ET LE SYSTÈME COMMERCIAL INTERNATIONAL

SOUTENIR LES STRATÉGIES DE CROISSANCE AXÉES SUR LE COMMERCE
ET L'INTÉGRATION DANS LE SYSTÈME COMMERCIAL MULTILATÉRAL



CONTEXTE MONDIAL

Le commerce demeure un instrument majeur de croissance et de développement économique. Cependant, c'est une condition nécessaire mais non suffisante pour stimuler et soutenir le développement. Tirer des avantages réels du point de vue du développement de la participation au système commercial multilatéral, et faire face à la prolifération de dispositifs d'intégration commerciale sous-régionaux, régionaux et bilatéraux reste un enjeu considérable pour les responsables politiques et les négociateurs commerciaux nationaux. Dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui demande la relance du partenariat commercial mondial en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable reste la pierre angulaire de ce partenariat, notamment pour contribuer à la réalisation de l'objectif 17.

Dans ce contexte mondial, la CNUCED apporte un soutien au renforcement des capacités des pays en développement, y compris les PMA, les petites économies vulnérables ; les pays en transition et les groupements régionaux dans les domaines des négociations commerciales bilatérales, régionales et multilatérales (comme l'adhésion à l'OMC) et de la mise en œuvre et de l'utilisation des accords commerciaux, y compris les préférences commerciales, comme le Système généralisé de préférences. L'assistance de la CNUCED porte sur des domaines de fond spécifiques, dont l'agriculture, l'accès aux marchés non agricoles, les services, les règles, le traitement spécial et différencié, le règlement des différends et d'autres règles, disciplines et procédures liées au commerce. Le soutien de la CNUCED aux négociations commerciales et au système commercial international cherche à aider les pays bénéficiaires à accroître leurs capacités humaines, analytiques, réglementaires et institutionnelles dans les négociations et accords commerciaux. L'objectif final est de leur permettre de mieux tirer parti du système commercial international et d'accroître leur participation au commerce international dans l'intérêt de leur développement.



COMMENT LA CNUCED APPORTE-T-ELLE SON SOUTIEN AUX NÉGOCIATIONS COMMERCIALES, À L'ACCÈS AUX MARCHÉS ET AUX PRÉFÉRENCES COMMERCIALES ?

Le soutien de la CNUCED aux négociations commerciales et au système commercial international est initié à la demande d'un gouvernement ou d'un groupement régional. L'accent est mis sur le renforcement des capacités des gouvernements nationaux et des groupements régionaux à établir des priorités de négociation et à identifier les positions pratiques et les différentes politiques possibles dans les négociations commerciales bilatérales, régionales et multilatérales. Cela se fait par le biais de travaux de recherche au service d'une prise de décision éclairée, parallèlement à une aide sous forme de consultation et de renforcement des capacités assurée aux coordonnateurs régionaux, aux équipes nationales de négociation et aux institutions régionales.

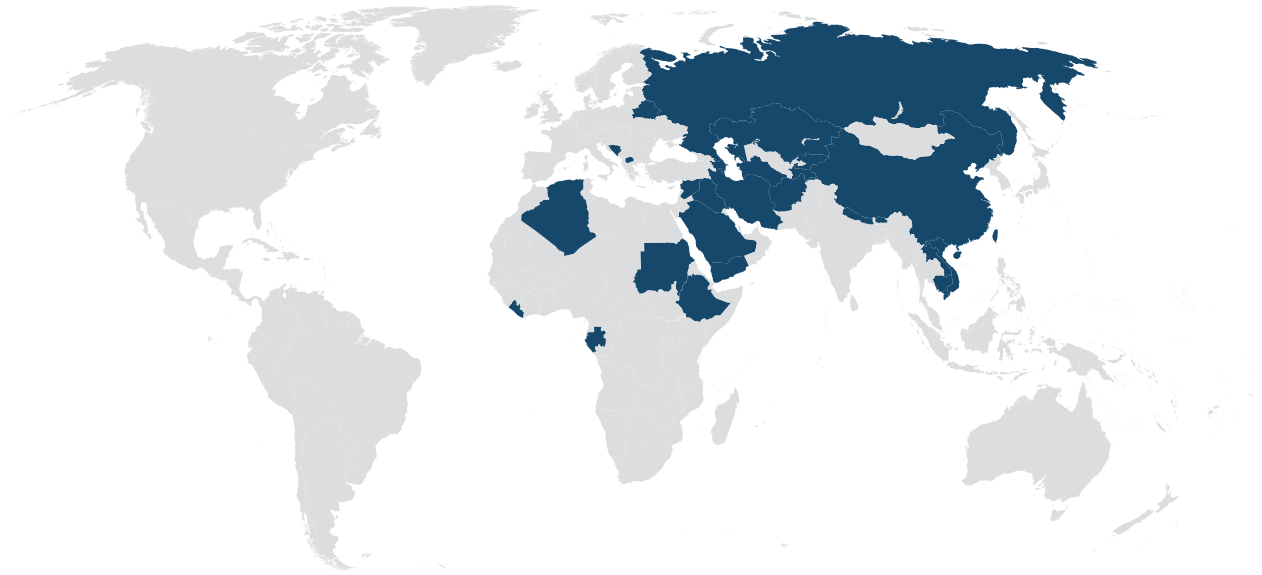
À l'échelon multilatéral, la CNUCED œuvre avec les coordonnateurs régionaux de groupes de pays en développement, comme les pays d'Afrique, les PMA et le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ainsi que de pays agissant à titre individuel, pour fournir, sur demande, un soutien analytique et consultatif qui leur permet d'examiner les questions de négociation, leurs incidences et les possibilités. On peut citer en exemple l'assistance que la CNUCED apporte au groupe des PMA pour la négociation de la dérogation concernant les services pour les PMA. Pour les pays qui accèdent à l'OMC, l'organisation aide directement les équipes nationales de négociation à renforcer les capacités et les institutions pour être en mesure d'entreprendre une réforme des politiques et de maîtriser toutes les étapes de l'accession (avant, durant et après l'accession).

À l'échelon régional, la CNUCED s'associe avec des entités régionales, telles que l'Union africaine ; le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ; et les communautés économiques régionales, telles que le COMESA, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Zone panarabe de libre échange afin de soutenir l'engagement effectif de leurs membres dans les négociations commerciales régionales, telles que celles sur les accords de partenariat économique signés entre l'Union européenne et le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, l'Union douanière arabe, ainsi que les processus de la Zone de libre-échange continentale africaine. La CNUCED aide également les pays à négocier des accords bilatéraux de libre échange.

La CNUCED fournit une assistance technique aux pays en développement, et notamment aux PMA, pour mettre en œuvre et utiliser les accords commerciaux, tels que les mesures correctives commerciales dans les accords commerciaux bilatéraux, régionaux et multilatéraux pour le Mozambique. Elle travaille avec les États membres pour les aider à comprendre les enjeux du Système généralisé de préférences et à utiliser efficacement le mécanisme,



Assistance technique de la CNUCED en vue de l'accèsion à l'OMC (jusqu'en 2019)



et ce, grâce à des bulletins d'information, des régimes actualisés, des manuels et des services consultatifs. Elle administre également les certificats de règles d'origine du Système généralisé de préférences. Elle mène des études de cas par pays pour aider les PMA à faire bon usage de la dérogation concernant les services afin de contribuer au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et aux objectifs de développement durable. La CNUCED fait office de secrétariat du Système global de préférences commerciales entre pays en développement et fournit un soutien administratif et technique aux participants au système.



APERÇU DES RÉSULTATS ET DES INCIDENCES

L'assistance de la CNUCED aux pays africains, à la Commission de l'Union africaine et aux groupements régionaux dans les négociations concernant la Zone de libre-échange continentale africaine, notamment en ce qui concerne le commerce des biens et des services, a contribué à la formulation et à l'adoption des modalités de négociation dans ces domaines et, finalement, à l'adoption de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Le soutien de la CNUCED aux négociateurs a été fortement salué par tous les bénéficiaires par le biais de lettres et de déclarations. Le Président de la Commission de l'Union africaine a remercié la CNUCED pour son soutien lors de la trentième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en janvier 2018.

Une évaluation externe effectuée en 2015 portant sur le sous-programme 3 (commerce international) a fait valoir les avantages comparatifs de la CNUCED : « Les parties prenantes considèrent que, avant et pendant la procédure d'accèsion à l'OMC, la CNUCED apporte aux PMA et aux pays en développement une aide précieuse et autrement inaccessible... Contrairement à l'OMC, qui peut seulement s'occuper des aspects techniques des règles et doit s'abstenir de tout conseil sur les mesures à adopter, la CNUCED a pour tâche d'informer les États en voie d'accèsion des solutions et des autres possibilités d'action envisageables et de sécuriser le processus d'accèsion ».

En ce qui concerne les travaux de la CNUCED sur les certificats d'origine du Système généralisé de préférences, quatre études de cas sur l'utilisation de la dérogation concernant les services pour les PMA ont été entreprises pour le Cambodge, le Népal, le Sénégal et la Zambie en 2018. Ces études devraient aider ces pays à bénéficier des préférences notifiées par leurs partenaires commerciaux développés ou en développement qui sont en mesure de le faire. Les services fournis par la CNUCED aux participants au Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC) ont assuré le bon fonctionnement de l'Accord du SGPC et le suivi étroit des résultats du cycle de São Paulo en vue de la mise en œuvre effective par les signataires, de manière à étendre et à approfondir encore le commerce et la coopération Sud-Sud.



PROGRAMME : FAITS ET CHIFFRES

Portée : tous les pays en développement, notamment les PMA et les pays en transition

Date de lancement des programmes : années 1980

Nombre de pays et groupes de pays aidés à ce jour : majorité des pays et groupes en développement

Site Web du programme : unctad.org/tncd



Objectifs de développement durable atteints :

Directement : 10 et 17

Indirectement : 1, 8 et 9



DONATEURS/SOURCES DE FINANCEMENT (2014-2019)

Arabie saoudite, Finlande, Norvège, Pologne, République de Corée, ONUDI, Union européenne



COMMERCE DURABLE ET ENVIRONNEMENT

VERS UNE ÉCONOMIE VERTE



CONTEXTE MONDIAL

Les programmes et initiatives relatifs au commerce durable et à l'environnement cherchent à renforcer la capacité de pays en développement à concevoir des stratégies complémentaires sur le commerce, l'environnement, les changements climatiques et le développement durable, ainsi qu'à les mettre en œuvre, tout en intégrant des objectifs de développement durable à tous les échelons. La CNUCED étudie, dans ses travaux, les possibilités commerciales découlant tant d'accords multilatéraux sur l'environnement que de négociations liées au commerce et à l'environnement. Elle œuvre en faveur du commerce durable dans des secteurs qui contribuent à stimuler la croissance économique, la création d'emplois et les possibilités d'insertion sociale.

Les travaux de la CNUCED se fondent sur les demandes des pays en développement d'examiner l'impact sur le développement et les répercussions économiques des accords multilatéraux sur l'environnement existants et potentiels, ainsi que des négociations sur le commerce et l'environnement, et sur la meilleure façon de relever les défis et de saisir les opportunités liées au commerce. S'appuyant sur les objectifs de développement durable, les principes découlant de l'Accord de Paris dans le cadre de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et les objectifs de la Convention sur la diversité biologique, y compris son protocole de Nagoya, la CNUCED favorise les démarches multilatérales et techniques dans des domaines où les questions d'environnement sont essentielles pour le commerce. Des politiques et des mécanismes appropriés s'imposent pour que croissance économique et développement durable soient compatibles ; les programmes et les initiatives de la CNUCED relatifs au commerce durable et à l'environnement ont pour but de favoriser la diversification économique, la création d'emplois, la hausse des revenus et la protection de l'environnement, et d'améliorer ainsi les niveaux de vie des populations.



APERÇU DES PROGRAMMES

- Le Programme sur les changements climatiques invite les gouvernements, les branches d'activité et la société civile à aborder ensemble les aspects économiques des changements climatiques et leurs incidences sur le commerce et le développement durable dans plusieurs secteurs économiques, tels que transport, énergie, production d'électricité et agriculture.
- L'initiative BioTrade travaille aux niveaux national, régional et mondial avec des partenaires selon les trois axes stratégiques suivants : permettre un cadre politique pour le biocommerce ; l'amélioration des chaînes de valeur ; et l'ouverture de débouchés commerciaux pour les produits et services issus de la biodiversité. Afin d'améliorer la chaîne de valeur, la CNUCED a élaboré une méthodologie relative à la chaîne de valeur du biocommerce pour soutenir l'essor des secteurs fondés sur la biodiversité. Il s'agit d'améliorer la production des produits et services à valeur ajoutée issus de la biodiversité, tant sur les marchés intérieurs qu'à l'international.
- Examens nationaux des exportations vertes : les examens viennent appuyer le processus suivi par les pays pour évaluer le potentiel national et élaborer des plans d'action pour faire progresser le développement des secteurs verts. Adoptées par les acteurs nationaux, ces actions peuvent ouvrir de nouveaux débouchés et autoriser de nouveaux progrès en matière d'emploi et d'exportation, tout en favorisant le développement durable.
- Le Programme relatif à l'économie des océans et aux stratégies commerciales aide les pays en développement à tirer parti des avantages économiques de l'utilisation durable des ressources marines. Il valorise le commerce durable de produits et services dans des secteurs de l'économie des océans grâce à l'analyse, la mise au point et l'adoption de stratégies fondées sur des données factuelles et compatibles avec les politiques relatives à l'économie et au commerce des ressources marines, ainsi qu'au renforcement des capacités nationales d'exécution.
- Le Programme d'économie circulaire contribue à l'élimination des déchets pour protéger l'environnement et préserver les ressources naturelles. Dans le cadre du projet sur la fabrication durable et la pollution de l'environnement, la CNUCED aide les pays en développement dans leur transition vers une économie circulaire en améliorant l'utilisation des ressources, en adoptant des solutions technologiques et des méthodes de production plus propres, en diversifiant les exportations et en réduisant les taux de pollution de l'environnement due aux activités manufacturières.



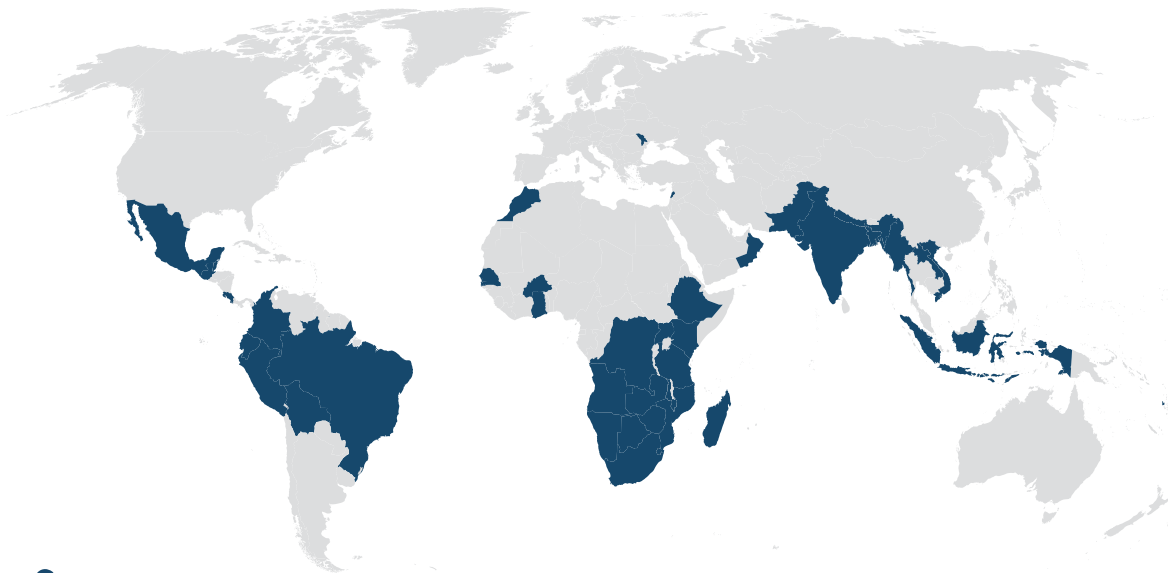
APERÇU DES RÉSULTATS ET DES INCIDENCES

- La CNUCED collabore étroitement avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour aborder les préoccupations de pays quant aux conséquences négatives des mesures prises face aux changements climatiques, ainsi que pour examiner des moyens de permettre au commerce de participer à la solution mondiale à apporter aux changements climatiques.



- Au cours des vingt dernières années, les activités de l'initiative BioTrade ont bénéficié à environ 5 millions de personnes en aidant directement plus de 20 pays et indirectement, avec le soutien de ses partenaires, 25 autres pays. Cela a permis de créer des emplois et ouvert des possibilités de revenus complémentaires pour les communautés rurales et marginalisées sur plus d'un millier de chaînes de valeur. Le produit des ventes d'organisations bénéficiaires de l'initiative pour le biocommerce, qui collaborent avec de petites et moyennes entreprises, des associations au sein de communautés et des entreprises multinationales s'est élevé à 4,3 milliards d'euros en 2017, par rapport à 35,3 millions d'euros en 2003.
- Le Programme national d'examen des exportations vertes a aidé 10 pays à identifier de nouvelles possibilités d'exportation de produits verts. Les acteurs des secteurs public et privé ont amélioré leur capacité à renforcer les capacités nationales de production et d'exportation de produits durables ou verts.
- Le Programme relatif à l'économie des océans et aux stratégies commerciales a aidé trois pays côtiers bénéficiaires à identifier et évaluer les secteurs océaniques présentant un potentiel commercial dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et du système commercial multilatéral.

Commerce durable et environnement : 2 études de cas nationales en cours (jusqu'en 2019)



« Le rapport national sur l'exportation de produits verts de notre pays est une expérience très appréciée et bienvenue pour Vanuatu. Contrairement à d'autres projets où des experts étrangers viennent nous dire ce que nous devons faire, l'examen de la CNUCED est le premier projet d'assistance technique qui a encouragé les acteurs locaux à analyser, évaluer collectivement la meilleure façon de soutenir et de promouvoir notre économie et de prendre les décisions qui en découlent. »

M. Jimmy Rantes, Directeur au Ministère de l'industrie, Vanuatu, 2015



PROGRAMME : FAITS ET CHIFFRES

Portée : toutes régions

Dispositifs de collaboration : plus de 50 partenaires du programme

Rapports nationaux sur l'exportation de produits verts achevés : 10

Stratégies sur l'économie des océans et les stratégies commerciales : 3 en cours

Commerce durable et pollution de l'environnement : 2 études de cas nationales en cours

BioTrade : en cours dans 45 pays (directement dans 20 pays et 25 par l'intermédiaire de partenaires)

Site Web : unctad.org/environnement



Objectifs de développement durable atteints :

Directement : 12, 13, 14 et 15

Indirectement : 8 et 17



DONATEURS/SOURCES DE FINANCEMENT (2014-2019)

Royaume-Uni, Suisse, Compte de l'ONU pour le développement, Union européenne



PROMOTION ET FACILITATION DES INVESTISSEMENTS

AIDER LES GOUVERNEMENTS À ATTIRER DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS DIRECTS PROPICES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE MONDIAL

Les IED sont devenus un facteur important pour l'apport de capitaux, ainsi que pour la création d'emplois et le développement des compétences technologiques et des compétences de gestion, dans de nombreux pays en développement. Certains de ces pays ont constaté que ces investissements avaient été très utiles au développement économique et avaient contribué à l'amélioration du niveau de vie de leurs habitants. Les IED contribuent en outre fortement à financer la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 : infrastructure de base, sécurité alimentaire, atténuation des effets des changements climatiques et adaptation à ces effets, santé et éducation. Pour y parvenir, les gouvernements doivent mobiliser plus efficacement les investissements privés, les orienter vers les secteurs de développement durable et maximiser leurs incidences économiques, sociales et environnementales favorables. Intermédiaires directs entre les gouvernements et les investisseurs, les organismes de promotion de l'investissement ont un rôle essentiel à tenir.

Les pays, dont les besoins en matière d'investissement dans des projets contribuant au développement durable sont importants, manquent souvent des capacités institutionnelles nécessaires pour faciliter les investissements étrangers et de maximiser les avantages tirés des apports d'IED. La CNUCED renforce les capacités de ces pays à stimuler les investissements et leur donne les moyens de définir, d'affecter et de faciliter des projets d'investissement stratégique. Le Programme de promotion et de facilitation des investissements comprend des services consultatifs, une formation, un renforcement des capacités d'élaboration de guides de l'investissement en ligne et prévoit la convocation de réunions internationales de haut niveau où sont examinées les nouvelles perspectives, tendances et meilleures pratiques, ainsi que des publications qui initient aux aspects institutionnels, politiques et stratégiques de la promotion et la facilitation des investissements. Grâce à ces activités, le Programme peut aider les gouvernements à favoriser la croissance économique et des investissements dans des projets liés aux objectifs.



COMMENT LES GOUVERNEMENTS PEUVENT-ILS RENFORCER LES CAPACITÉS DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ?

Les services consultatifs de la CNUCED chargés de promouvoir les investissements aident à mettre en place un cadre politique et institutionnel propre à attirer et retenir des IED aux fins de développement durable. Cette assistance porte entre autres sur les orientations, réglementations, mécanismes institutionnels, stratégies et techniques.

La formation à la promotion des investissements renforce les capacités de spécialistes et de diplomates à rechercher des investisseurs, assurer un suivi et sensibiliser, ainsi qu'à préconiser et faciliter de nouvelles possibilités commerciales. La formation est fréquemment dispensée avec des organismes partenaires, notamment l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement.

Les guides de l'investissement offrent aux investisseurs des renseignements stratégiques en ligne sur le contexte commercial d'un pays ou d'une région, notamment réglementations, fiscalité, coûts de fonctionnement, prix et possibilités commerciales, ainsi qu'observations d'investisseurs en place et études spécifiques sur des investissements. Établis conjointement par la CNUCED, des gouvernements et la Chambre de commerce internationale, les guides aident à renforcer les capacités des organismes de promotion de l'investissement, chargés de chercher des données, de les saisir et les actualiser (pour en savoir davantage, voir la fiche d'information correspondante dans *CNUCED : Instruments de la coopération technique*).

Les publications sur la promotion de l'investissement aident les spécialistes à tirer un enseignement des stratégies, meilleures pratiques et tendances en la matière. Un accent particulier est mis sur les secteurs verts et durables, comme dans les guides sur la promotion des investissements à faible intensité de carbone et la promotion des investissements dans les objectifs de développement durable, et dans la série *The IPA Observer*. De plus, la plateforme *sustainableFDI.org* offre une vaste bibliothèque d'ouvrages récents sur les moyens d'attirer les investissements dans des secteurs et projets liés aux objectifs de développement durable, ainsi que des informations sur des manifestations prévues.

Les prix décernés pour la promotion de l'investissement récompensent chaque année des organismes et des organisations appliquant les meilleures pratiques pour leurs réalisations dans de nombreux domaines et contribuent à la diffusion de ces pratiques au sein du milieu de la promotion de l'investissement.



APERÇU DES RÉSULTATS ET DES INCIDENCES

- Chaque année, 200 spécialistes de la promotion de l'investissement suivent une formation de la CNUCED et 700 parties prenantes participent à des réunions et conférences de haut niveau sur la promotion de l'investissement. De 2014 à 2019, la CNUCED a formé des experts issus de plus de 100 pays.
- Sur les 10 participants aux cours de formation de la CNUCED sur la promotion de l'investissement, 9 estiment que les ateliers sont utiles dans leur activité.
- Dans le cadre du programme de la CNUCED sur la promotion d'IED verts, de nombreux pays en développement, dont l'Inde, la Jamaïque et le Kenya, ont entrepris ou renforcé des activités pour attirer des IED dans la production à faible émission de carbone.
- Depuis 2002, la CNUCED a attribué des prix de la promotion de l'investissement à 58 organismes de 46 pays pour leurs réalisations ou leur a rendu un hommage spécial.



« Le séminaire régional de la CNUCED a été extrêmement instructif et pertinent pour les organismes de promotion de l'investissement qui œuvrent en faveur des objectifs de développement durable pour le développement de leurs pays respectifs. Son contenu avait été spécifiquement établi et organisé professionnellement pour répondre aux différents défis et possibilités associés aux projets liés aux objectifs de développement durable. J'ai acquis une somme de savoirs que j'ai hâte de mettre en œuvre. »

Directeur des investissements, Office de l'investissement ougandais, 2019



« Je souhaiterais saisir cette occasion de remercier la CNUCED pour un rapport qu'elle a établi sur la promotion des IED dans l'énergie solaire, en s'attachant en particulier à l'Inde. Ce rapport sera très utile tant aux responsables politiques qu'aux parties prenantes privées alors que nous nous employons à atteindre l'objectif de 100 GW d'énergie solaire d'ici à 2022. »

Directeur général, Invest India, 2016



PROGRAMME : FAITS ET CHIFFRES

Date de lancement : 1994

Nombre de conférences et d'ateliers par an : 8

Site Web : sustainableFDI.org



Objectifs de développement durable atteints :

Directement : 9 et 17

Indirectement : 7, 8 et 10



DONATEURS/SOURCES DE FINANCEMENT (2014-2019)

Chine, Pays-Bas, Compte de l'ONU pour le développement, Fonds d'affectation spéciale multidonateurs sur le renforcement des capacités dans la promotion des investissements



GUIDES DE L'INVESTISSEMENT

RENFORCER LES INSTITUTIONS LOCALES EN ENCOURAGEANT LES INVESTISSEMENTS POUR FINANCER LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE MONDIAL

Les IED peuvent contribuer à la croissance économique et au développement social. Ils peuvent aider à combler le déficit de financement annuel de 2 500 milliards de dollars au regard des objectifs de développement durable grâce aux possibilités d'investissement ciblées. Ils peuvent aussi apporter des capitaux, des technologies, du savoir faire en matière de gestion et un accès à de nouveaux marchés. Par rapport à d'autres formes de flux de capitaux, les IED sont plus stables, leur engagement dans l'économie du pays d'accueil étant à long terme.

Attirer les IED et contribuer aux décisions relatives aux investissements n'est toutefois pas sans contrepartie. Les pays d'accueil doivent être à même de fournir aux investisseurs potentiels des renseignements à jour, qui vont des coûts des entreprises et des possibilités d'investissement aux dispositions légales et réglementaires s'y rattachant dans des domaines tels que l'enregistrement des sociétés, l'acquisition de terrains, la législation du travail et les régimes fiscaux.

Les guides d'investissement en ligne sont un produit conjoint de la CNUCED et de la Chambre de commerce internationale. Ils visent à sensibiliser la communauté mondiale des investisseurs aux possibilités et aux conditions d'investissement dans les pays bénéficiaires. Étant donné qu'ils sont en ligne, les guides peuvent être facilement mis à jour pour refléter les changements de législation, d'infrastructure, de coûts ou de taxes. Ils peuvent également contenir, dans leur intégralité, des textes législatifs, des instruments juridiques, ainsi que des données précises et à caractère urgent que les investisseurs obtiendraient difficilement sans se rendre dans le pays. Ces guides contribuent à renforcer les capacités des institutions locales en matière de promotion des investissements, car les gouvernements des pays bénéficiaires sont formés à la recherche, à la saisie et à la mise à jour des données.



COMMENT SONT ÉLABORÉS LES GUIDES D'INVESTISSEMENT ?

Les guides d'investissement sont élaborés conjointement avec les gouvernements des pays bénéficiaires, à leur demande, et souvent en partenariat avec des organisations de développement régional qui sont en mesure d'assurer un suivi continu. Une fois mis au point, le guide permet généralement aux investisseurs potentiels d'obtenir quatre types de renseignements en matière d'investissement :

- Données disponibles sur place, coûts et prix (salaires, fiscalité, valeurs locatives, prix des services publics et frais de transport).
- Réglementations applicables et prescriptions en matière d'autorisations, échéances et contacts utiles.
- Les possibilités d'investissement, en particulier dans les secteurs qui soutiennent les objectifs de développement durable (notamment l'industrie manufacturière, l'agriculture et l'agroalimentaire, l'économie bleue, les énergies renouvelables et l'éducation).
- Expériences acquises par les investisseurs établis et études de cas d'investissement.

L'élaboration d'un guide des investissements suit généralement les étapes ci-après :

- À la demande d'un gouvernement, une équipe de la CNUCED, accompagnée par ses partenaires d'exécution, qui peuvent aussi se substituer à elle, effectue une visite dans le pays avec une équipe locale de personnel désigné par ces mêmes partenaires. L'équipe de la CNUCED effectue des recherches préliminaires sur la législation et les institutions qui réglementent les investissements.
- Durant la visite, l'équipe locale peut poser des questions et commencer à saisir les renseignements directement sur le site Web du guide des investissements, se fondant sur les normes et la formation en la matière dispensée par la CNUCED et la Chambre de commerce internationale. La formation peut porter tant sur le recensement de questions propres aux investissements et la collecte de données que sur la manière de présenter les renseignements sur le Web et les techniques d'entretien.
- À la suite de la visite dans le pays, le personnel de la CNUCED, d'une part, oriente et encadre les travaux de l'équipe du partenaire d'exécution qui effectue des recherches, saisit les renseignements sur le site Web du guide des investissements et les met à jour et, d'autre part, dresse le bilan du type et de la qualité des renseignements saisis aux fins de renforcement des capacités.
- Le guide est présenté lors d'un atelier des parties prenantes, où il est tenu compte des observations et recommandations des participants pour améliorer encore le produit.

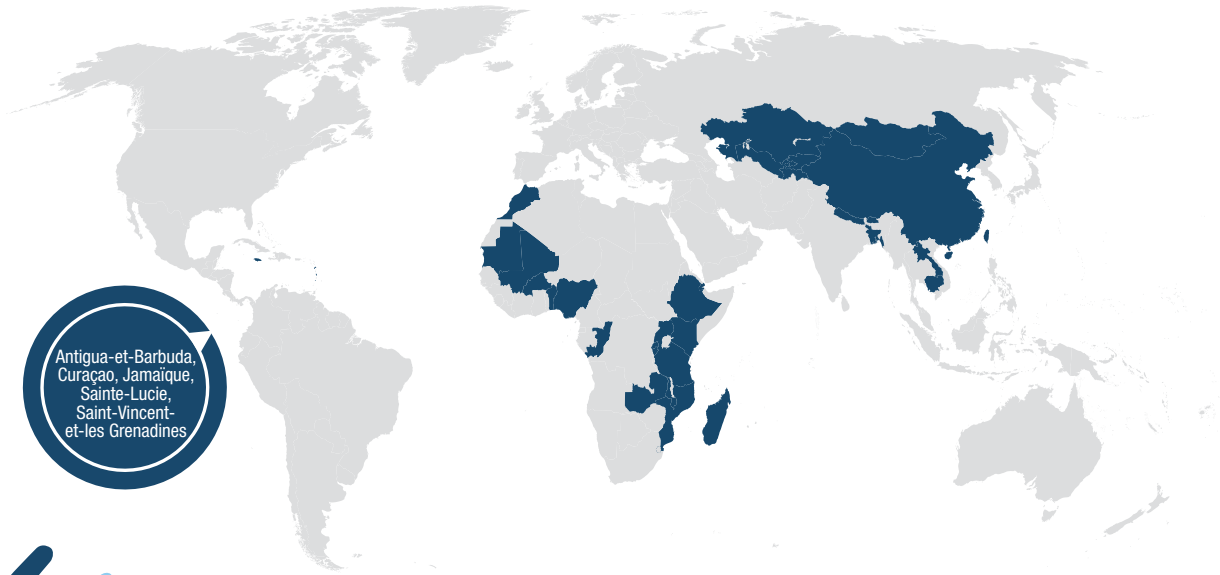


APERÇU DES RÉSULTATS ET DES INCIDENCES

- Trente-six pays ont bénéficié de guides d'investissement, y compris des régions et des groupes de pays infranationaux. Avant 2013, les guides étaient produits sous forme de documents papier. Certains pays ayant bénéficié de guides sur support papier ont ensuite reçu des guides en ligne.



Nombre de guides achevés en 2019



Antigua-et-Barbuda,
Curaçao, Jamaïque,
Sainte-Lucie,
Saint-Vincent-
et-les Grenadines

« Ce guide des investissements augmentera la transparence, réduira la bureaucratie, améliorera le milieu des affaires et renforcera les relations avec des investisseurs. »

M. Chimediiin Saikhanbileg, Premier Ministre de Mongolie, 2016

« Le guide des investissements est un instrument en ligne sûr et fiable qui aidera tant à orienter et informer les investisseurs étrangers et locaux qu'à améliorer les conditions du commerce au Bénin. »

M. Is-Deen Bouraïma, Directeur, Organisme de promotion des investissements et des exportations, Bénin, 2017

« Le guide des investissements vise à mettre des contenus pertinents et actualisés à la disposition des investisseurs existants et potentiels. Il devrait nous aider à jeter une passerelle entre les investisseurs étrangers et les petites et moyennes entreprises. »

M. Fitsum Arega, Commissaire à l'investissement en Éthiopie, 2018

« Nous sommes vraiment heureux de voir ce guide sortir. Cela nous permet de mettre nos informations à disposition en ligne. Nous voulons que vous les diffusiez et que vous en parliez à tout le monde. »

M^{me} Diane Edwards, Présidente de la Jamaica Promotions Corporation, 2019

« Ce guide est une source importante de débouchés commerciaux pour Curaçao. Il s'inscrit dans le cadre des réformes visant à améliorer l'environnement commercial à Curaçao. Il contribuera à positionner Curaçao dans le monde entier. »

M^{me} Giselle McWilliam, Ministre du développement économique, Curaçao, 2019

- Parmi les 17 pays ou régions bénéficiaires retenus, pour lesquels des guides des investissements ont été édités, 13 ont constaté que leurs apports moyens d'IED ont, dans les quatre ans qui ont suivi la publication de leurs guides, au moins doublé par rapport aux apports moyens enregistrés durant les quatre années précédant la publication. Ce lien entre les guides et l'augmentation des apports d'IED est observable au Rwanda, par exemple, où les apports d'IED ont décuplé.
- Après le lancement du guide des investissements au Bhoutan, la Druk PNB Bank, l'une des principales banques du pays, a diffusé le guide auprès de ses clients, investisseurs et partenaires, le qualifiant de novateur et facile à utiliser.



PROGRAMME : FAITS ET CHIFFRES

Date de lancement : 2000

Nombre de guides des investissements édités par an (depuis 2013) : 3 (en moyenne)

Pays bénéficiaires à ce jour des guides en ligne et/ou sur papier : 36

Site Web : theiguides.org

Partenaires d'exécution régionaux à ce jour : Commission économique pour l'Afrique, Caribbean Export Development Agency



Objectifs de développement durable atteints :

Directement : 9 et 17

Indirectement : 3, 4, 7, 8 et 14



DONATEURS/SOURCES DE FINANCEMENT (2014-2019)

Chine, Finlande, Pays-Bas, Suède, Compte de l'ONU pour le développement, Fonds d'affectation spéciale multidonateurs/intergroupes pour le renforcement des capacités en matière d'investissement au service du développement